

# Rapport d'activité 2020



**Syndicat Intercommunal**  
d'Aménagement, de Rivières  
et du Cycle de l'Eau



Editorial

du **Président**

Le Siarce est désormais, à l'échelle du Sud Francilien, le seul syndicat intercommunal à exercer l'ensemble des compétences des petit et grand cycles de l'eau.



2020 a été à maints égards une année qui restera dans les annales de notre syndicat intercommunal, plus que soixantenaire.

Les élections municipales et communautaires de mars et juin ont mis un terme à la mandature 2014-2020 du Siarce, qui a vu son développement territorial et de compétences s'accélérer, du fait notamment des effets de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Le Siarce est désormais, à l'échelle du Sud Francilien, le seul syndicat intercommunal à exercer l'ensemble des compétences des petit et grand cycles de l'eau. Une nouvelle mandature, 2020-2026, est désormais engagée, sous la responsabilité d'un nouvel exécutif et d'une nouvelle assemblée délibérante, le comité syndical, accueillant de nombreux nouveaux délégués. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont renouvelée ou accordée, pour présider durant ces six années l'établissement public.

2020 a aussi été une année de crise sanitaire, durant laquelle nos services ont dû faire face à l'urgence avec efficacité et dévouement, ce dont nous leur savons gré. Nos équipements et réseaux ont fonctionné sans discontinuité, le service public de l'eau potable et celui de l'assainissement ont été garantis dans le respect des protocoles sanitaires auxquels nos équipes ont veillé constamment.

L'activité du syndicat ne s'est jamais trouvée interrompue, les modes de réorganisation choisis par la direction générale des services ont

permis tout à la fois d'assurer la protection sanitaire des personnels qui, comme dans toute autre organisation, a subi les effets de l'épidémie, avec plusieurs cas, pour certains sévères de la Covid 19, et de maintenir une activité mixte, en présentiel et en distanciel.

À tout moment, les usagers du service public de l'eau ont pu trouver auprès des élus et des agents des interlocuteurs réactifs et disponibles, malgré les contraintes liées à la pandémie, notamment durant les périodes de confinement.

Les collectivités adhérentes au Siarce comme les administrés savent que le Siarce, qui avait déjà eu en 2016 à faire face à une crue et à des inondations sans précédent et qui, en 2020, a fait face à la crise sanitaire, est une organisation publique dont la vocation même est d'être efficace et opérationnelle, dans les périodes difficiles telles que celles-là, tout comme au quotidien, dans la conduite de ses actions de gestion de cours d'eau, de l'assainissement, de l'eau potable et des réseaux de gaz et d'électricité.

Le président

**Xavier Dugoin**





# Editorial du directeur général des services

2020 fut l'année de tous les défis pour le Siarce, établissement public en charge de services aux usagers particulièrement sensibles en période de pandémie et d'urgence sanitaire.



Les eaux usées ont été durant cette période et restent encore un marqueur de l'évolution de l'épidémie et le Siarce a participé au suivi national des traces de la COVID 19 dans les effluents, à l'échelle de son usine de dépollution de Corbeil-Essonnes, EXONA.

L'eau potable, vitale notamment pour la desserte d'établissements hospitaliers publics et privés, a constitué un enjeu capital durant l'année 2020, alors qu'en Italie par exemple, des sites de production d'eau potable se sont trouvés momentanément à l'arrêt. La continuité du service public a été garantie sur notre territoire, grâce à la vigilance, au sens de l'organisation, aux mesures de prévention sanitaire et logistique des équipes techniques du syndicat et de leurs concessionnaires.

L'administration du Siarce, durant cette année difficile à vivre pour nos concitoyens, a su s'adapter, mettre en œuvre le télétravail, maintenir et renforcer un système d'astreinte qui a montré son efficacité, face aux urgences inévitables dans la gestion de réseaux d'assainissement et d'eau potable, particulièrement sollicités durant les périodes de confinement vécues en 2020. Elle a su aussi et simultanément préparer l'après-pandémie : dès le milieu de l'année, à la demande de l'exécutif du Siarce, soucieux d'apporter la contribution de l'établissement public au redémarrage de l'économie locale, les services du syndicat ont élaboré puis mis en œuvre un plan de relance doté de 6 millions d'euros, qui a permis de garantir un niveau soutenu d'investissements sur les équipements et réseaux exploités sur un territoire vaste et géographiquement contrasté, tout en veillant à

l'application de protocoles sanitaires stricts sur les chantiers de travaux publics. Ce plan de relance, qui a reçu le vote unanime des membres de l'Assemblée délibérante du Siarce dès juin 2020, fut le premier établi par une entité publique locale dans le Sud Île-de-France.

Les leçons et le retour de l'expérience vécue, au Siarce comme dans la plupart des autres organisations publiques et privées, ont déjà conduit à des adaptations durables des méthodes de travail, des process industriels, en l'espèce ceux de traitement de l'eau, des systèmes d'information internes et externes, etc.

Le présent rapport d'activité rend compte, avec transparence et exhaustivité, domaine de compétence par domaine de compétence, des efforts accomplis durant cette année hors normes pour garantir la continuité et la permanence des fondamentaux du service public tout en continuant à innover et à anticiper les menaces qui pèsent sur leur bon exercice, principalement celle du changement climatique dont l'impact sur la ressource en eau est majeur.

**Michel Vialatte**

Administrateur général des collectivités territoriales  
Directeur général des services

PAGE  
**08**

---

## **Le Siarce**

Présentation -  
Direction générale des Services -  
Secrétariat général et Moyens généraux -  
Services études et aménagement durable -  
Direction des Projets et de la Prospective -  
Service SIGE -  
Service Informatique -





PAGE  
**58**

---

## Services Ressources

- Direction des Ressources Humaines
- Direction Juridique et de la Commande Publique
- Direction des finances et du contrôle de gestion
- Direction des Affaires Domaniales et Patrimoniales
- Service Logistique



PAGE  
**120**

---

## Services Opérationnels

- Direction de l'assainissement et de l'énergie
- Direction de l'eau potable
- Direction des Cours d'eau et milieux aquatiques
- Chantiers citoyens



**10**

Présentation  
du Siarce  
au 1<sup>er</sup> janvier 2020

**16**

Présentation  
du Siarce au  
8 septembre 2020

**24**

Direction générale  
des Services

**32**

Secrétariat Général  
et moyens généraux



# Le Siarce

**36**

Service étude  
et aménagement  
durable

**42**

Direction des  
Projets et de la  
Prospective

**48**

Service SIGE

**56**

Service  
informatique

Données au 1<sup>er</sup> janvier 2020

# Territoire

## Un territoire qui s'étend sur 3 départements : l'Essonne, le Loiret et la Seine-et-Marne

Le SIARCE (syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau est un syndicat mixte fermé à la carte, soumis aux dispositions des articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il est composé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 68 collectivités sur 3 départements : l'Essonne, le Loiret et la Seine-et-Marne.

- Auvernaux
- Ballancourt-sur-Essonne
- Breux-Jouy
- Champcueil
- Chevannes
- Echarcon
- Fontenay-le-Vicomte
- Itteville
- La Ferté-Alais
- Le Coudray-Montceaux
- Le Malesherbois
- Marolles-en-Hurepoix
- Menecy
- Milly-la-Forêt
- Nainville-les-Roches
- Ormoy
- Saint-Vrain
- Soisy-sur-Ecole
- Vert-le-Grand
- Vert-le-Petit

- **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** pour Saint-Fargeau-Ponthierry
- **Communauté de Communes des Deux Vallées** pour Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courdimanche-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Mondeville, Moigny-sur-Ecole, Prunay-sur-Essonne,
- **Communauté de Communes du Pays de Nemours** pour Boulancourt, Buthiers, Nanteau-sur-Essonne
- **Communauté de Communes du Val d'Essonne** pour Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, D'Huisson-Longueville Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Menecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit

- **Communauté de Communes entre Juine et Renarde** pour Auvers-Saint-Georges, Boissy-sous-Saint-Yon, Boissy-le Cutté, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Villeneuve-sur-Auvers
- **Communauté De Communes Du Pithiverais-Gatinais** pour Le Malesherbois
- **Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération** Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Cheptainville, Avrainville, Guibeville
- **Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine-Essonne-Sénart** pour Corbeil-Essonnes, Etolles, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Saint Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Villabé, Saint Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Tigery



Données au 1<sup>er</sup> janvier 2020

# Gouvernance

**Il est administré par un comité constitué de 170 délégués titulaires.**

Chaque collectivité élit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Le Comité élit parmi ses membres un Bureau constitué du Président et de ses vice-présidents.

**Xavier DUGOIN, Président,**

*Communauté de Communes du Val d'Essonne*

<b>Jean-François BAYLE</b>	1 <sup>er</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>
<b>Jacques GOMBAULT</b>	2 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Ormoiy</i>
<b>Pierre SEMUR</b>	3 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté de Communes du Val d'Essonne</i>
<b>Pascal SIMONNOT</b>	4 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté de Communes des 2 Vallées</i>
<b>Jacques BERNARD</b>	5 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté de Communes du Val d'Essonne</i>
<b>Laurence BUDELOT</b>	6 <sup>e</sup> Vice-présidente	<i>Vert-le-Petit</i>
<b>Marie-France PIGEON</b>	7 <sup>e</sup> Vice-présidente	<i>Vert-le-Grand</i>
<b>Alexandre SPADA</b>	8 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Itteville</i>
<b>François GROS</b>	9 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>
<b>Thierry LAFON</b>	10 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>
<b>Georges JOUBERT</b>	11 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération</i>
<b>Pascal FOURNIER</b>	12 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération</i>
<b>Mariannick MORVAN</b>	13 <sup>e</sup> Vice-présidente	<i>Communauté de Communes du Val d'Essonne</i>
<b>Jérôme GUYARD</b>	14 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine</i>
<b>Edith MAURIN</b>	15 <sup>e</sup> Vice-présidente	<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>



Données au 1<sup>er</sup> janvier 2020

# Composition des commissions



Commission

## Assainissement et réseaux

Vice-Président de la Commission

**Jacques GOMBAULT**

Jacques JOFFROY  
Hervé GAURAT  
Jacques BERNARD  
Daniel CORRE  
Denis POIGNARD  
Thierry MARAIS  
Evelyne CHARDENOUX  
François CHAPELLE  
Georges JOUBERT  
Bernard ECK  
Bernard FILLEUL  
Marc MARIETTE  
Daniel BLIN  
Michel GAK



Commission

## Rivières et affluents

Vice-Président de la Commission

**Jacques BERNARD**

Jocelyne BOITON  
Helen HENDERSON  
Marie-France PIGEON  
Jean-Louis BLETEL  
Michel VANIER  
Jacques LE BORGNE  
Philippe BERTHON  
Daniel DENIBAS  
Pascal FOURNIER  
Daniel PERRET



Commission

## Eau potable

Vice-Président de la Commission

**Laurence BUDELLOT**

Pascal VALENTIN  
Hervé GAURAT  
Frédéric MOURET  
Jacques GOMBAULT  
Michel DAIGLE  
Marie-France PIGEON  
Thierry LAFON  
Evelyne CHARDENOUX  
Daniel DENIBAS  
Daniel COUVRAT  
Christian KERVAZO  
Michel GAK  
Marc MARIETTE  
Robert WERSINGER



Commission  
**Berges de Seine**

Vice-Président de la Commission  
**François GROS**

Jean-François BAYLE  
Elisabeth BEAUGRAND  
Michel BERNARD  
Martine CARTAU-OURY  
Edward CENDLAK  
Michel DOUMAX  
Bernard MEDER  
Yann PETEL  
Christine PINAUD-GROS  
Georges PUGIN  
Jean-Baptiste ROUSSEAU  
Patrick ANNE



Commission  
**des Finances**

Vice-Président de la Commission  
**Pierre SEMUR**

Jacques BERNARD  
Daniel PERRET  
Bernard PIERRON  
Jocelyne BOITON  
Marcel DUBOIS



Commission consultative  
**des Services Publics Locaux**

**Représentants associations locales**

- UFC Que Choisir (St Michel sur Orge) :  
Mme CLAIRET
- ABADE : M. NORET
- GEAI : M. BRICHET
- L'Association de Défense de l'Environnement Mennecy Ormoy :  
M. POITVIN
- Essonne Nature Environnement :  
M. MAZODIER
- UDAF de l'Essonne : Mme GAILLARD

**Élus du Comité syndical du Siarce**

Jacques BERNARD  
Jean-Pierre BOUCHET  
Jacques GOMBAULT  
Pierre SEMUR  
Thierry LAFON  
Marie-France PIGEON

Données au 1<sup>er</sup> janvier 2020

## Composition des commissions



### Commission

#### Technique paritaire

#### Collège des représentants de la collectivité

##### Titulaires :

Laurence BUDELLOT, Présidente, 6<sup>e</sup> Vice-présidente

Jacques GOMBAULT, 2<sup>e</sup> Vice-président

Sabrina TOURET, Directrice générale adjointe

##### Suppléants :

Marie-France PIGEON, 7<sup>e</sup> Vice-présidente

Thierry LAFON, 10<sup>e</sup> Vice-président

Georges JOUBERT, 11<sup>e</sup> Vice-président

#### Collège des représentants du personnel

##### Titulaires :

Allyriane PAGNACCO, Ingénieur

Pierre ARNAUD, Ingénieur en chef

Matthieu HERLIN, Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

##### Suppléants :

Eric DALVERNY, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Soraya KHEDIRI, Adjoint administratif

Claire LAFAILLE, Ingénieur



### Comité d'hygiène, de sécurité

#### et des conditions de travail

#### Collège des représentants de la collectivité

##### Titulaires :

Laurence BUDELLOT, Présidente, 6<sup>e</sup> Vice-présidente

Jacques GOMBAULT, 2<sup>e</sup> Vice-président

Sabrina TOURET, Directrice générale adjointe

##### Suppléants :

Marie-France PIGEON, 7<sup>e</sup> Vice-présidente

Thierry LAFON, 10<sup>e</sup> Vice-président

Georges JOUBERT, 11<sup>e</sup> Vice-président

#### Collège des représentants du personnel

##### Titulaires :

Allyriane PAGNACCO, Ingénieur

Pierre ARNAUD, Ingénieur en chef

Matthieu HERLIN, Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

##### Suppléants :

Eric DALVERNY, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Soraya KHEDIRI, Adjoint administratif

Claire LAFAILLE, Ingénieur

# Missions et compétences

## Le syndicat définit et met en œuvre les politiques relatives à :

- à la gestion durable et intégrée de l'eau sur les bassins versants territorialement concernés,
- à l'assainissement,
- aux réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public et télécommunications)
- à l'étude, la réalisation, le financement et l'exploitation des créations de réseaux, et des ouvrages en domaine public nécessaires à l'alimentation en eau potable,
- à l'étude, la réalisation et l'exploitation des extensions et des renforcements de réseaux nécessaires à la réalisation de zones urbanisées ou d'activités pour l'alimentation en eau potable.

## Il exerce, pour le compte des collectivités adhérentes, une ou plusieurs compétences optionnelles définies ci-après

### • Compétences relatives aux cours d'eau non domaniaux :

- La gestion, la préservation et la valorisation des zones naturelles humides,
- La prévention des inondations,
- L'aménagement et la valorisation nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public,
- La création, la réhabilitation et l'entretien d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc.).

### • La compétence berges de Seine concerne :

- L'aménagement et l'entretien des berges,
- La valorisation par tous aménagements nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public de ses berges, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'Etat.

- Compétence assainissement collectif ou non collectif des eaux usées
- Compétence eaux pluviales
- Compétence eau potable
- Compétence gaz et électricité
- Compétence télécommunications
- Compétence éclairage public
- Compétences relatives à l'aménagement

Le SIARCE réalise également des missions de mandats de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance pour tous travaux, études ou prestations spécifiques.



Nouvelle mandature à compter du 8 septembre 2020

# Territoire

**Un territoire qui s'étend sur 3 départements :  
l'Essonne, le Loiret et la Seine-et-Marne**

Le SIARCE (Syndicat intercommunal d'aménagement de rivières et du cycle de l'eau est un syndicat mixte fermé à la carte, soumis aux dispositions des articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il est composé au 8 septembre 2020 de 67 collectivités sur 3 départements : l'Essonne, le Loiret et la Seine-et-Marne.

- Auvernaux
- Ballancourt-sur-Essonne
- Breux-Jouy
- Champcueil
- Chevannes
- Echarcon
- Fontenay-le-Vicomte
- Itteville
- La Ferté-Alais
- Le Coudray-Montceaux
- Le Malesherbois
- Marolles-en-Hurepoix
- Mennecy
- Milly-la-Forêt
- Nainville-les-Roches
- Ormoy
- Saint-Vrain
- Soisy-sur-Ecole
- Vert-le-Grand
- Vert-le-Petit

- **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** pour Saint-Fargeau-Ponthierry
- **Communauté de Communes des Deux Vallées** pour Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courdimanche-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Mondeville, Prunay-sur-Essonne,
- **Communauté de Communes du Pays de Nemours** pour Boulancourt, Buthiers, Nanteau-sur-Essonne
- **Communauté de Communes du Val d'Essonne** pour Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, D'Huisson-Longueville Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit

- **Communauté de Communes entre Juine et Renarde** pour Auvers-Saint-Georges, Boissy-sous-Saint-Yon, Boissy-le Cutté, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Villeneuve-sur-Auvers
- **Communauté De Communes Du Pithiverais-Gatinais** pour Le Malesherbois
- **Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération** Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Breuillet, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, La Norville, Cheptainville, Avrainville, Guibeville
- **Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud** pour Corbeil-Essonnes, Etiolles, Le Coudray-Montceaux, Lisses, Saint Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Villabé, Saint Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Tigery



# Gouvernance

**Il est administré par un comité constitué  
de 84 délégués titulaires.**

Chaque collectivité élit 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants. Le Comité élit parmi ses membres un Bureau constitué du Président et de ses vice-présidents.

**Xavier DUGOIN, Président, Mennechy**

<b>Bruno PIRIOU</b>	1 <sup>er</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>
<b>Jacques GOMBAULT</b>	2 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté de Communes du Val d'Essonne</i>
<b>Laurence BUDELOT</b>	3 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Vert-le-Petit</i>
<b>Georges JOUBERT</b>	4 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération</i>
<b>Pierre SEMUR</b>	5 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté de Communes du Val d'Essonne</i>
<b>Mariannick MORVAN</b>	6 <sup>e</sup> Vice-présidente	<i>La Ferté-Alais</i>
<b>Pascal FOURNIER</b>	7 <sup>e</sup> Vice-présidente	<i>Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération</i>
<b>Dominique VEROTS</b>	8 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>
<b>Hervé GAURAT</b>	9 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Le Malesherbois</i>
<b>Marcel DUBOIS</b>	10 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté de Communes Entre Juine et Renarde</i>
<b>Jacky BORTOLI</b>	11 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>
<b>Wilfrid HILGENGA</b>	12 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté de Communes du Val d'Essonne</i>
<b>Lionel VAUDELIN</b>	13 <sup>e</sup> Vice-présidente	<i>Communauté de Communes Entre Juine et Renarde</i>
<b>Michel SOULOUMIAC</b>	14 <sup>e</sup> Vice-président	<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart</i>
<b>Marie-France PIGEON</b>	Présidente déléguée	<i>Vert-le-Grand</i>
<b>Jacques BERNARD</b>	Président délégué	<i>Communauté de Communes du Val d'Essonne</i>
<b>Jean MORLAIS</b>	Conseiller délégué	<i>Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine</i>
<b>Matthieu DELCAMBRE</b>	Conseiller délégué	<i>Communauté de Communes des Deux Vallées</i>
<b>Richard VIVIER</b>	Conseiller délégué	<i>Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération</i>



67  
collectivités

3  
départements

2  
régions

# Composition des commissions



## Commission

### Assainissement et réseaux

Vice-Président de la Commission

**Jacques GOMBAULT,**

Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles VOISE  
Marie-France PIGEON  
Erick BOUTEILLE  
Gilles LE PAGE  
Michel TERRIER  
Louis LANGLET  
Lionel VAUDELIN  
Patrick MAILLARD



## Commission

### Rivières et affluents

Laurence BUDELLOT  
Pascal FOURNIER  
Erick BOUTEILLE  
Jean MORLAIS  
Patrick MAILLARD  
Mariannick MORVAN  
Matthieu DELCAMBRE  
Bernardin COUDORO  
Benjamin QUIOC  
Michel VANIER



## Commission

### Eau potable

Vice-Président de la Commission

**Jacky BORTOLI**

Philippe MASSELIS  
Anne-Marie DOUGNIAUX  
Gilles VOISE  
Hervé GAURAT  
Daniel CORRE  
Louis LANGLET  
Lionel VAUDELIN  
Anne SCACCHI  
Joël VALETTE



Commission  
**Berges de Seine**

Christine PINAUD-GROS  
Grégory GOBRON  
Jean MORLAIS  
Yann PETEL  
Patrick RAUSCHER  
Bruno PIRIOU  
Aurélié GROS  
Pierre PROT



Commission  
**Énergies renouvelables**

Dominique VEROTS  
Pascal FOURNIER  
Nathalie PFEIFFER  
Pierre PROT  
Pierre SEMUR  
Michel TERRIER  
Karl DIRAT  
Bernard ECK  
Joël VALETTE  
Isabelle SIMON



Commission  
**Développement durable**

Michel SOULOUMIAC  
Nathalie PFEIFFER  
Grégory GOBRON  
Gilles LE PAGE  
Estelle BARGAIN  
Matthieu DELCAMBRE  
Bernard ECK  
Dominique VEROTS  
Karl DIRAT  
Isabelle SIMON

## Composition des commissions



### Commission des Finances

Vice-Président de la Commission  
**Pierre SEMUR**

Christian BROUSSET  
Marcel DUBOIS  
Hervé GAURAT  
Marc LUCAS



### Commission de Contrôle Financier

Georges Joubert  
Pierre SEMUR  
Jacques GOMBAULT  
Jacky BORTOLI  
Bernard ECK  
Erick BOUTEILLE

#### Délégués suppléants

Jacques BERNARD  
Gilles LE PAGE  
Mariannick MORVAN  
Pascal FOURNIER  
Gérard RASSIER



### Commission Consultative des Services Publics Locaux

#### Représentants associations locales

- UFC Que Choisir :  
Mme CLAIRET
- Confédération Nationale du Logement (CNL) :  
Mme TROALEN
- GEAI : M. BRICHER
- ADEMO : M. POITVIN
- Essonne Nature Environnement : M. MAZODIER
- Union Départementale des Association Familiales (UDAF DE L'ESSONNE) : M. LABARRE

#### Élus du Comité syndical du Siarce

Dominique VEROTS, Président par délégation  
du Président  
Marie-France PIGEON  
Jacques BERNARD  
Jacques GOMBAULT  
Jacky BORTOLI  
Michel SOULOUMIAC  
Matthieu DELCAMBRE



### Commission Délégation des Services Publics

#### Délégués titulaires

Jacques GOMBAULT, Président par  
délégation du Président

Jacky BORTOLI

Georges JOUBERT

Pierre SEMUR

Jacques BERNARD

Pascal FOURNIER

#### Délégués suppléants

Marie-France PIGEON

Frédéric MOURET

Matthieu DELCAMBRE

Gérard RASSIER

Anne SCACCHI



### Commission d'Appel d'Offres

#### Délégués titulaires

Jacques BERNARD,  
Président par délégation du Président

Jacques GOMBAULT

Pierre SEMUR

Marie-France PIGEON

Pascal FOURNIER

Wilfrid HILGENGA

#### Délégués suppléants

Daniel CORRE

Bernard ECK

Dominique VEROTS

Anne SCACCHI

Philippe MASSELIS



### Commission Communication - Information aux Usagers

Mariannick MORVAN

Philippe MASSELIS

Gérard RASSIER

Marie-France PIGEON

Jacques BERNARD

Marcel DUBOIS

Nouvelle mandature à compter du 8 septembre 2020



Commission

Technique paritaire

**Collège des représentants de la collectivité**

Titulaires :

Laurence BUDELLOT, Présidente, 3<sup>e</sup> Vice-présidente

Jacques GOMBAULT, 2<sup>e</sup> Vice-président

Sabrina TOURET, Directrice générale adjointe

Suppléants :

Marie-France PIGEON, Présidente déléguée

Wilfrid HILGENGA, Délégué

Jacques BERNARD, Président délégué

**Collège des représentants du personnel**

Titulaires :

Pierre ARNAUD, Ingénieur en chef

Matthieu HERLIN, Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

Claire LAFAILLE, Ingénieur

Suppléants :

Soraya KHEDIRI, Adjoint administratif

Hourra BELASKRI, Ingénieur

Bruno PILLAS, Ingénieur principal



Comité d'hygiène, de sécurité

et des conditions de travail

**Collège des représentants de la collectivité**

Titulaires :

Laurence BUDELLOT, Présidente, 3<sup>e</sup> Vice-présidente

Jacques GOMBAULT, 2<sup>e</sup> Vice-président

Sabrina TOURET, Directrice générale adjointe

Suppléants :

Marie-France PIGEON, Présidente déléguée

Wilfrid HILGENGA, Délégué

Jacques BERNARD, Président délégué

**Collège des représentants du personnel**

Titulaires :

Pierre ARNAUD, Ingénieur en chef

Matthieu HERLIN, Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

Claire LAFAILLE, Ingénieur

Suppléants :

Soraya KHEDIRI, Adjoint administratif

Hourra BELASKRI, Ingénieur

Bruno PILLAS, Ingénieur principal

# Membres du Conseil d'exploitation



## Membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois (REDEUM) à autonomie financière

**Erick BOUTEILLE**, Président

### 1<sup>er</sup> collège élus de 4 membres titulaires et suppléants

#### TITULAIRES

Jacques GOMBAULT

Erick BOUTEILLE

Hervé GAURAT

Jacques BERNARD

#### SUPPLEANTS

Marie-France PIGEON

Daniel CORRE

Mariannick MORVAN

Pascal FOURNIER

### 2<sup>e</sup> collège usagers de 2 membres titulaires et suppléants

#### TITULAIRES

Dominique CHANCLUD

Jean-Pierre BOUCHET

#### SUPPLEANTS

Cécile SABY

Jean-Paul GIRARD



## Membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'eau potable du Sud Essonne (EPSE) à autonomie

**Jacques BERNARD**, Président

### 1<sup>er</sup> collège élus de 4 membres titulaires et suppléants

#### TITULAIRES

Laurence BUDELLOT

Jacques BERNARD

Jacques CACHELEUX

Isabelle SIMON

#### SUPPLEANTS

Daniel CORRE

Marie-France PIGEON

Amandine CATTIAUX

Eric BATTEREAU

### 2<sup>e</sup> collège usagers de 2 membres titulaires et suppléants

#### TITULAIRES

Catherine LASORSA

Christophe PIGNAT

#### SUPPLEANTS

Nicolas ROBIN

Laëtitia DANIEL-DAVID

# Direction générale des services

**Sous l'autorité du président, qui, aux termes du code général des collectivités territoriales est « le chef de l'administration syndicale » et accomplit tous actes nécessaires à cet effet, le directeur général des services est chargé de diriger l'ensemble des services de l'établissement public et d'en coordonner l'organisation.**

La direction générale, constituée du directeur général des services et d'une directrice générale adjointe est chargée de diriger l'ensemble des services de l'établissement public et d'en coordonner l'organisation, sous l'autorité du président, qui, aux termes du code général des collectivités territoriales est « le chef de l'administration syndicale » et accomplit tous actes nécessaires à cet effet.

## **A ce titre, la direction générale des services du Siarce assure une triple fonction :**

- Être le relais entre le président et les membres de l'exécutif du Siarce et les services, pour assurer l'assistance à la conception, la définition et la préparation des politiques publiques et veiller au reporting auprès des élus ayant reçu une délégation de fonctions du président sur leur mise en œuvre, lorsqu'elles ont été

approuvées par délibération de l'un des organes délibérants (comité syndical et bureau syndical),

- Assurer la représentation administrative de l'institution auprès de l'ensemble des administrations et directions d'organismes partenaires du Siarce<sup>1</sup>,
- Diriger l'activité des directions et services du syndicat, sur lesquelles s'exerce son contrôle hiérarchique et dont elle assure le management.

La direction générale des services du Siarce est constituée en 2020 d'un directeur général, Monsieur Michel Vialatte, administrateur général territorial, et d'une directrice générale adjointe des services, Madame Sabrina TOURET.

Celle-ci est assistée dans l'exercice de ses missions par un secrétariat général, composé d'une rédactrice, assistée d'une adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe, en charge de la préparation et du suivi du comité de direction (CODIR), réuni de manière hebdomadaire sous la présidence du directeur général des services et constitué de 12 membres, de la préparation, des convocations et des comptes-rendus des assemblées délibérantes et des commissions instituées par le comité syndical, de la gestion numérique et en format-papier des flux de courriers-arrivées et départ du syndicat, de la préparation et suivi d'exécution des réunions convoquées par la direction générale des services, etc.

**En 2020, la direction générale des services a ainsi décliné la mise en œuvre de ses trois principales missions :**

*1 - Principalement constituées des directions générales des EPCI à fiscalité propre adhérents au Siarce, des membres des administrations déconcentrées de l'Etat dans les départements de l'Essonne, du Loiret et de Seine-et-Marne, des directions générales et directions des conseils régionaux d'Île-de-France et de Centre Val-de-Loire, des conseils départementaux de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Loiret, des directions de l'agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence Régionale de Santé, de l'agence française de biodiversité et de l'agence régionale de biodiversité, des établissements consulaires et fédérations professionnelles, etc.*



## Assurer le relais

**entre le président et les membres de l'exécutif du Siarce et les services, pour assurer l'assistance à la conception, la définition et la préparation des politiques publiques et veiller au reporting auprès des élus sur leur mise en œuvre**

La direction générale des services a, en 2020, veillé à la mise en œuvre des orientations fixées par le président et son exécutif dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la définition de politiques nouvelles ou de l'ajustement de politiques existantes. Elle l'a fait dans un contexte particulier, celui de l'état d'urgence sanitaire consécutif au développement d'une pandémie mondiale, qui a emporté de nombreuses conséquences sur les modes d'organisation du travail des services, notamment avec le développement du télétravail. Le Siarce gérant des services publics vitaux (production et distribution d'eau potable) ou impactés directement par l'épidémie (collecte et traitement des eaux usées), la direction générale des services a eu à mettre en place puis à adapter au fil de l'évolution de l'épidémie, une réponse appropriée aux besoins à satisfaire, garantissant la continuité de ces services publics.

### **Politiques nouvelles : il s'agit principalement**

**1 -** de la conception, sur directive de l'exécutif et dès avril-mai puis mise en place, après délibération du comité syndical l'ayant approuvé en juin 2020, d'un Plan de Relance des Investissements. Le Siarce a ainsi été la première entité publique du département de l'Essonne à mettre en place un tel dispositif de soutien à l'activité économique que d'autres collectivités publiques ont ensuite également mis en œuvre ;

**2 -** de l'élaboration de sa stratégie de ressource en eau à horizon 2040, à la conception de laquelle un chargé de mission auprès du directeur général des services, ingénieur principal, a été affecté exclusivement à compter de janvier 2019. La direction générale des services a réalisé plusieurs points d'étape en 2020, examiné les contenus et participé aux comités de pilotage réunis pour valider à chacune de ses étapes le projet dans un cadre partenarial avec l'ensemble des acteurs publics associés à la démarche.

La définition d'une stratégie à 20 ans de la ressource en eau, fondée sur un diagnostic rigoureux des disponibilités constatées de celle-ci offertes par les eaux souterraines et superficielles, constitue une initiative sans équivalent à ce jour dans le Sud Francilien, qui conduira à son approbation dans le courant de l'année 2021 par l'assemblée délibérante du Siarce.

**3 -** de la poursuite de l'élaboration du Plan Climat du Siarce, dans le cadre d'un travail collaboratif avec ses collectivités adhérentes et des partenaires publics associés, en vue de son approbation par le comité syndical d'ici à la fin du 1er semestre 2021. L'enjeu pour le Siarce, en application de l'article L2224-34 du code général des collectivités territoriales, tient au fait qu'un établissement public de coopération intercommunale autre que les communautés d'agglomération et de communes mais ayant adopté un plan climat à titre facultatif, ce qui sera le cas du Siarce en 2021, se voit ouvrir la faculté de réaliser des actions tendant à

maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur son territoire ainsi que d'être maître d'ouvrage, pour le compte de ses membres, de travaux d'amélioration de la performance énergétique de bâtiments dont ces membres sont propriétaires.

**4 -** de la création, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2020, d'une première régie publique dans le domaine de l'eau potable, « Eau Potable Sud Essonne », à l'échelle des communes de Maisse et Courdimanche, et qui sera étendue à plusieurs autres communes ultérieurement, confirmant ainsi les orientations fixées par l'exécutif de tendre vers une diversification des modes de gestion des services publics exercés par le Siarce, dans le prolongement de la gestion en régie publique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, du service d'assainissement de la commune du Malesherbois (Loiret) ;

**5 -** de la poursuite du processus de création d'une Société Publique Locale (SPL) entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et le Siarce appelée à être le gestionnaire unique des deux STEP constituant le site épuratoire d'Évry-Courcouronnes/Corbeil-Essonnes et de réaliser et exploiter un outil de production de biogaz sur ce même site ; l'objectif est de permettre une mise en service de la SPL durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ;

**6 -** de l'élaboration d'un schéma directeur des berges de Seine à l'échelle de 11 communes du territoire de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS), entre Saint-Fargeau-Ponthierry et Melun, dans le cadre d'une convention entre le SIARCE et la CAMVS en vue de l'éventuelle extension de l'exercice de la compétence Berges de Seine par le Siarce sur un linéaire continu du fleuve allant de Corbeil-Essonnes à Melun ;

### **Ajustements de politiques existantes, conduite de grands projets et dossiers complexes :**

L'évolution des lois et règlements définissant les politiques de l'eau conduit le syndicat à adapter ses politiques publiques à ces nouvelles obligations. Aussi, en 2020, a-t-il été amené à actualiser plusieurs de ses délibérations-cadre fixant les conditions d'exercice de ses compétences dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et de la gestion de cours d'eau et zones humides.

Une veille législative est assurée par la direction générale des services, visant à anticiper l'actualisation permanente des politiques publiques du SIARCE. S'agissant de la conduite des grands projets et des dossiers complexes, la direction générale des services veille à la coordination des contributions des différents services techniques et services de moyens à leur conception, approbation par les instances délibérantes du syndicat et mise en œuvre. Ces projets et dossiers ont été de diverses natures en 2020, parmi lesquels le Contrat Territorial Eau et Climat, le projet de convention stratégique entre le Métropole du Grand Paris et le Siarce, le processus tendant au regroupement de plusieurs autorités organisatrices de la distribution d'énergie, etc.



## Assurer la représentation

administrative de l'institution auprès de l'ensemble des administrations et directions d'organismes partenaires du Siarce :

La direction générale a en charge le pilotage et le suivi des relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels du syndicat que sont principalement les services préfectoraux de l'Etat dans les départements dans lesquels le Siarce compte des collectivités adhérentes (Essonne, Seine-et-Marne et Loiret) et les services déconcentrés (DDT, DRIIE, etc.), les services de l'Etat à l'échelon du bassin Seine-Normandie (services du préfet coordinateur de bassin), les services des conseils régionaux d'Île-de-France et de Centre Val de Loire ainsi qu'avec ceux des conseils départementaux de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Loiret, ceux de l'agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence Régionale de Santé, ceux des syndicats intercommunaux dont le territoire est limitrophe de celui du Siarce (Syndicat de l'Orge, SIARJA, SMORE, SEMEA), ceux des grandes associations nationales d'assistance aux collectivités territoriales et à leurs dirigeants tels que la FNCCR, le syndicat des directeurs généraux de grandes collectivités, etc. Dans ce cadre, à titre d'exemple, la

direction générale des services a suscité en 2019 une réunion des directeurs généraux de services des principaux syndicats de rivière et d'assainissement du département de l'Essonne au siège du Siarce, tenu deux réunions avec le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne portant sur les relations avec les services de contrôle de légalité des actes administratifs émis par le syndicat ou encore sept réunions avec des services déconcentrés de l'Etat sur divers sujets, dont, à titre d'exemple, sur le projet de mise en sécurité du site orphelin du Rodanet à Itteville/Ballancourt avec la DRIIE.

La direction générale des services veille à la préparation et au suivi des contrats de toutes natures créant des obligations réciproques entre les partenaires du Siarce et ce dernier, notamment la tenue des comités techniques et des comités de pilotage desdits contrats ainsi qu'à l'organisation des relations de gouvernance entre exécutifs et dirigeants de ces entités publiques et ceux du Siarce.

En 2020, ces missions ont généré l'organisation de 54 réunions bilatérales ou multilatérales avec les partenaires précités (contre 65 en 2019, en diminution pour les mêmes raisons sanitaires que celles sus-évoquées), dont 10 comités de pilotage (projet de réaménagement du cirque de l'Essonne, projet de création d'une SPL de gestion du site épuratoire d'Evry/Corbeil-Essonnes, production de biométhane à Corbeil-Essonnes/Evry, Plans de gestion de zones humides, etc.).



## Diriger l'activité

des directions et services du syndicat, sur lesquelles s'exerce son contrôle hiérarchique

### La direction générale des services assure de manière récurrente :

- La tenue hebdomadaire d'un comité de direction, réunissant l'ensemble des directeurs et chefs de service, au nombre de onze. Ce comité de direction a pour rôle d'effectuer le debriefing de l'activité de l'administration du syndicat à S-1, de fixer les priorités d'action de la semaine en termes de production administrative par les services (35 comités de direction tenus en 2020) et de rendre des arbitrages administratifs, juridiques et financiers sur les projets et dossiers en cours ; le rythme de réunions du CODIR a été inférieur à celui constaté en 2019 (47) mais a néanmoins permis d'assurer une coordination satisfaisante de l'action des directions, nonobstant les contraintes sanitaires inhérentes à l'épidémie de COVID,
- L'organisation et animation de réunions interservices transversales et de réunions bilatérales DGS/

Directions destinées à piloter, suivre et contrôler les projets et politiques publiques du Siarce dans les domaines de compétences qui lui sont dévolus par ses statuts ainsi qu'à mener les arbitrages budgétaires durant la phase de préparation des budgets primitif et supplémentaire pour 2021, ainsi que du projet de 3<sup>e</sup> Plan Pluriannuel d'Investissements triennal 2021-2023 (89 réunions tenues en 2020, pour l'essentiel sous forme de visio-conférences).

- L'instauration, à partir de septembre 2020, à l'initiative du directeur général des services, d'une Commission de Suivi des Opérations d'Investissement (CSOI), réunissant tous les deux mois les directeurs de directions maîtres d'ouvrage et les directions de moyens, avec l'objectif d'effectuer une revue de détail du déroulement desdites opérations et d'identifier et résoudre les éventuels contraintes et obstacles à leur conduite à bonne fin.

- La création, après avis des instances paritaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, d'une nouvelle direction, la direction des affaires domaniales et patrimoniales, en charge de la gestion unifiée et dynamique de l'ensemble des propriétés et biens fonciers et immobiliers syndicaux du Siarce, notamment ceux hérités des fusions de syndicats effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la gestion des assurances, des servitudes de passage, etc.

Garante de la cohésion sociale interne, la direction générale des services, et, en son sein, la directrice générale adjointe des services, assure au quotidien la coordination de l'ensemble des relations avec les personnels et leurs représentants, en lien avec les élus représentants du comité syndical au sein des structures paritaires (CT, CHSCT).

**La direction générale, qui avait étendu en 2017 son périmètre d'intervention à plusieurs nouveaux domaines d'activité, sur proposition du directeur général des services au président, a piloté en 2020 la mise en œuvre des actions suivantes :**

- **Développement durable :** à partir des grands axes de la stratégie pluriannuelle, corrélée à la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN approuvée par le comité syndical le 22 juin 2017, l'élaboration du premier rapport de développement durable, au titre de 2019, appelé à être présenté désormais annuellement à l'assemblée délibérante. Ce document de 59 pages, inscrit à l'ordre du jour du comité syndical du 2 décembre 2020, rédigé par le directeur général des services à partir des contributions de chaque direction, respecte dans sa présentation les dispositions de l'article L. 110-1-III du code de l'environnement qui fixe les 5 finalités des stratégies de développement durable (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarités entre territoires et générations, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).
- **Patrimoine historique :** compte-tenu de l'existence depuis plus de soixante ans du syndicat, la direction générale a proposé au président le lancement d'un travail

de recensement et d'inventaire des pièces représentatives de l'évolution des technologies des métiers de l'eau, des fragments de réseaux, des pièces d'ouvrages hydrauliques, etc. propriété du Siarce, susceptibles de présenter un intérêt patrimonial avéré en vue de leur préservation et de leur présentation à des fins pédagogiques dans le cadre d'une espace muséographique notamment ouvert aux scolaires. Une lettre de mission a été adressée par le directeur général à la directrice des affaires domaniales et patrimoniales lui donnant toutes directives pour installer une mission de préfiguration et préparer un projet de délibération fixant les principes et le cadre de mise en œuvre d'un tel projet, à soumettre à l'assemblée délibérante du Siarce au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

- **Sourcing et transparence des relations avec les opérateurs économiques :** le Siarce a porté à la connaissance des opérateurs économiques susceptibles de participer aux futures mises en concurrence son programme d'investissements 2021/2023.



L'organisation du 3<sup>e</sup> forum de la commande publique, sous la forme d'une demi-journée annuelle d'information à l'intention de ces opérateurs économiques et de leurs organisations professionnelles mais aussi des établissements consulaires, n'a pu être organisée en 2020 du fait de la situation sanitaire, la précédente ayant eu lieu le 19 juin 2019 au siège du SIARCE, en présence d'une cinquantaine de participants. En revanche, la présentation d'un rapport annuel sur l'état de la commande publique, incluant des indicateurs de suivi récurrents permettant des comparaisons avec les années précédentes, a été faite devant le comité syndical pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, au titre du bilan 2019, lors de sa séance du 10 décembre 2020, puis rendue publique.

La direction générale des services a supervisé la préparation des ordres du jour des réunions d'assemblées délibérantes (6 comités syndicaux et 10 bureaux syndicaux) et supervisé la production des projets de rapports et projets de délibérations (286) soumis à la signature du président.

La direction générale des services a assuré également supervisé les actions de communication institutionnelle et de l'information aux usagers des services publics exploités par le Siarce, des relations-presse du syndicat

(41 communiqués de presse diffusés contre 70 en 2019), des relations publiques et événementielles et de l'exécution des tâches de communication tant institutionnelle que destinée aux usagers.

En 2020 notamment, la direction générale des services a contrôlé la conception et réalisation d'un nombre sensiblement plus restreint d'événements de toutes natures (7 en 2020 contre une soixantaine en 2019) du fait des mesures gouvernementales de restriction des déplacements et de confinement, parmi lesquels des visites de chantier et inaugurations d'équipements ouvertes à la presse et aux élus locaux (dont la nouvelle passerelle dite de la Fouille Loury à Saintry-sur-Seine).

Enfin, en l'absence d'un cabinet du président, la direction générale des services a assuré la fourniture au président et, en tant que de besoin, aux membres de l'exécutif dans leurs fonctions de représentation du président, des fils conducteurs d'intervention, discours et déclarations utilisés par ceux-ci lors d'événements internes ou externes (34 interventions et discours produits en 2020 contre 47 en 2019, là aussi en raison de la réduction du nombre de ces représentations inhérentes à la crise sanitaire).



# Secrétariat Général et moyens généraux

**Pendant la crise sanitaire le Secrétariat Général a dû s'adapter en un temps record, et ce, dès le 17 mars 2020 au lendemain de l'annonce du 1<sup>er</sup> confinement par le Président de la République en revoyant son organisation et ses process.**

## Bilan et actions

Au cœur du travail à distance, la dématérialisation a été la clé de voute de l'organisation en cette année de renouvellement des instances. La plateforme de dématérialisation des convocations aux assemblées a pu ainsi être utilisée pour convoquer la réunion d'installation du comité syndical (mandature 2020-26), le 8 septembre 2020 après un long travail de collecte des données utiles auprès des EPCI (8) et communes (67) concernant les délégués titulaires et suppléants y compris les adresses électroniques de près de 900 conseillers municipaux et communautaires rendus destinataires des dossiers de séance et comptes-rendus.\*

C'est dans le respect des textes et au rythme des parutions des lois, décrets et ordonnances liées à la crise sanitaire que les assemblées ont pu se tenir au rythme habituel mais nécessaire.

Les deux agents du Secrétariat Général,

en relation avec tous les services et les élus, assurent l'organisation et la gestion des assemblées délibérantes, préparent et envoient les convocations dématérialisées, ordres du jour et dossiers de séance, suivent les réunions des bureaux et comités syndicaux ; rédigent les comptes-rendus de séances, élaborent les procès-verbaux, assurent la tenue des registres des délibérations et arrêtés, transmettent à la préfecture (service du contrôle de légalité des actes administratifs) les délibérations et actes soumis à celui-ci, organisent et contrôlent l'affichage légal, la publication des actes et leur communication réglementaire dans les collectivités adhérentes.

“  
Le service a dû accroître sa capacité à travailler en transversalité. Grâce à sa réactivité et son sens de l'initiative, le Secrétariat Général a su assurer ses missions quotidiennes sans rupture, tant dans le traitement du courrier, que dans la gestion des parafeurs devenus dématérialisés.”

\*LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.



**4 414**

Courriers reçus  
et enregistrés



**6**

Séances de Comité  
Syndical



**10**

Séances  
du Bureau Syndical



**286**

Délibérations Bureau  
et Comité confondus

Ce sont ajoutés aux missions du Service, la gestion (calendrier, convocation, rédaction des avis et PV) des commissions thématiques au nombre de 8 (finances, assainissement, eau potable et ressource en eau, cours d'eau non domaniaux et milieux aquatiques et humides, énergies renouvelables et ressources réutilisables, développement durable, communication et information des usagers, berges de Seine ; ainsi que celle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

En charge du courrier-arrivée et de la gestion de la boîte mail générique du syndicat, le secrétariat général en assure l'ouverture, l'enregistrement et le dispatch dans les services concernés. Il assure également la réception à la direction générale des services puis à la présidence des courriers au départ, mis à la signature du président et contrôle les visas préalables à la mise en signature.

Le secrétariat général assure également la gestion des délégations de pouvoir et de signature conférées par le président aux membres de l'exécutif syndical et au directeur général des services par arrêtés ; ainsi que la rédaction des décisions du Président prises en vertu des délégations données par le comité syndical à celui-ci.

Le secrétariat général qui assure également la préparation, la procédure d'approbation et le suivi d'exécution des modifications statutaires du syndicat, a piloté en 2020, 4 notifications concernant l'adhésion de 7 communes au syndicat et une modification statutaire. Des arrêtés inter-préfectoraux viendront entériner ces procédures.

Enfin, le secrétariat général a continué d'assurer en 2020 la gestion d'agenda du président et des membres de la direction générale des services, notamment s'agissant des rendez-vous, réunions, conférences et déplacements tenus ou effectués dans l'exercice de leurs fonctions.

“  
Le secrétariat général assure également la gestion des convocations au comité de direction hebdomadaire que préside le directeur général des services et assure la tenue des enregistrements audio des échanges qui s'y déroulent.”



**72**  
Arrêtés



**74**  
Décisions

## Présentation des perspectives d'évolution à court et moyen terme

Toujours dans la recherche d'efficacité, le service envisage de se doter en 2021 d'un logiciel de traitement dématérialisé du courrier permettant son enregistrement, son dispatch et surtout le suivi (en délai) des réponses.

Concernant sa mission de coordination des archives, le secrétariat général poursuit la récupération physique des archives des syndicats fusionnés depuis 2014 pilotée avec l'aide de l'archiviste missionnée par le CIG.

En parallèle, car les archives sont un flux permanent, le service étudie et concrétisera dans le courant de l'année 2021, l'aménagement avec le concours des Archives Départementales d'un second lieu de stockage dans les bureaux d'une des stations d'épuration du syndicat (ce projet n'ayant pu aboutir en 2020).



6

Commissions  
thématiques  
(nouvelle mandature)



3

Commission Consultative  
des Services Publics  
Locaux (CCSPL)  
(nouvelle mandature)

# Service études et aménagement durable

**Ce Service dépend de la Direction Aménagement Durable rattachée à la Direction Générale**

Il participe à la mise en place des politiques du SIARCE et à ses objectifs ainsi qu'au soutien des communes-membres dans leur projet d'aménagement du territoire. Son objectif est d'assurer l'intégration des prescriptions relatives à la gestion du cycle de l'eau dans les documents d'urbanisme. L'exercice des missions du SIARCE en ce domaine est définie par les dispositions de l'article R 423-50 du code de l'urbanisme et le cas échéant de l'article R 423-52 : Ces dispositions sont complétées, en matière de délais et conditions d'émission des dits avis des personnes publiques, services ou commissions intéressés : l'article R 423-59 stipule que « les collectivités territoriales, services, autorités ou commissions qui n'ont pas fait parvenir à l'autorité compétente leur réponse motivée dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande d'avis sont réputés avoir émis un avis favorable ».

Aussi, le SIARCE émet des avis dans le cadre des procédures d'autorisations du droit des sols, d'élaboration de documents de planification tels que les SCOT et PLU.

De plus, il perçoit une participation financière dite « Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) », due par les propriétaires des immeubles se raccordant sur le réseau public d'assainissement ou dans le cas d'apport supplémentaire d'eaux usées au réseau public dans le cadre d'une extension pour un réaménagement de tout ou partie d'un immeuble ; son mode de calcul et son montant sont fixés par délibération du Comité Syndical. Elle s'applique au rejet d'eaux usées domestiques.

Une PFAC pour les eaux usées « assimilées domestiques » est applicable aux activités listées dans l'arrêté du 21/12/2007 et reprises dans l'annexe 2 du règlement d'assainissement collectif du SIARCE.

De plus, le service reçoit dans l'exercice de ses missions le soutien technique des ingénieurs-référents et techniciens des directions de l'assainissement, de l'eau potable, ainsi que de la Direction des Cours d'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la rédaction des avis qu'il émet.

“  
Son objectif est d'assurer l'intégration des prescriptions relatives à la gestion du cycle de l'eau dans les documents d'urbanisme.”

Le service se doit d'être à l'écoute et de travailler de concert avec les agents territoriaux en charge des questions d'urbanisme dans les collectivités adhérentes au syndicat. Le service répond aux sollicitations des administrés des communes membres du SIARCE quant au montant de la PFAC.

## Dossiers d'autorisation du droit des sols

Pour mémoire, dans le cadre de leur demande d'autorisation du droit des sols, les pétitionnaires doivent transmettre notamment un plan de masse avec les modalités de raccordement des constructions aux réseaux publics ou privés, l'attestation de conformité des ANC, les modalités de gestion des eaux pluviales, etc...

Le service veille, lors de l'émission des avis, au respect des différents règlements de services publics qu'ils soient d'assainissement collectif, non collectif ou d'eau potable.

Il informe sur les démarches à mener pour les demandes de raccordement aux réseaux et rappelle les règles concernant les contrôles des installations privatives d'assainissement.

Il rappelle les prescriptions des Plans de Prévention du Risque Inondation et informe sur les zones d'enveloppe d'alerte de zones humides (données DRIEE).

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols, le service peut émettre un avis demandant des pièces complémentaires permettant d'instruire la demande ; par exemple, et le plus souvent, un plan masse matérialisant le raccordement de la construction aux réseaux et indiquant le mode de gestion des eaux pluviales.

Le service peut être amené à rencontrer les aménageurs en amont du dépôt des dossiers en soutien aux communes afin de travailler de concert avec l'ensemble des partenaires.

Le service est également contacté par les demandeurs des autorisations de construire pour obtenir des précisions sur les avis émis ; il est également sollicité par les demandeurs ou futurs demandeurs des autorisations de construire quant à la PFAC qu'ils auront à payer une fois les travaux achevés ou la construction raccordée au réseau.



**695**  
dossiers  
d'autorisation  
du droit des sols

**40**  
communes  
ont sollicité  
un avis

### Dossiers d'autorisation du droit des sols

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre dossiers Autorisations du droit des Sols	728	1132	1112	914	695
Nombre de communes ayant sollicité un avis	30	49	55	49	40

COMMUNES	2019 TOTAL	PERMIS DE CONSTRUIRE	DÉCLARATION PRÉALABLE	CERTIFICAT D'URBANISME	PERMIS D'AMÉNAGER	PERMIS DE DÉMOLIR	2020 TOTAL
ARPAJON	1						0
AUVERNAUX	2		1				1
AUVERS-ST-GEORGES	4		2	1			3
AVRAINVILLE	0	1					1
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	97	45	6	5	1		57
BAULNE	6		2	1			3
BOISSY-LE-CUTTE	4						0
BOISSY-SOUS-ST-YON	24	9		3	2		14
BOURAY-SUR-JUINE	9		1				1
BOUTIGNY	26	6		1	4		11
BREUILLET	3						0
BREUX-JOUY	11	5	2	2			9
BUNO-BONNEVAUX	5			2			2
CERNY	21	16	5	2	3		24
CHAMARANDE	5	2			2		4
CHAMPCUEIL	27	9	7	7	3		24
CHEPTAINVILLE	0						0
CHEVANNES	5	4	2	4			10
CORBEIL-ESSONNES	189	74	49	9	4	1	137
COURDIMANCHE	5			3	1		4
D'HUISON-LONGUEVILLE	33	11	2	5			18
ECHARCON	3	5		1			6
EGLY	0						0
FONTENAY-LE-VICOMTE	4	6	3		1		10
GIRONVILLE	2	2	1				3
GUIBEVILLE	0						0
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	10	6	7	5	2		20
ITTEVILLE	86	39	40	16	3	2	100
JANVILLE-SUR-JUINE	10	3	2				5

COMMUNES	2019 TOTAL	PERMIS DE CONSTRUIRE	DÉCLARATION PRÉALABLE	CERTIFICAT D'URBANISME	PERMIS D'AMÉNAGER	PERMIS DE DÉMOLIR	2020 TOTAL
LA FERTE-ALAIS	20	4	3	3	1		11
LA NORVILLE	0						0
LARDY	66	12	4	1	5		22
LE MALESHERBOIS	14	10	2	6			18
LEUDEVILLE	7	10		7	2		19
LISSES	0						0
MAISSE	20	8		3	1		12
MAROLLES-EN-HUREPOIX	0		1				1
MENNECY	60	27	6	2	9	4	45
MOIGNY-SUR-ECOLE	0						0
MONDEVILLE	3	2					2
NAINVILLE-LES-ROCHES	5	10	4	1			15
OLLAINVILLE	0						0
ORMOY	16	13	3				16
ORVEAU	1						0
PRUNAY-SUR-ESSONNE	2	1		1			2
ST-GERMAIN-LES-ARPAJON	6						0
ST-GERMAIN-LES-CORBEIL	11	5	1	1	1		8
ST-SULPICE-DE-FAVIERES	1						0
ST-VRAIN	14	3	3	1	2		9
ST-YON	11	4	2	2	2		10
SAINTRY	4						0
VAYRES-SUR-ESSONNE	10	1	5	1	1		8
VERT-LE-GRAND	23	4	5	4	1		14
VERT-LE-PETIT	25	4	6	5	1		16
VILLABE	0						0
VILLENEUVE-SUR-AUVERS	3						0
<b>TOTAL</b>	<b>914</b>						<b>695</b>

## Les documents de planification territoriale

L'élaboration (ou la révision) d'un document d'urbanisme du type Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue l'occasion d'aborder des questions liées à la gestion de l'eau.

C'est un outil d'occupation des sols, qui doit pouvoir intégrer des zonages spécifiques à des thématiques de l'eau comme les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable, les zones humides, etc.

Il doit, à travers ses objectifs et ses prescriptions, ne pas contrevenir aux objectifs de gestion équilibrée de l'eau

comme la rationalisation des linéaires de réseaux d'assainissement ou d'alimentation en eau potable, la disponibilité locale de la ressource en eau, la gestion des eaux pluviales, la nécessité d'emplacement réservé, etc.

Il est nécessaire d'assurer l'interaction entre les documents de planification de l'eau et ceux de l'urbanisme.

Le SIARCE est associé à l'élaboration des PLU. Le service participe aux réunions des Personnes Publiques Associées et émet l'avis sur l'arrêt du PLU.

## Taxe d'aménagement majorée et Projet Urbain Partenarial

Selon le contexte, les communes peuvent souhaiter mettre en place des Taxes d'Aménagement Majorées (TAM) ou Projets Urbains Partenariaux (PUP). Si un projet urbain nécessite des travaux plus importants qu'un simple branchement en lien avec les compétences déléguées par la commune, le SIARCE est partenaire dans la démarche.

Le service est un soutien à la commune dans le cadre de ce type d'opérations, et veille au respect des prérogatives du SIARCE.



## Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est due par les usagers dès lors qu'ils rejettent de nouveaux volumes d'eaux usées au réseau, comme indiqué en introduction.

Les PFAC indiquées dans les arrêtés ne sont pas forcément encaissées l'année de l'arrêté.

Les arrêtés peuvent également être annulés et la PFAC remboursée suite à une annulation d'autorisation de construire par exemple.

Les arrêtés prescrivant la PFAC sont pris dès lors que le SIARCE reçoit de la part des communes les Déclarations Attestant

l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) déposées par les bénéficiaires des autorisations de construire en Mairie une fois les travaux achevés et pour les nouveaux raccordements, à la date du raccordement de l'immeuble au réseau.

### Évolution de la PFAC - Mise à jour le 17/05/2021 pour 2018, 2019 et 2020

	2020	2019	Evolution 2020/2019 en %	2018	Evolution 2019/2018 en %
Nombre d'arrêtés	39	85	-54,12	82	3,66
Montant	465 353,20 €	867 548,80 €	46,36	445 285 €	94,83

# Direction des Projets et de la Prospective

**Créée en janvier 2017 au sein de la Direction générale du SIARCE, la Direction des Projets a pour mission de piloter certains projets stratégiques ou innovants du syndicat, techniques comme institutionnels, pouvant toucher à toutes ses compétences.**

En juin 2020, la Direction des projets a été renommée « **direction des projets et de la prospective** » pour marquer davantage sa propension à intervenir sur la partie amont des projets, et à maintenir une veille sur le développement d'activités nouvelles liées aux compétences du SIARCE

La Direction des projets et de la Prospective fonctionne « en transversalité » c'est à dire en interaction permanente avec les trois directions opérationnelles (Rivière, Eau potable, et Assainissement), y compris pour son budget puisqu'elle n'a pas de budget propre. Elle réfère en permanence au directeur général des services et aux vice-présidents délégués.

## Bilan des activités

En 2020, la Direction des Projets et de la Prospective s'est consacrée prioritairement aux dossiers concernant les énergies renouvelables et aux actions liées à la lutte contre le réchauffement climatique.

**Le compte-rendu d'activités comprend trois points :**

- Le projet de production et d'injection de biométhane sur le site épuratoire Exona-Evry
- Le Plan Climat Air Eau Energie Territorial (PCAEEET)
- Les autres interventions de la direction des projets

### **a - Le projet de production et d'injection de biométhane sur le site Exona-Evry**

En 2019, le comité de pilotage du projet, réunissant le SIARCE et la CA GPS, avait décidé la mise en œuvre du projet commun de production et d'injection de biométhane sur le site Exona-Evry.

Dès le début 2020, les deux collectivités ont signé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiant au SIARCE le

pilotage du projet, jusqu'à la mise en place de la société publique locale (SPL) dont la mise en place fut également décidée en 2019.

En 2020 des étapes essentielles ont été atteintes vers la réalisation de ce projet. En février 2020, lancement d'une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre. Malgré la pandémie, le calendrier sera tenu et à l'issue d'une CAO le 15 avril en plein confinement, le cabinet Merlin fut désigné pour une mission de maîtrise d'œuvre complète, engagée en mai. L'année 2020 permettra de mener entièrement la conception de l'installation de valorisation énergétique : avant-projet remis début septembre, puis le projet remis fin novembre.

**Le projet (PRO) a permis de valider à fin 2020 les caractéristiques de l'installation, soit :**

- Une unité commune d'épuration du gaz, installée sur la parcelle de la STEP de GPS
- Une installation de récupération de la chaleur des effluents traités, avec construction d'un local « pompe à chaleur », sur la STEP de GPS, et une récupération de chaleur complémentaire sur l'air compressé
- Un investissement en travaux chiffré à 4,85 M€ HT, valeur réhaussée à la fin 2020 en raison de la hausse des prix des matériaux et des fournitures, due à la crise sanitaire, laquelle se poursuivra en 2021 avec de nouveaux impacts possibles.
- Des subventions pouvant atteindre 40%, dont 20% déjà obtenues à fin 2020, issues de 4 origines : le Département de l'Essonne (FITEC - Fonds d'Innovation Transition Energie Climat), l'Etat (Plan de relance - DSIL), l'ADEME et la Région Ile-de-France
- Une production de biométhane de 13 GWH/an dès 2023, assurant une recette de 1,32 M€ HT, avec une mise en service prévue en septembre 2022.



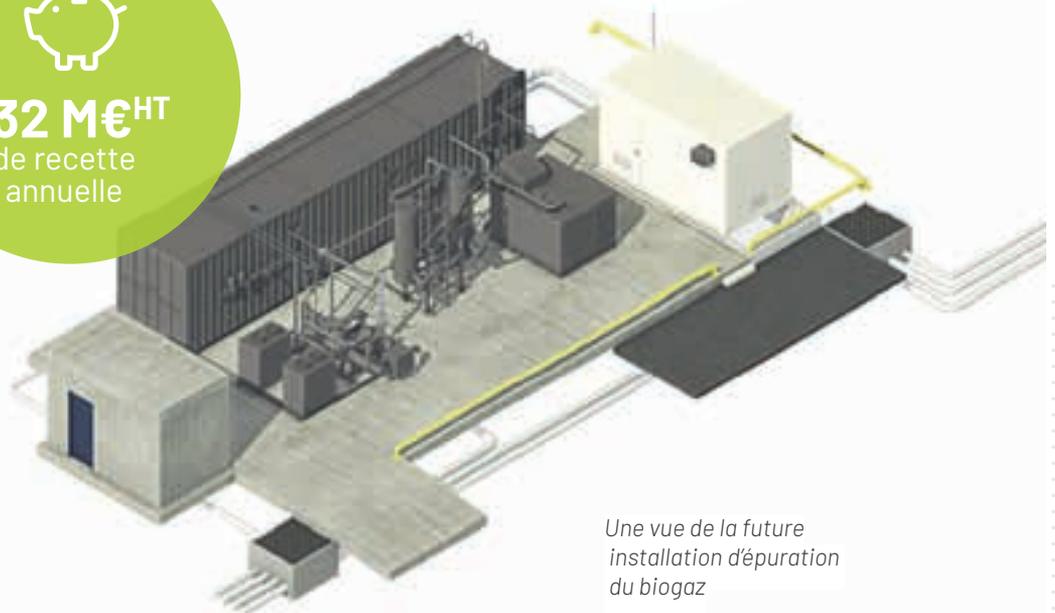
**4,85 M€<sup>HT</sup>**  
d'investissement  
travaux sur le site  
Exona-Evry



**13 GWH/an**  
de production  
de biométhane  
dès 2023



**1,32 M€<sup>HT</sup>**  
de recette  
annuelle



*Une vue de la future  
installation d'épuration  
du biogaz*

**Parallèlement, le SIARCE a conduit les démarches réglementaires et contractuelles nécessaires :**

- Constitution d'un dossier de porter à connaissance relatif aux installations classées (ICPE) et soumis à l'avis des services de l'Etat (DRIEE)
  - Signature le 18 septembre 2020 du contrat de rachat du biométhane, avec la société ENGIE, après consultation de différents fournisseurs. Ce contrat passé après autorisation préfectorale permet d'accéder aux tarifs réglementés de rachat du gaz, assurant les recettes pour quinze ans. A noter que ce contrat a pu être signé juste avant une évolution réglementaire, qui a rendu les tarifs réglementés inaccessibles à partir du 23 novembre 2020 pour les sites du type d'Exona-Evry. Les tarifs obtenus permettent l'excellente rentabilité du projet (TRI > 18%, et temps de retour sur investissement de 4 ans environ)
  - Echanges avec GRDF : préparation des contrats de raccordement et d'injection à signer en 2021, discussion sur la position et la configuration du poste d'injection.
- Enfin, le SIARCE a contribué en 2020 à préparer la mise en place de la Société Publique Locale (SPL) destinée à gérer l'installation de valorisation énergétique, puis l'ensemble du site.

“

*Un PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.* ”

**b - Le PCAEET : Plan Climat Air Eau Energie Territorial**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) les a rendus obligatoires pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Pour le SIARCE c'est une démarche volontaire, et enrichie par la particularité d'ajouter un module sur l'Eau en plus de l'Air et de l'Energie, d'où la dénomination de PCAEET.

Le SIARCE a été assisté du bureau d'études « Stratégie-Consortium consultants » pour élaborer son PCAEET, depuis fin 2019 jusqu'à début 2021.

Le territoire de ce plan est le territoire d'exercice des compétences du SIARCE

**Le PCAEET comprend plusieurs parties, fixées par la loi :**

- 1** Un diagnostic, fondé sur un état des lieux. Celui-ci a été l'occasion d'établir un bilan carbone qui a permis de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, et parmi celles-ci de chiffrer la part due aux activités du SIARCE. Il en ressort que le SIARCE représente environ 1% des émissions du territoire.
- 2** Définir une stratégie, laquelle est basée sur 3 axes déclinés *ci-contre*.
- 3** Elaborer un plan d'actions sur six ans (2021-2026).
- 4** Suivre et évaluer les actions : un dispositif est proposé à cet effet pour les années à venir.

**Le plan d'actions comprend 33 actions opérationnelles regroupées en 15 fiches d'actions, organisées suivant les trois axes stratégiques retenus :**

Axe  
**1**

**Siarce acteur de la transition énergétique**

17 actions (9 fiches) orientées vers la sobriété énergétique, la production d'énergie renouvelable ou la protection de la ressource en eau.

Axe  
**2**

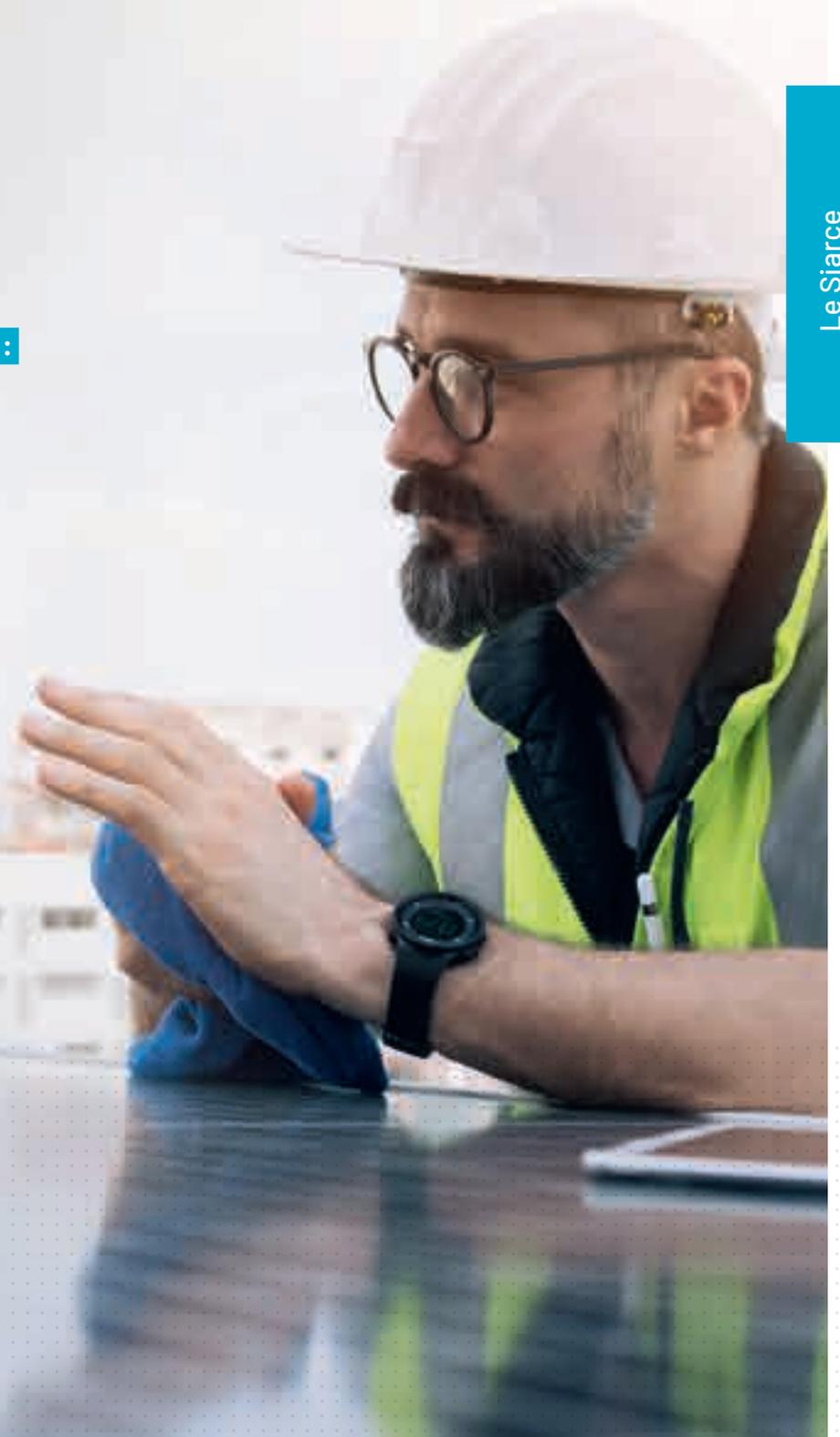
**Partenariats avec les EPCI et autres acteurs**

10 actions (4 fiches) orientées vers la mutualisation des projets et la protection de la biodiversité.

Axe  
**3**

**Mobiliser et accompagner les acteurs**

6 actions (2 fiches) orientées vers la pédagogie et la communication.



En plus, une évaluation environnementale stratégique a été menée et fait l'objet d'un rapport spécifique, pour permettre d'évaluer l'impact sur l'environnement des actions mises en œuvre.

Il est important de souligner que le PCAEET est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, ce qui s'est traduit concrètement par la tenue (début 2021) de trois ateliers de travail sur la stratégie et les actions, avec participation des EPCI du territoire (tels CAGPS, CCVE, CAESE, CCEJR ou le PNR), le Conseil départemental, les partenaires privés (délégataires, entreprise) et associatifs. Ces partenaires sont conviés au comité de pilotage (COFIL) du PCAEET en phase d'élaboration, puis en phase de suivi et d'évaluation dans les années à venir.

**L'impact du plan d'actions a été chiffré, ainsi à l'issue des six années d'exécution du plan le SIARCE aura, à périmètre égal :**

- ▶ réduit de 43% ses émissions de gaz à effet de serre
- ▶ réduit de 20% sa consommation d'énergie
- ▶ mis en œuvre la production d'énergie renouvelable à hauteur de 68% de sa consommation actuelle
- ▶ économisé plus de 350 000 m<sup>3</sup> d'eau soit 3% du volume distribué

Le plan d'action sera suivi par le comité de pilotage, à raison d'une réunion par an au minimum, et les objectifs chiffrés seront réévalués à mi-parcours c'est-à-dire en 2023.

Le plan n'a pas de budget spécifique, car les actions relèvent des budgets d'investissement (PPI) ou de fonctionnement déjà en place, et parfois des contrats de délégation de service public.



**43%**  
de réduction  
d'émissions de gaz  
à effet de serre



**20%**  
de réduction  
d'énergie



**350 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau économisés

### **c - Autres actions de la direction des projets en 2020**

- Le marché d'achat innovant, passé avec la société ALRELE, pour le cofinancement à 50% d'un programme biennal de conception, réalisation et mise en exploitation d'une hydrolienne de rivière innovante dite « au fil de l'eau », a débuté mais a été rapidement contrarié par les confinements. En octobre, le projet a été interrompu du fait de la liquidation de la société ALRELE mise à mal par la pandémie.
- Encadrement du stagiaire ingénieur (avec la direction assainissement et avec le CERTES) sur l'optimisation énergétique et la récupération de chaleur. Des pistes ont été ouvertes sur trois stations, et

seront poursuivies dans le cadre d'une thèse (2021-2024). Sur la récupération de chaleur en égout, le stagiaire a établi une cartographie du potentiel énergétique du réseau intercommunal, et l'a superposé aux projets d'urbanisation sur le territoire de la ville de Corbeil-Essonnes. Il en ressort que plusieurs sites sont bien situés et pourront être étudiés de plus près sur l'opportunité et la faisabilité d'une récupération de la chaleur des eaux usées. Une réunion a déjà été tenue avec les services de la ville, intéressée par l'exploitation de ce potentiel.

# Service SIGE

**En 2020 le service Système d'Information Géographique et Etudes (SIGE) est composé de deux personnes, un chef de service et un cartographe sous l'autorité de la direction générale. Durant cette année de pandémie, le cartographe a été désigné par la direction générale référent COVID-19.**

## Les principaux évènements suivis par le SIGE

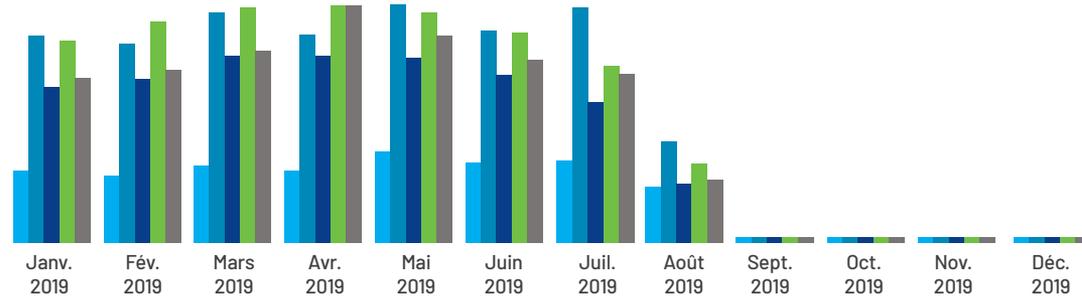
### Nouveau contrat WebSIGNE

Un nouveau contrat WebSIGNE a été mis en place en 2020 pour donner suite à l'évolution de l'application cadastre. Ce contrat consiste à maintenir l'application WebSIGNE, son hébergement externalisé dans un data center en France et l'intégration annuelle du cadastre (68 communes) et des réseaux humides dont le SIARCE a la compétence.



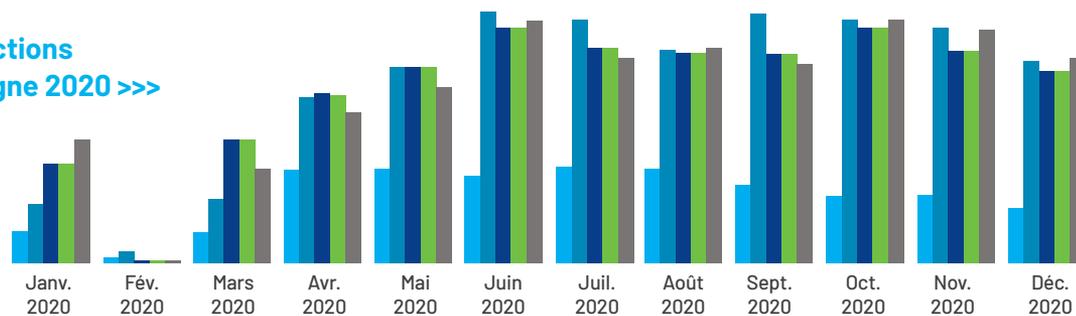
Montant annuel  
du contrat  
**15 249 60€<sup>TTC</sup>**

## Connections WebSigne 2019 >>>



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Janv. 2019	395	1 184	73 107	93 633	1.82 Go
Fév. 2019	388	1 161	77 385	103 505	1.90 Go
Mars 2019	431	1 318	87 300	109 567	2.14 Go
Avril 2019	399	1 199	88 188	110 702	2.62 Go
Mai 2019	519	1 358	86 260	107 665	2.28 Go
Juin 2019	442	1 212	77 785	97 305	2.02 Go
Juil. 2019	457	1 343	65 225	83 374	1.87 Go
Août 2019	303	578	27 223	36 457	710.47 Mo
Sept. 2019	0	0	0	0	0
Oct. 2019	0	0	0	0	0
Nov. 2019	0	0	0	0	0
Déc. 2019	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 2019</b>	<b>3 334</b>	<b>9 353</b>	<b>582 473</b>	<b>742 208</b>	<b>15.34 Go</b>

## Connections WebSigne 2020 >>>



Mois	Visiteurs différents	Visites	Hits	Bande passante
Janv. 2020	57	108	40 285	739.81 Mo
Fév. 2020	15	22	426	11.42 Mo
Mars 2020	66	141	49 854	497.01 Mo
Avril 2020	159	425	95 342	1.19 Go
Mai 2020	156	526	115 975	1.44 Go
Juin 2020	150	734	152 759	2.21 Go
Juil. 2020	170	715	142 163	1.94 Go
Août 2020	177	655	143 411	2.08 Go
Sept. 2020	150	751	142 010	1.95 Go
Oct. 2020	146	736	157 955	2.32 Go
Nov. 2020	150	712	144 675	2.19 Go
Déc. 2020	124	630	131 693	2.00 Go
<b>TOTAL 2020</b>	<b>1 520</b>	<b>6 155</b>	<b>1 316 548</b>	<b>18.52 Go</b>

**Une baisse des visites est à noter pour l'année 2020, certainement en raison de la situation sanitaire.**



Cette année les plans locaux d'urbanisme (PLU) au format CNIG (commission nationale de l'information géographique) ont été intégrés à l'outil de consultation, les informations liées au PLU sont disponibles sur les fiches parcellaires.

**17 PLU conformes (à savoir standard CNIG-PLU afin d'être intégrés au guichet unique dans le cadre de la dématérialisation des documents d'urbanisme) sont donc intégrés, il s'agit des communes suivantes :**

- 1-Auvernaux
- 2-Ballancourt-sur-Essonne
- 3-Boigneville
- 4-Bouray-sur-Juine
- 5-Buthiers
- 6-Cheptainville
- 7-Corbeil-Essonnes
- 8-Courances
- 9-Courdemanche-sur-Essonne
- 10-Egly
- 11-Fontenay-le-Vicomte
- 12-Lardy
- 13-Mennecy
- 14-Mondeville
- 15-Orveau
- 16-Saint-Vrain
- 17-Soisy-sur-Ecole



Montant pour l'acquisition  
des fichiers fonciers  
standards 2020  
pour 68 communes

**1 377.00€<sup>TTC</sup>**

## Vergers pédagogiques 2020

Les projets comportent des plantations d'arbres fruitiers et plants de vigne, permettant notamment la réimplantation d'espèces végétales rares ou disparues d'Île-de-France, l'installation d'hôtels à insectes, ainsi que de bancs pour les visiteurs et de panneaux pédagogiques décrivant les caractéristiques, essences et

dates de fleuraison et de fructification des arbres plantés.

Le Siarce assure la prise en charge de l'investissement dans la limite de 15 000€ par site, puis après un an d'entretien assuré par le syndicat, les communes s'engagent à assurer la gestion et l'entretien de ces vergers.

*Inauguration  
du verger à Villabé*



**11**  
vergers  
pédagogiques  
réalisés



**15 000.00€<sup>TTC</sup>**  
en moyenne  
par verger

## Travaux au siège du SIARCE

Le jalonnement du siège social du SIARCE. Aux carrefours proches du SIARCE des panneaux de signalisation vont être installés.

### **Mission complète de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour la création d'un plancher R+1 et de travaux de réaménagement de bureaux dans les locaux du siège du SIARCE.**

Ces travaux ont pour but la création d'une surface de plancher supplémentaire en R+1 et le réaménagement de bureaux destinés à accueillir une autre collectivité et lui garantir un fonctionnement indépendant et autonome de son administration.

Les travaux et réaménagements se situent à l'arrière du bâtiment existant (côté ouest). Les locaux réaménagés seront indépendants du bâtiment existant, seul le réfectoire et son annexe seront partagés entre les deux établissements publics.

### **L'opération de travaux a pour principaux objectifs :**

- La réalisation d'un plancher en R+1 type bac collaborant dans l'espace ateliers,
- La réalisation de 3 à 4 espaces de travail sur le plancher à créer,
- Le réaménagement des 3 bureaux existants,
- La création d'un sas indépendant avec porte d'accès dédiée à l'administration qui occupera ces bureaux, en lieu et place de la porte de garage actuelle.



**Maître d'œuvre**  
ARGANA  
DEVELOPPEMENT

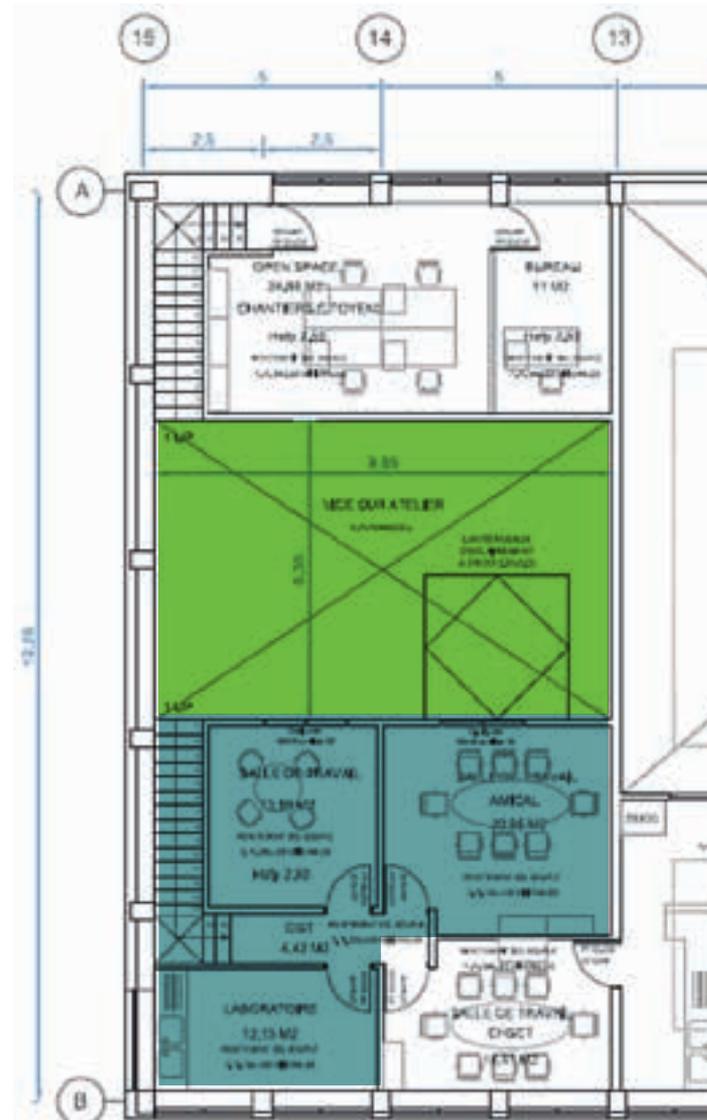


Montant du marché  
**30 000,00€<sup>TTC</sup>**

**Création d'un sas indépendant avec porte d'accès privative**



**Création d'un plancher et d'un espace de travail.**



## Les travaux SIGNE 2020

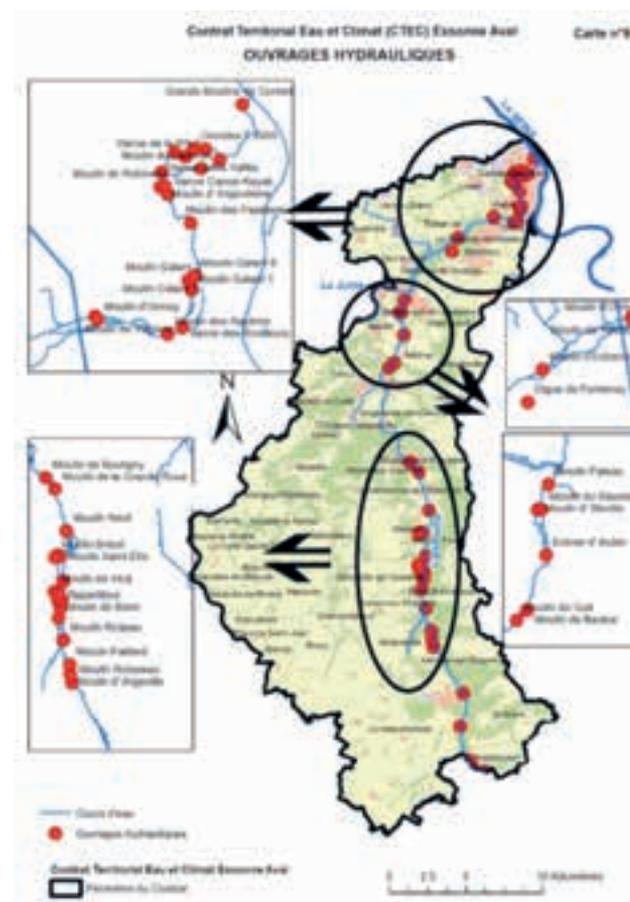
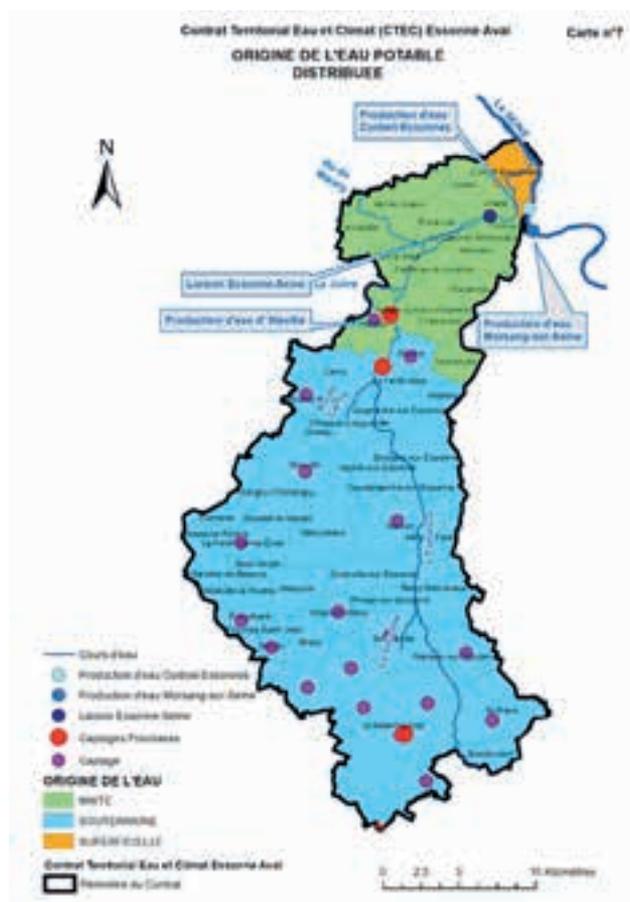


**60**  
projets  
cartographiques



**120**  
éditions de cartes

(72 éditions en PDF et 51 éditions en JPEG) dont les cartes pour le projet de contrat territorial eau et climat – Essonne aval (CTEC ESSONNE AVAL) et du plan de relance.





# Service informatique

Après une année 2019 consacrée au recrutement du responsable informatique et à l'analyse des besoins, l'année 2020 a été une année importante dans la mise en place de solutions par le service. Le travail fourni durant l'année précédente a permis dès janvier 2020 la mise en place de la fibre. Cette solution nous a permis, entre autres, de déployer le télétravail dans de bonnes conditions et ce, dès le premier confinement dû à la crise sanitaire, en mars 2020.



**79 100 €<sup>TTC</sup>**  
d'investissement



**107 800 €**  
de fonctionnement

## Budget 2020

### Dépenses importantes effectuées :

#### Investissement :

- > Achat, renouvellement licences : 31 900 €
  - 70 licences Office 365
  - 80 licences antivirus
- > Ordinateurs portables avec 8 achats, pour équiper tous les membres du Codir : 10 500 €
- > Remplacement du firewall pour garantir une continuité de service en vue de l'augmentation du flux réseau : 9 000 € pour 3 ans
- > Retour vidéo et mise en place de micros sans fil pour la salle du comité et la tenue des Assemblées : 15 000 €

#### Fonctionnement :

- > Téléphonie (abonnement consommation fixe et mobile) : 46 000 €
- > Maintenance logicielle : 51 500 €

## Actions importantes effectuées

Le projet prioritaire du début de l'année a été le déploiement de la fibre en remplacement d'une connexion internet vieillissante et inadéquate. Cette fibre a été secondée par un lien de secours en 4G. Grâce à cette solution, le remplacement de la téléphonie vers une téléphonie IP a pu être déployée. Ces deux technologies, fibre et téléphonie IP, ont permis de mettre en place rapidement une solution de télétravail. Les agents ont pu continuer à travailler dans les meilleures conditions possibles avec la mise en place notamment de solutions de visioconférence.

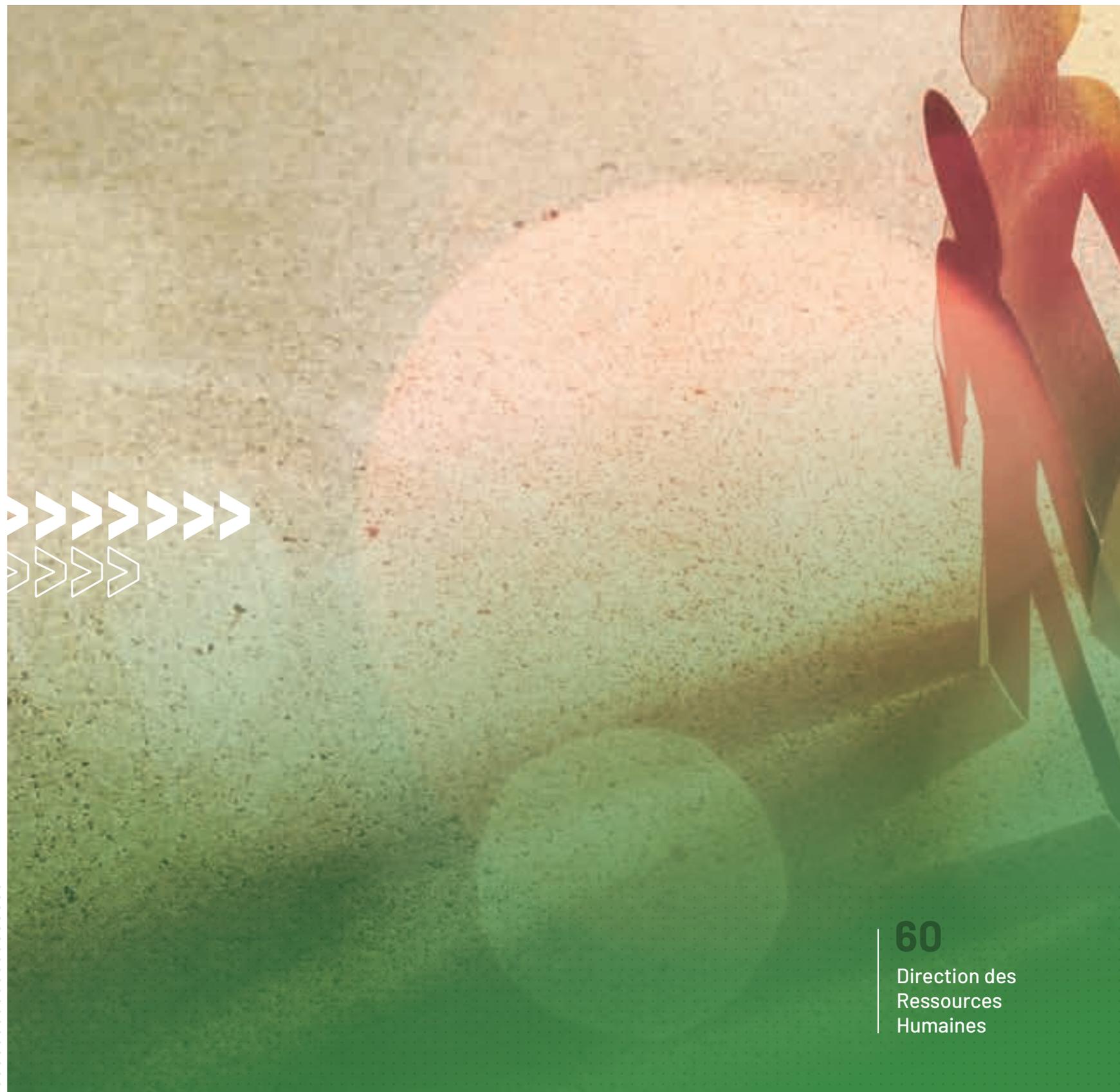
#### Autres tâches importantes réalisées en 2020 :

- > Mise en place d'une plateforme collaborative pour le travail entre agents
- > Près de 1200 tickets support
- > Remplacement des équipements réseaux pour supporter les nouveaux flux internet (télétravail, visioconférence, etc.)
- > Augmentation de la sécurité informatique pour suivre les réglementations RGPD (mot de passe, session, cryptage des données web, maintenance serveur, etc.)

- > Mise en place de micros sans fil et d'un retour vidéo dans la salle du comité
- > Remplacement de vieux équipements informatiques par des ordinateurs portables

#### Perspectives 2021

- > Elaboration d'un schéma directeur pour préparer l'avenir informatique du Siarce
- > Approvisionnement et déploiement d'ordinateurs portables, notamment pour les agents susceptibles d'aller sur le terrain
- > Mise en production d'un logiciel Assainissement/Urbanisme
- > Mise en place d'une solution wifi pour les agents et les personnes externes
- > Transformation d'une salle de réunion en salle de visioconférence (achat d'équipement et mise en place).



**60**

Direction des  
Ressources  
Humaines



# Services Ressources



Services  
ressources

**76**

Direction juridique  
et de la commande  
publique

**84**

Direction des Finances  
et du contrôle  
de gestion

**110**

Direction des Affaires  
Domaniales  
et Patrimoniales

**116**

Service  
logistique

# Direction des Ressources Humaines

**Au 31 décembre 2020,  
le SIARCE employait 63 agents.**

## Les effectifs

La répartition du personnel titulaire et contractuel en 2020 diffère quelque peu de la moyenne des collectivités de la Grande Couronne, qui compte dans leurs effectifs un peu plus de 6 agents sur 10 possédant la qualité de fonctionnaires. Au 31 décembre 2020, 67 % des agents sur emplois permanents du syndicat étaient fonctionnaires et 33 % des agents contractuels.

Le SIARCE se situe en dehors des moyennes recensées dans les bilans sociaux des collectivités de la Région Ile de France, avec un pourcentage de personnel relevant de la catégorie A supérieur à celui de la catégorie B et quasiment équivalent à celui de la catégorie C. (bilan social 2017 collectivité de la grande couronne 10 % de A - 15% de B et 75% de C) Cette répartition atypique des effectifs de l'établissement (22 agents de catégorie A, 13 de catégorie B et 25 de catégorie C), relève de la nature même de ses activités, requérant une forte technicité et des compétences

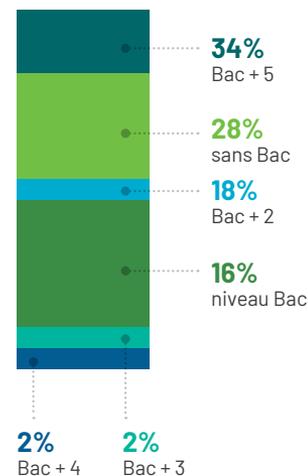
essentiellement conceptuelles. Il en résulte donc un poids important des agents relevant de la catégorie A (35%) et un niveau de qualification élevé pour l'ensemble du personnel du SIARCE, 72 % des agents ayant au moins un niveau bac. Le SIARCE comptait également dans ses effectifs, un apprenti, 1.6 % des effectifs.

54 % des agents du syndicat sont des femmes, et représentent 38% des agents occupant des fonctions dans la filière technique. 77 % des emplois de la filière administrative sont occupés par des femmes. A titre de comparaison 63% des effectifs des collectivités de la grande couronne sont des femmes.

La parité est exercée au sein de la direction générale. Un homme occupe les fonctions de Directeur Général des Services et une femme, celles de Directrice Générale Adjointe.

Le comité de direction du Syndicat est composé de 9 femmes et 4 hommes.

## La représentation du niveau de qualification des agents





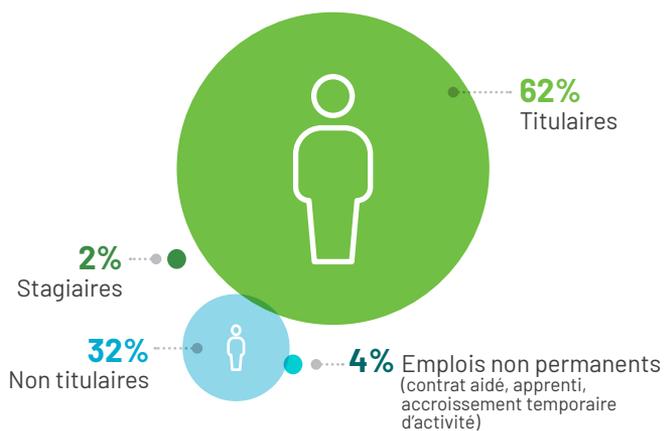
**63**  
agents



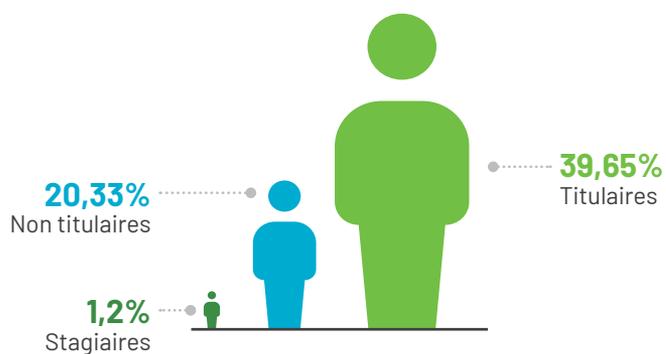
**72%**  
des agents ont au moins  
un niveau bac



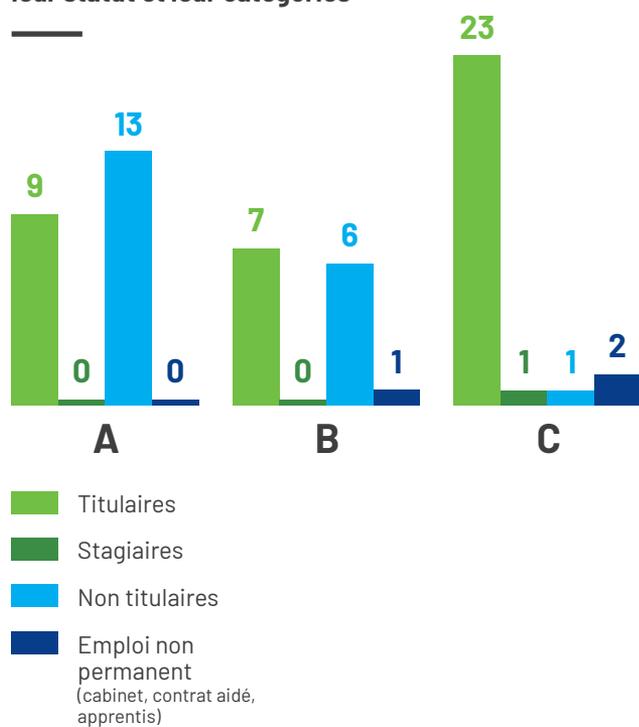
### Les effectifs selon le statut en 2020



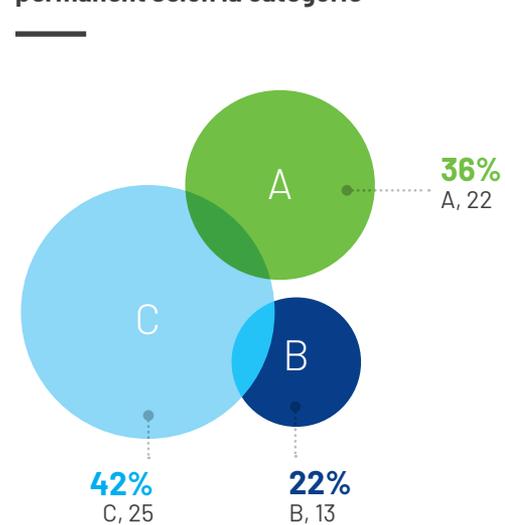
### Répartition des agents sur emploi permanent selon leur statut - 2020



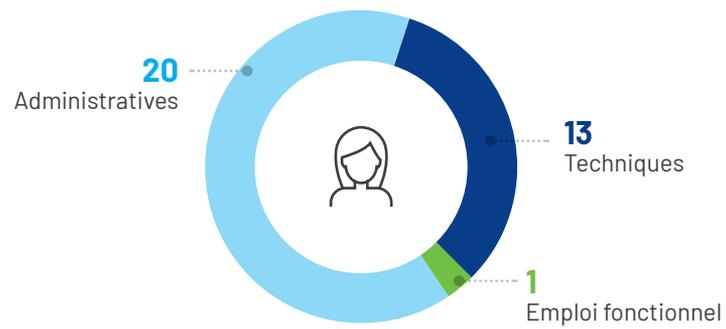
Répartition des agents selon leur statut et leur catégories



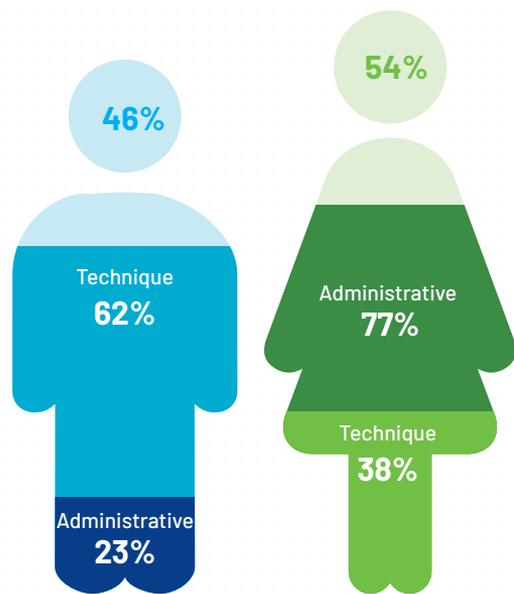
Personnel du SIARCE sur emploi permanent selon la catégorie



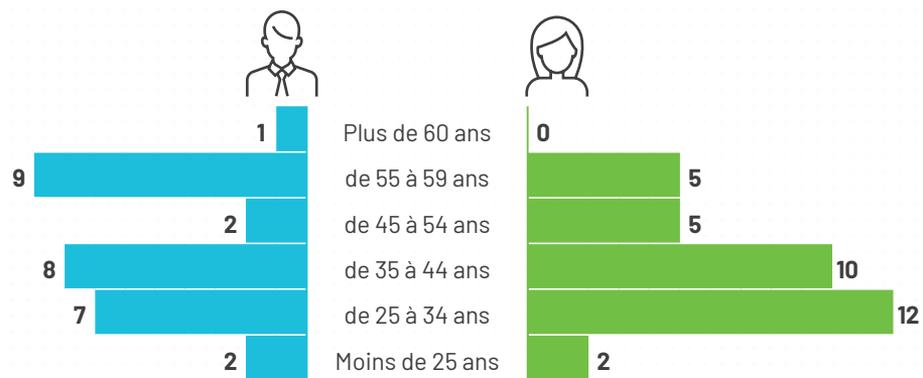
**Répartition Hommes / Femmes par filière**  
**Tout statut confondu**



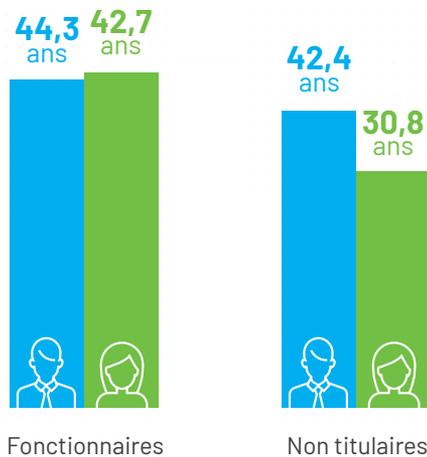
### Répartition des agents selon les filières administrative et technique et par sexe



### Pyramide des âges



### Âge moyen des agents sur emploi permanent selon le statut et le sexe - 2020



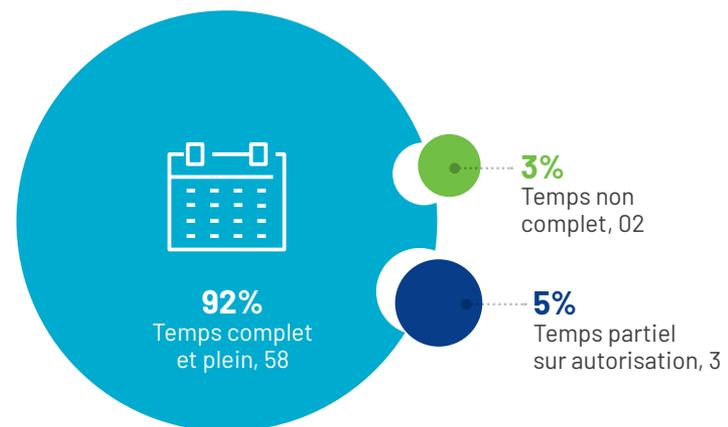
“  
L'âge moyen des agents du Siarce est de 40 ans contre 45 ans au niveau des collectivités de la grande couronne.”

## Le temps de travail

Un peu plus de 92 % des agents exercent leur activité à temps plein ; 3 ont choisi d'exercer leur activité à temps partiel, sur autorisation, soit 5% des effectifs. Cent pour cent des agents exerçant leur activité à temps partiel sont des femmes.

2 agents, soit 3% des effectifs exercent leur activité à temps non complet. Il s'agit ici d'agents bénéficiant d'un cumul d'emplois publics. Ils exercent dans d'autres collectivités une activité à titre principal. Ces agents ont été recrutés dans le cadre de transferts de compétences.

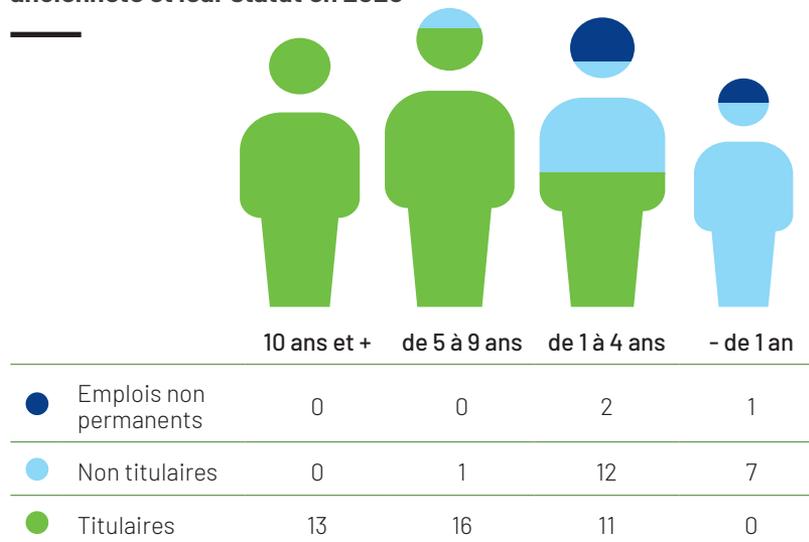
### Répartition des agents selon le temps de travail - 2020



## L'ancienneté des effectifs

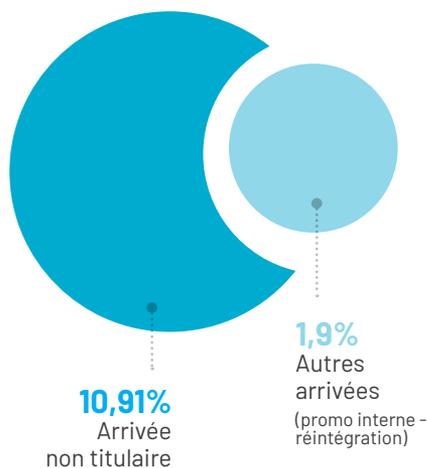
“ Près de 50% des effectifs ont 4 ans et moins d'ancienneté et près 13 % des effectifs avaient au 31 décembre moins de 1 an d'ancienneté. ”

Répartition des agents selon leur ancienneté et leur statut en 2020



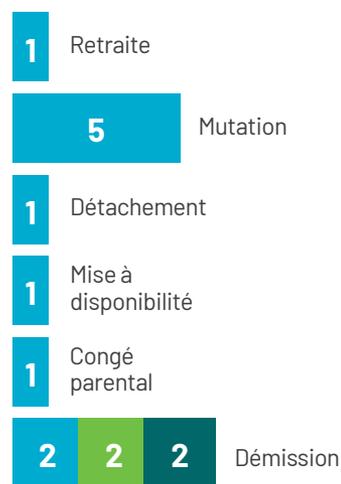
## Les mouvements de personnel

Motifs d'arrivée des agents en 2020



“ En 2020, 11 personnes ont été recrutées, dont 10 agents contractuels. 1 agent fonctionnaire a réintégré le SIARCE au terme de son détachement. ”

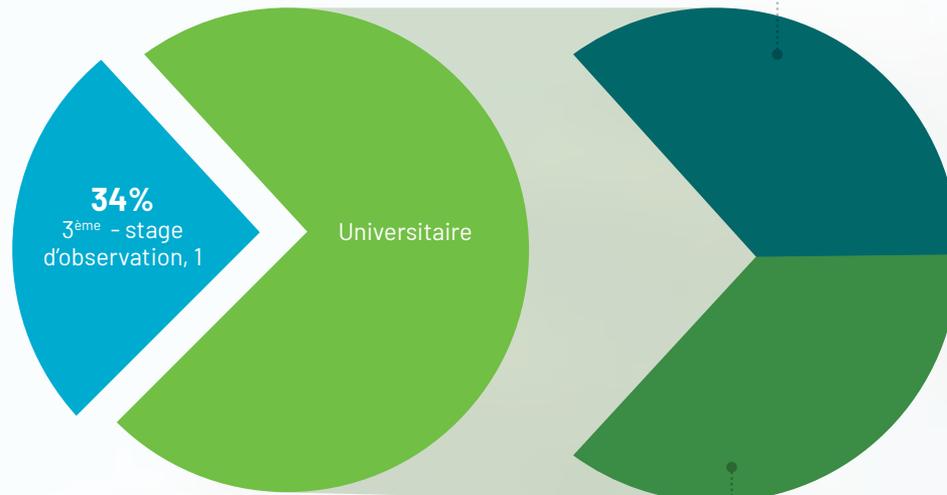
Motifs de départ en 2020 tous statuts confondus



“ 15 agents ont quitté le SIARCE en 2020. En 2020, suite aux divers mouvements de personnel, étaient encore vacants 6 postes, pour lesquels des procédures de recrutements ont été lancées. ”

## Les stagiaires de l'enseignement

En 2020, 3 stagiaires ont été accueillis par les services du SIARCE pour des durées allant d'un mois pour les lycéens, à 6 mois pour les universitaires. Au terme de leur stage, 2 universitaires ont bénéficié d'un contrat de travail, l'un ayant débuté en 2020, l'autre sera conclu début 2021.



### Les travailleurs handicapés

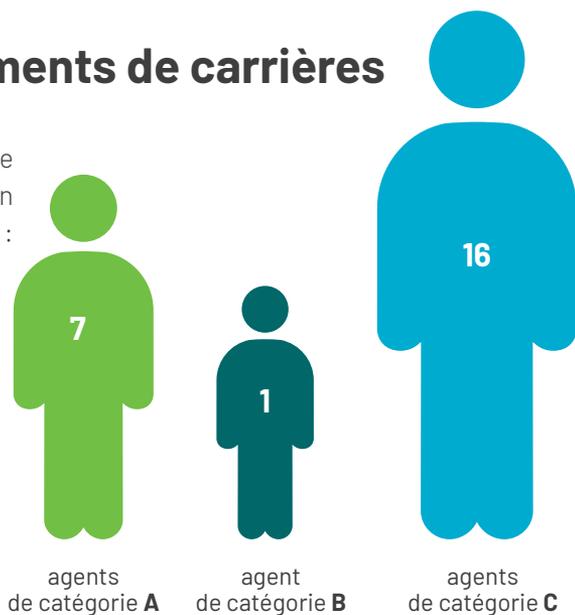


Le taux de personnes en situation de handicap était au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de

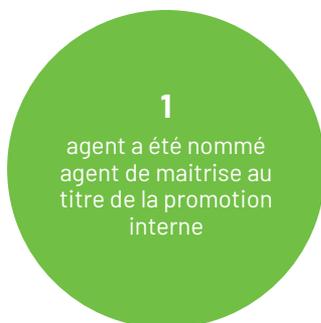
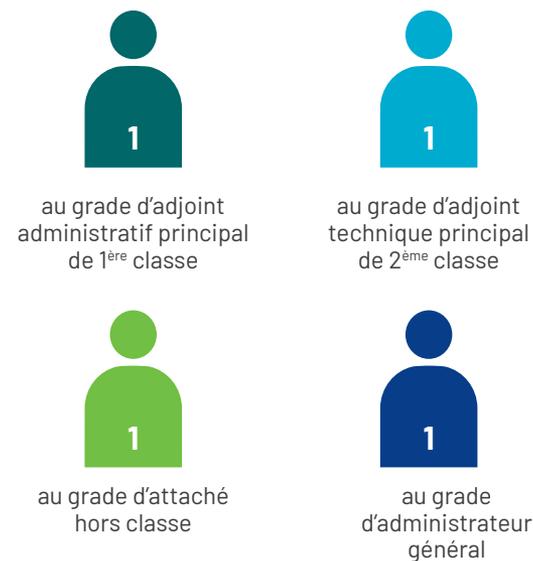
**2%**

## Les déroulements de carrières

Au cours de l'année 2020, ont bénéficié d'un avancement d'échelon :



4 agents ont été promus par avancement au grade :



“

Au 31 décembre 2020, suite aux déroulements de carrières, les agents se répartissaient par filière comme suit.”

### Filière animation

1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

### Emplois fonctionnels

- 1 Directeur Général des établissements publics de coopération de 80 000 à 150 000 habitants
- 1 Directeur Général Adjoint des établissements publics de coopération de 40 000 à 150 000 habitants.

### Filière technique

#### Répartition des agents par grade

Adjoint technique	5
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0
Agent de maîtrise	1
Agent de maîtrise principal	1
Technicien	4
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Ingénieur	11
Ingénieur principal	3
Ingénieur en chef	2

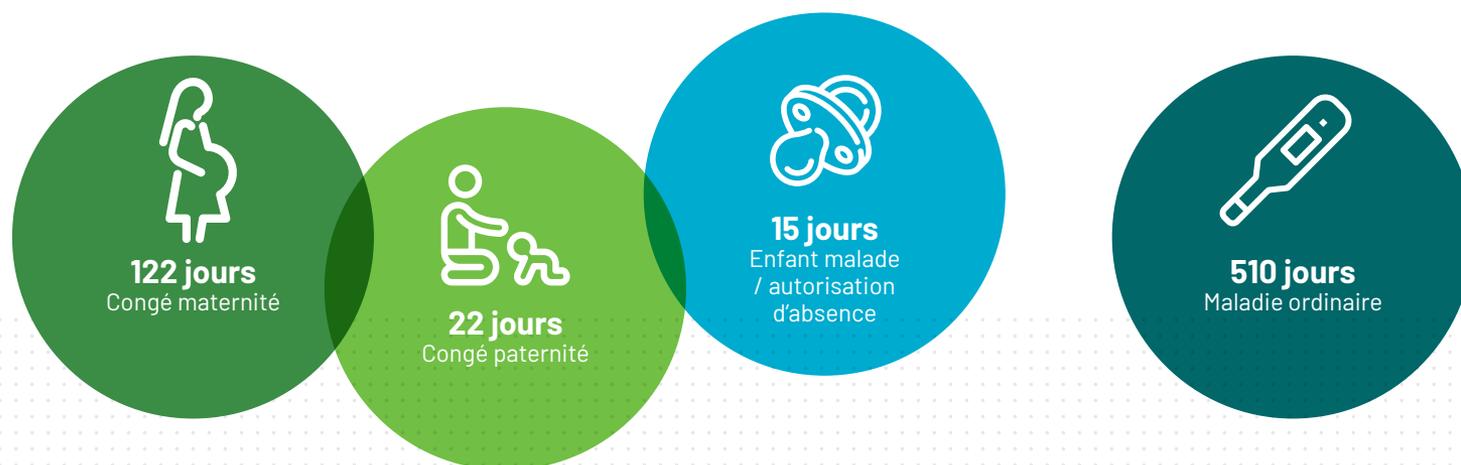
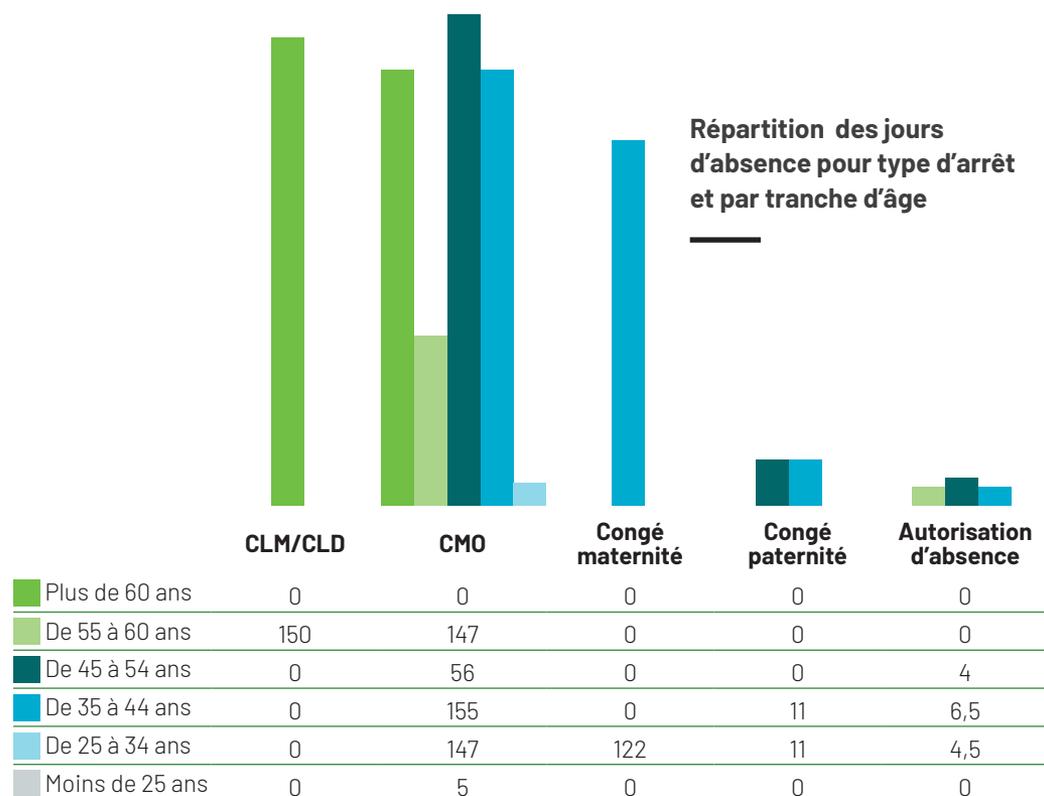
#### Répartition des agents par grade

Adjoint administratif	5
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5
Rédacteur	1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Attaché	2
Attaché principal	2

## L'absentéisme

Le taux d'absentéisme pour l'année 2020, est de 3.41 %.

A titre de comparaison le taux global d'absentéisme pour les collectivités de la grande couronne s'élevait en 2017 à 7.87 %. Le nombre de jours d'arrêt pour congé de maladie ordinaire est équivalent à celui de 2019 (511).



## Les organismes paritaires

Le Comité Technique Paritaire ainsi que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se sont réunis sous la Présidence de Madame Laurence Budelot Vice-présidente déléguée au Personnel, les :

### Comité Technique Paritaire

- > 21 juin 2020
- > 16 septembre 2020
- > 28 octobre 2020
- > 9 décembre 2020

### Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

- > 3 juin 2020
- > 28 octobre 2020

Au cours de l'année 2020, la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines et les représentants du personnel ont mené des travaux, afin d'apporter des améliorations et simplifier le dispositif d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA), part variable du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), au terme d'une première année d'expérimentation. Des groupes de travail ont été constitués afin de proposer un cadre pour la mise en œuvre du télétravail au SIARCE, d'actualiser le livret d'accueil et mettre en place un journal interne.

## Projets 2021

La loi 2019-828 du 6 août 2019 est entrée en vigueur le 8 août 2019. **Elle vise 5 objectifs au travers de ces 5 titres :**

- 1** Promouvoir un dialogue social plus stratégique, efficace et réactif, dans le respect des garanties des agents publics ;
- 2** Transformer et simplifier le cadre de gestion des ressources humaines pour une action publique plus efficace ;
- 3** Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
- 4** Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics ;
- 5** Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique entre les femmes et les hommes, comme vis-à-vis des agents en situation de handicap.

Cette loi modifie en profondeur l'architecture des instances de dialogue social dans les collectivités et renforce le principe de participation des fonctionnaires à la définition des orientations relatives à la gestion des ressources humaines. En 2022, un nouvel organe, Comité Social Territorial (CST) issu de la fusion des comités techniques (CT) et des Comités d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), sera créé dans les collectivités employant plus de 50 agents et débattrà de sujets d'intérêt collectif.

**Un nouveau plan pluriannuel de formation sera élaboré. Ce plan de formation devra intégrer en autres :**

- La mise en place de formation obligatoire en management pour les agents mis en responsabilité d'encadrement ;
- La mise en place d'un cycle management en intra pour toute la chaîne hiérarchique ;
- Les formations obligatoires pour les agents nommés sur emplois fonctionnels ;
- Les agents contractuels recrutés sur la base des dispositions de l'article 3.3 de la loi du 26 janvier 1984, pour un contrat d'une durée d'un an ou supérieur, bénéficieront d'une formation d'intégration et des formations obligatoires jusqu'alors réservées aux fonctionnaires.

Ce plan pluriannuel sera soumis pour avis en CTP, CHSCT et comité syndical.

Le télétravail, le livret d'accueil et la prévention contre les risques psychosociaux feront également l'objet de présentation devant ces instances suites aux propositions de mise en œuvre faites au sein de groupes de travail constitués d'agents de la direction des ressources humaines et des représentants du personnel.

## Lexique

### Emploi permanent

Un emploi permanent est créé par une délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. La création de cet emploi est justifiée par des besoins pérennes de la collectivité. Les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires ou des agents non titulaires recrutés par un contrat de droit public en vertu des articles 3-1 à 3-3 de la loi du 26 janvier 84 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale.

### Emploi non permanent

Un emploi non permanent permet de satisfaire des besoins ponctuels. Le besoin occasionnel s'exprime notamment en cas d'accroissement temporaire d'activité nécessitant un renfort en personnel ou pour faire face à une situation transitoire impliquant une vacance momentanée d'emplois ; le caractère saisonnier d'un emploi concerne des tâches normalement appelées à se répéter chaque année à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons. Sont également considérés comme emplois non permanents les contrats aidés, contrats d'apprentissage etc.

### Les notions de cadre d'emplois et de filière

Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade a vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Chaque cadre d'emplois est donc constitué de plusieurs grades, eux même dotés d'échelons.

Les cadres d'emplois sont répartis en catégories hiérarchiques, désignées en ordre croissant par les lettres A, B et C. Sont classés en catégorie A, les cadres d'emplois qui correspondent aux fonctions de direction et de conception, en catégorie B, les cadres d'emplois qui correspondent aux fonctions d'application, et en C, ceux qui correspondent à des fonctions d'exécution spécialisée ou non. Ces cadres d'emplois sont également regroupés en filières qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux (filières administrative, technique, animation...).

## L'organisation des services et des agents du SIARCE pendant la crise sanitaire de 2020

**Un plan de continuité d'activité est rédigé afin d'organiser le fonctionnement des services et des équipements en mode dégradé.**

“  
16 mars – le personnel du SIARCE comme l'ensemble de la population française est soumis à un confinement strict.”

Une cellule de coordination est mise en place :

**Responsable « COVID-19 » :**

Le Directeur Général des Services

**Membres de la cellule :**

La directrice Générale Adjointe, la Directrice des Ressources Humaines, le Responsable informatique, la Chargée de relations publiques, les directeurs de l'Assainissement et de l'Eau potable  
Création d'un Plate-forme téléphonique de centralisation des informations et demandes.

### Rôle et missions

- Centralisation de toutes les demandes et appels liés à la pandémie grippale à la direction générale
- Relais permanent vers la cellule de coordination pour adaptation des mesures de fonctionnement des services, actions d'information et de communication en direction de la population.
- Traitement sur un fichier informatique partagé de toutes les demandes et du suivi mis en œuvre par les secteurs concernés.

Cellule de gestion des appels centralisée  
Direction Générale reposant sur la responsable du secrétariat général, l'assistante « assemblées » et la chargée d'accueil.

## Le plan de continuité

### 1 La mise en place du télétravail

Dès le 16 mars, 67 % des agents sont placés en télétravail.

Faute d'équipements matériels informatiques suffisants pour faire face à la mise en place rapide et conséquente de ce dispositif, une procédure exceptionnelle est mise en place afin de permettre aux agents du Syndicat d'utiliser leurs matériels informatiques personnels pour se connecter au serveur du SIARCE et maintenir l'activité à distance. Un dispositif exceptionnel que viendra officialiser un décret du 5 mai 2020.

Les agents ne pouvant télétravailler faute de matériels informatiques ou d'activité suffisante ont été placés en autorisation spéciale d'absence, certains ont été maintenus en activité compte tenu des nécessités de service.

### 2 21 avril 2021 Première mise à jour du PCA

Lors de son allocution du 13 avril, le Président de la République a prolongé le confinement jusqu'au 11 mai 2020. Les conditions de reprise d'activité à l'issue, n'étant pas encore pas clairement établies. L'Exécutif du Siarce, lors de sa séance de Bureau syndical du 20 avril 2020, a pris l'initiative d'un Plan de Relance des Investissements, destiné, dès la reprise de

l'activité économique, à intervenir au plus tôt, à donner un « coup de pouce » à l'un des secteurs les plus impactés par la situation actuelle, celui des travaux publics.

Par voie de conséquence, et pour anticiper au mieux la réalisation de ces opérations, dont la maîtrise d'œuvre sera assurée pour certaines d'entre elles en interne, 4 agents des directions eau potable et assainissement sont amenés à aller sur le terrain (avant le déconfinement), pour du repérage, des prises de cotes, des traçages au sol...

Les 5 agents du service « chantiers citoyens et entretien du patrimoine non bâti reprennent également leur activité à temps plein.

A compter du 21 avril 2020, 9 agents seront amenés à se rendre sur le terrain, pour nécessités de services et à cet effet, leur ont été remis les fournitures et les Équipements de Protection Individuelle (EPI) propres à la crise sanitaire.

**Adhésion du SIARCE à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France** qui a élargi son offre de produits et services aux masques, au gel hydroalcoolique, aux consommables de protection et aux matériels de désinfection indispensables pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Afin de préparer le déconfinement et une possible reprise de l'activité pour l'ensemble du personnel, un lot de 2400 masques FFP1 est pré commandé.

Le 27 avril, le SIARCE désigne son référent Covid.

### 3 Le 30 avril 2020 Elaboration d'un plan de déconfinement

Lors de sa dernière allocution, le Président de la République a annoncé un déconfinement à compter du 11 mai, dont les mesures de mise en œuvre ont été présentées mardi 28 avril par le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale. Sans médicament, sans vaccin et sans immunité de groupe, il va falloir apprendre à vivre avec le virus et à s'en protéger. Pour s'en protéger, il faudra appliquer les mesures barrières, tester et isoler.

#### 4 Une campagne de dépistage

C'est dans cette optique que le Président Xavier DUGOIN a souhaité lancer une large campagne de dépistage auprès des agents du Siarce et des membres de l'exécutif, qui le souhaitaient.

Des tests sérologiques et PCR ont été pratiqués par le laboratoire Biogroup de Mennecy sur la base du volontariat. Le coût de ces tests sera à la charge du SIARCE. Dès les 6 et 7 mai les agents exerçant leur activité professionnelle sur site ou sur le terrain, de façon partielle ou totale ont été dépistés et, de façon étalée dans le temps, pour le reste du personnel, et ce, en fonction de mesures de reprises qui ont été annoncées.

Un plan de déconfinement a été élaboré afin d'assurer le retour au travail des agents dans les meilleures conditions possibles. Compte tenu des contraintes extérieures et des situations personnelles distinctes, le plan de déconfinement du Siarce s'est conjugué avec le plan de continuité d'activités car le retour de l'ensemble des agents n'était pas possible pour tous le 18 mai 2020.

Le ré-accueil des agents dès le 18 mai a été une phase importante, pour analyser les points forts et points faibles en tant que collectif de travail. La collectivité a su s'adapter aux situations individuelles spécifiques et a organisé un retour progressif et adapté pour chacun d'entre vous. Les règles de vie collective ont été testées et adaptées en fonctions des évolutions du Covid pour accueillir l'ensemble du personnel dans des conditions optimales dès l'annonce d'un retour à la normale.

Conformément aux annonces présidentielles, le lundi 22 juin, les agents du SIARCE ont repris une activité in situ à temps plein.

Afin d'accompagner cette indispensable reprise, les mesures de protection contre le covid19 initiées dès le 18 mai ont été maintenues. Il s'agissait de règles universelles, comme la gestion des flux, les équipements de protection individuelle, le dépistage ou encore le nettoyage et la désinfection des locaux.

#### 5 Mise à jour du PCA – Plan de reconfinement au 30 octobre 2020

Lors d'une allocution, le Président de la République annonçait un reconfinement à compter du 30 octobre, dont les mesures de mise en œuvre avaient été présentées jeudi 29 octobre 2020 par le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale, le plan de continuité d'activité devant conjuguer maintien des services publics ouverts et déploiement du télétravail, comme démarche de prévention du risque d'infection.

#### 6 Maintien des services ouverts

La présence effective des agents est maintenue sur site, a minima à 50%, sous réserve de dispositions contraires. Un plan de continuité d'activité par direction est établi et précise la situation de chaque agent, par semaine.

L'organisation telle que définie ci-dessus a été maintenue jusqu'au 31 décembre 2020. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la quasi-totalité du personnel reprenait à temps plein in situ.

# Direction juridique et de la commande publique

## Présentation de la structuration de la direction sur le plan administratif

**La direction des affaires juridiques, marchés publics et assurances a été créée en juillet 2013. Il s'agit d'une direction support de la direction générale des services et des directions opérationnelles.**

Cette direction, du fait de ses activités conduites en transversalité, est au cœur de la préparation des actes administratifs et de la commande publique, de l'étude des questions juridiques internes ou externalisées auprès des conseils juridiques du syndicat, du traitement et suivi des actes fonciers notamment.

**En 2020, la direction a poursuivi son accompagnement des directions supports et opérationnelles par notamment :**

- > Sa mise en œuvre des actes de commande publique pour les marchés publics, les contrats de concessions de service public et leurs avenants ainsi que la préparation de la création de régies publiques à autonomie financière ;
- > Sa participation aux commissions d'appel d'offres, aux commissions de délégations de service public, à des commissions consultatives des services publics locaux, à des réunions de lancement et de préparations d'opérations avec les services et les maîtres d'œuvre extérieurs ;
- > Sa participation aux réunions avec des collectivités membres dans des dossiers nécessitant une expertise juridique : création d'une SPL de gestion du site épuratoire EXONA-EVRY-COURCOURCONNES notamment ;
- > La mise en œuvre de projet important du SIARCE comme le groupement de commandes d'énergies entre le SIARCE et d'autres collectivités ;



5

personnes  
constituent  
le service





**216 980 €<sup>TTC</sup>**

de budget général  
de fonctionnement



**37 200 €**

prestations  
de conseils  
juridiques



**58 000€**

frais d'actes et de  
contentieux

- > Son implication avec les études notariales pour les projets d'acquisition foncière du syndicat ;
- > Sa disponibilité auprès des collectivités membres sur des questions ponctuelles juridiques ou de commande publique.

Elle est composée de deux cadres au grade d'attaché assurant la direction et la direction adjointe, juriste de formation, de deux rédacteurs territoriaux l'un confirmé l'autre débutant, chargés de la commande publique, des suites des assemblées délibérantes (actes de la commande publique, conventions notamment) et de la gestion des dossiers de sinistralité en assurances (Responsabilité civile, dommages aux biens et risques informatiques, flotte automobile et protection juridique) et d'un agent administratif polyvalent sur plusieurs directions

Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, la direction des affaires juridiques, marchés publics et assurances est devenue la direction juridique et de la commande publique. Le périmètre a été redéfini intégrant la commande publique au sens large et les affaires juridiques. Les assurances ainsi que la domanialité sont désormais de la compétence de la nouvelle direction des affaires domaniales et patrimoniales.

La direction juridique et de la commande publique est désormais composée de 4 agents, deux attachés, directrice et directeur adjoint (non recruté en 2020) et deux rédacteurs chargés de la commande publique et des suites des assemblées.

En 2020, le périmètre budgétaire de la direction, en section de fonctionnement sur le budget général, est de 216 980 €TTC. Ce budget couvre les dépenses (TTC) de la collectivité en assurances pour 21 355.29 €, en prestations de conseils juridiques (droit de la commande publique, droit de l'urbanisme et de l'environnement, droit des collectivités et de la fonction publique territoriale, droit pénal et droit privé) pour 37 200€, frais d'actes et de contentieux pour 58 000€, contrats de prestations de services, études et recherches pour 25 740€, frais d'insertions et annonces légales pour 28 475€.

Le taux de réalisation de ce budget est de plus 86 % pour 186 473,34€ sachant que les dépenses susvisées sont provisionnelles pour les prestations de conseils juridiques, les frais d'honoraires, les frais d'insertions et d'annonces légales.



**28 475€**

frais d'insertions  
et d'annonces  
légales



## Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions

### Dans le domaine du conseil juridique et du contentieux

#### Affaires juridiques

En 2020, 40 notes et réponses juridiques écrites ont été réalisées par le service à la demande de la direction générale ou des directions opérationnelles et 5 notes l'ont été par les conseils juridiques prestataires : Cabinet CLAISSE – Cabinet WOOG. Ainsi, près de 80 % de ce type de prestations de conseil ont été assurées en interne.

La direction juridique a apporté son expertise au cours de l'année 2020 sur des dossiers importants notamment la création des régies à autonomie financière et la création de la Société Publique Locale (SPL) Confluence Seine Essonne Energie.

En effet, la direction juridique a mis en œuvre, en support des services, la décision du SIARCE de créer des régies à autonomie financière pour la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement. Par délibération en date du 17 juin 2020, la Régie de l'Eau Potable du Sud ESSONNE a été créée et a pour mission, dès juillet 2020, la gestion du service public d'eau potable des communes de Courdimanche sur Essonne et de Maisse. De même, par délibération en date

du 17 juin 2020, la régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois a été créée pour assurer la gestion directe du service public d'assainissement collectif de la commune nouvelle du Malesherbois.

La direction juridique a également participé aux côtés des services à la création de la SPL Confluence Seine Essonne Energie pour la gestion mutualisée des stations d'épuration d'Exona et d'Evry-Courcouronnes concrétisée par délibération du comité syndical du 10 décembre 2020.

La direction juridique a particulièrement été sollicitée pendant la période de crise sanitaire. En effet, un régime juridique d'exception a été mis en place par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Le fonctionnement institutionnel des groupements de collectivités comme le SIARCE s'est trouvé bouleversé. Face à cette situation exceptionnelle, la direction juridique a fait preuve de réactivité pour sécuriser le fonctionnement des instances conformément aux nouveaux textes liés à la crise sanitaire.

Dans ce même esprit, s'agissant d'une année électorale, un travail important a été mené pour assurer la sécurité juridique

de l'installation du comité syndical issu du renouvellement des mandats locaux en septembre 2020 dans un contexte juridique mouvant du fait du report des élections municipales et de la crise sanitaire.

En 2020, le service juridique a été chargé de rédiger, a été associé à la rédaction ou encore en a assuré les suites pour leur notification aux parties pour 50 notes de synthèse présentées au bureau syndical et 75 notes de synthèse présentées au comité syndical.

#### Contentieux

En 2020, 6 litiges ou contentieux ont été engagés à l'encontre du syndicat dont 1 clos et 2 engagés par le SIARCE.

Il est précisé que le contentieux engagé, contre le SIARCE fin 2018, par la société AQUALTER, constructeur de la station d'épuration de Lardy, pour sa demande d'annulation d'un titre exécutoire émis par le syndicat pour un montant de 309 561,68€, en règlement des pénalités dues au titre des retards nombreux dans l'exécution des prestations dédiée à cette entreprise, a trouvé sa résolution en 2020. En effet, pour clore le litige né entre les parties y compris par rapport au décompte général du marché, un accord a été conclu via un protocole transactionnel selon lequel la société

AQUALTER doit verser une somme de 404 000 € TTC au SIARCE en contrepartie des concessions de chaque partie.

Le Recours au fond engagé par le SIARCE en 2019 pour demande d'expertise et demande indemnitaire à la suite des désordres affectant la Station d'épuration Exona (dégradation anticipée des bétons) sise à Evry-Courcouronnes, contre le groupement constructeur dans le cadre d'une mise en jeu de garantie décennale, est en bonne voie.

**L'expert désigné par le Tribunal de Versailles a remis un rapport d'expertise le 30 novembre 2020 favorable au SIARCE dont les conclusions sont les suivantes :**

#### Par synthèse :

##### La réparation

Suivant les données fournies par les parties, nous pouvons estimer à ce stade la répartition à 322 K€ HT en valeur mi-2020.

##### Le surcoût du traitement pendant la réparation

Suivant les données fournies par les parties, nous pouvons estimer à ce stade le préjudice d'exploitation du Siarce pendant la réparation à 715 K€ HT en valeur mi-2020.

Désignation € HT	Demande SIARCE	Montant retenu
<b>Réparation</b>		
Travaux MOE	373 543,92 €	279 872,28 €
CSPS	p.m.	41 980,84 €
<b>Total 1</b>	<b>373 543,92 €</b>	<b>321 853,12 €</b>
<b>Préjudice</b>		
Fixe	3 500 €	3 500 €
Variable	1 251 798	710 640 €
<b>Total 2</b>	<b>1 255 298 €</b>	<b>714 140 €</b>
<b>Total 1+2</b>	<b>1 628 841,92 €</b>	<b>1 035 993,12 €</b>

#### A répartir comme suit :

VINCI	60%	621 595,87 €
SEGI	20%	207 198,62 €
SIARCE	20%	207 198,62 €

Le Référé expertise contre le groupement constructeur concernant les désordres affectant la serre solaire de la station d'épuration de Marolles-Saint-Vrain est en cours, un expert a été désigné par le Tribunal administratif de Versailles en 2020.

#### Acquisition foncière

En 2020, le service a été associé à plusieurs projets d'acquisition de parcelles nécessaires à la bonne gestion de ses compétences en assainissement. Ainsi, deux acquisitions foncières ont été réalisées sur les communes de Prunay sur Essonne, Baulne comme annoncé en 2019.

Le service associé aux directions opérationnelles concernées et à la direction financière, prépare et rédige les notes aux assemblées et gère le dossier jusqu'à la vente et son inscription aux services de publication des Hypothèques.

Cette mission fait partie des compétences de la direction des affaires domaniales et patrimoniales depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

## Dans le domaine de la commande publique

Après la reprise amorcée en 2017 et une année 2019 en forte progression (+11,6% par rapport à 2018), la commande publique connaît en 2020, sans grande surprise, une baisse importante, qui concerne l'ensemble des acheteurs publics, sur tout le territoire national : elle passe de 87 Mds€ en 2019 à 71 Mds€, soit une diminution de plus de 18%. Ces chiffres ressortent du baromètre de la commande publique, établi par l'AdCF, la Banque des territoires et Vecteur plus. Selon les auteurs de l'étude, il s'agit du plus faible niveau observé depuis 2012 (première année de données disponibles). La baisse est d'autant plus marquée que la commande publique 2019, année pré-électorale, avait été élevée. Cette baisse est bien sûr la conséquence de la crise sanitaire, de son impact sur le fonctionnement des

services publics et des entreprises et de l'incertitude qui a pesé sur les finances locales. Elle résulte aussi, pour partie, du cycle électoral, ce d'autant que celui-ci a été fortement perturbé.

### Crise sanitaire et commande publique

Le droit de la commande publique a dû s'adapter face aux conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie covid 19 afin de soutenir les entreprises face aux difficultés rencontrées tout en s'assurant de la continuité des services publics.

Plusieurs textes ont été adoptés en la matière, notamment la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la covid-19 autorisant le Gouvernement, à prendre toute mesure relevant du domaine de la loi visant à adapter les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation

prévues par le code de la commande publique ainsi que les stipulations des contrats publics ayant un tel objet.

Deux ordonnances sont à citer : il s'agit des ordonnances n° 2020-319 du 25 mars 2020 et n° 2020-738 du 17 juin 2020 qui ont instauré une série de mesures dérogatoires justifiées par l'ampleur de la crise sanitaire et destinées à soutenir les entreprises qui, du fait de la baisse voire de l'arrêt total de leur activité, n'étaient plus en mesure de respecter leurs obligations contractuelles.

Ainsi, l'ordonnance du 25 mars 2020 a permis aux autorités contractantes d'adapter les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation des contrats publics, notamment les règles relatives aux contrats de la commande publique. L'ordonnance a permis la prolongation des délais des procédures de passation en cours et l'aménagement des

modalités de mise en concurrence. Les contrats dont la durée d'exécution arrive à échéance pendant cette période pouvaient être prolongés au-delà de la durée maximale fixée par le code de la commande publique. Des mesures ont également été prises pour faire obstacle aux sanctions pouvant être infligés aux titulaires de contrats publics qui ne seraient pas en mesure, en raison de l'état d'urgence sanitaire, de respecter certaines clauses. Des règles dérogatoires étaient également prévues s'agissant du paiement des avances et des modalités d'indemnisation en cas de résiliation de marchés publics ou d'annulation de bons de commande.

De même, l'ordonnance du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique a prévu différentes mesures temporaires visant à soutenir les entreprises fragilisées par cette crise.

### Quelques chiffres...

Consultations lancées sur appel d'offres, au nombre de **6**, contre 8 en 2019 (**-25%**). Le SIARCE a lancé pour la première fois, **un groupement de commande** dont il a été le coordonnateur, en appel d'offres pour l'électricité et le gaz, composé de **16 membres** afin de faire bénéficier aux adhérents une **baisse de tarif** du fait de la massification de la commande.

Consultations lancées selon une procédure adaptée, au nombre de **12** pour des fournitures et services dans le seuil compris entre **40€HT** et **221K€HT** pour les pouvoirs adjudicateurs et **40€HT** et **428K€HT** pour les entités adjudicatrices ainsi que **7 marchés** à procédures adaptées pour des travaux ainsi qu'un marché d'achat innovant et un marché négocié. Soit, en 2020, **21 procédures hors appel d'offres** contre 23 en 2020. Les services ont lancé **une trentaine de procédures de moins de 40 000 euros** dont une de moins de **100 000 euros** pour les travaux.

Elle a ainsi facilité l'accès aux marchés publics et aux contrats de concessions des entreprises en redressement judiciaire.

Enfin, au regard de la persistance des difficultés des entreprises, le Gouvernement a décidé de pérenniser la mesure de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux avances en la codifiant dans le code de la commande publique. Ainsi, le décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 a modifié le code de la commande publique en ce sens, afin, d'une part, d'autoriser le versement d'avances supérieures à 60 % du montant du marché et, d'autre part, de supprimer l'obligation qui pesait sur les entreprises de constituer une garantie financière pour pouvoir bénéficier d'une avance supérieure à 30 %. Le SIARCE était en avance sur ce point car dès 2019, cette mesure phare d'augmentation de l'avance de 5 à 20% sans constitution de garantie financière avait été adoptée par le comité syndical.

La fin de l'année 2020 a été marquée par l'adoption de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), le 7 décembre 2020. Cette loi comprend plusieurs mesures relatives au droit de la commande publique destinées notamment à soutenir les opérateurs économiques dans le cadre du Plan de relance et à pérenniser certaines dispositions de simplification mises en place pendant l'état d'urgence sanitaire.

Une des mesures importantes à citer est la relance par les chantiers publics en prolongeant jusqu'au 31 décembre 2022 la mesure du décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 permettant aux maîtres d'ouvrage de conclure sans publicité ni mise en concurrence préalable leurs marchés publics de travaux de moins de 100 000 euros HT.

Enfin, une des conséquences de la crise sanitaire par rapport aux procédures internes du SIARCE a été l'absence du 3<sup>ème</sup> forum de la commande publique.

**Il est à noter que malgré la crise sanitaire, la commande publique du SIARCE n'a pas connu de baisse significative. Au contraire, elle se situe pratiquement au même niveau que 2019.**

#### **Organisation, tenue et suites données pour les CAO, CDSP :**

- > 6 réunions de la commission d'appel d'offres (CAO) pour 6 attributions de marchés et 9 avis émis pour les avenants et marchés subséquents.
- > 2 réunions de la commission de délégation de service public (CDSP) pour émettre des avis concernant 3 avenants à des contrats de délégations de service public assainissement, eau potable.



## Présentation des perspectives d'évolution à court et moyen terme

### La direction juridique est une direction « support ».

Ses perspectives d'évolution à court et moyen terme sont guidées, dans ses domaines d'activité, par les orientations impulsées par le nouveau comité syndical renouvelé en 2020 d'une part mais également par l'évolution riche et nombreuse des textes, doctrine et règlement découlant des domaines de compétences du Syndicat.

L'accompagnement juridique des services sera porté particulièrement sur :

- > Les formations en interne sur la commande publique
- > Les perspectives d'évolutions des compétences du syndicat et de son périmètre.

La direction s'est dotée en septembre 2020 d'un logiciel de rédaction des pièces de consultations. Ce logiciel permet d'uniformiser les pièces marchés publics et de sécuriser les procédures tout en observant les évolutions constantes et régulières des textes dans ce domaine.

L'objectif est également d'obtenir un gain de temps en interne et pour les services en transversalité afin de développer des mini-formations en marchés publics notamment.

L'un des axes d'évolution de cette direction, à court terme, est sa réorganisation en interne, la reconstitution d'une équipe performante, réactive et au service des autres directions. La direction de la commande publique a également pour objectif à moyenne échéance de s'engager dans une nouvelle ère de dématérialisation totale de la chaîne de commande publique.

# Direction des Finances et du contrôle de gestion

## La direction des Finances

**Elle est composée de 5 personnes et constitué en une direction et en 2 pôles principaux, le premier comprend le budget général, la régie du Malesherbois et la régie eau potable sud-Essonne, le second l'assainissement collectif et non collectif ainsi que l'eau potable.**

A ceci s'ajoutent 2 fonctions transverses, les frais généraux et le suivi des subventions.

Elle contribue au bon fonctionnement du SIARCE dans les domaines suivants :

- > Les orientations financières et stratégiques mises en œuvre au sein de la collectivité
  - > L'élaboration du budget principal et des budgets annexes
  - > La réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives
  - > La souscription et la gestion des emprunts et ligne de trésorerie
  - > La gestion règlementaire du Plan Pluriannuel d'Investissement
  - > L'encadrement, l'organisation et l'animation de l'équipe du service des finances.
- > Le suivi de l'exécution des budgets et de la comptabilité en dépenses et en recettes
  - > La gestion comptable du Plan Pluriannuel d'Investissement
  - > Le suivi des marchés publics, conventions, MOU, et conventions financières
  - > La gestion de la dette et de la trésorerie
  - > La gestion des amortissements
  - > La gestion des dossiers de subventions et des avances de l'Agence de l'Eau
  - > La gestion des participations et redevances liées aux diverses compétences
  - > La dématérialisation des flux comptables



5

personnes constituent le service



2

pôles principaux :

- budget général et régie du Malesherbois
- Assainissement et eau potable



6

budgets au total

### Les budgets du SIARCE pour l'exercice 2020

**L'exercice 2020 a vu la création de la régie eau potable du sud-Essonne, Le Siarce passant ainsi de 5 budgets en 2019 à 6 en 2020. L'activité du Siarce est désormais gérée par 1 budget général et 5 budgets annexes spécialisés :**

- 1 Budget général - M14
- 2 Budget assainissement collectif SIARCE - M49
- 3 Budget eau potable - M49
- 4 Budget assainissement non collectif - M49
- 5 Budget Régie d'assainissement du Malesherbois - M49
- 6 Budget Régie d'eau potable du sud-Essonne - M49

### Les relations internes et externes

**La transversalité entre les différentes directions du SIARCE.** La gestion financière du SIARCE nécessite des relations constantes avec les différentes directions du SIARCE.

La direction financière se positionne en amont dans le fonctionnement de la structure, de par l'élaboration des

documents budgétaires prenant en compte les décisions de la hiérarchie, et en aval, par la gestion comptable de l'application de ces décisions.

### L'exécution budgétaire impacte l'ensemble des directions du SIARCE.

Suite à la mise en œuvre réglementaire des décisions par le Secrétariat Général, l'exécution budgétaire se traduit en opérations d'études et de travaux par les directions opérationnelles et les services supports, elles-mêmes encadrées juridiquement sous forme de contrats, conventions, marchés publics. La direction des ressources humaines rémunère les agents d'exécution tout en veillant sur leur carrière, leur bien-être et leur sécurité. Le tout sous l'œil vigilant et avec les conseils avisés de la direction générale.

**Les relations externes.** Le traitement des différents documents comptables nécessite de fréquentes relations avec nos élus, nos prestataires, nos partenaires financiers et les services de la Direction des Finances Publiques.

## Volumétrie par budget

	Mandat émis nombre	Titres émis nombre	Factures traitées nombre	Mouvements totaux	Dépenses mandatées en €	Recettes encaissées en €
Budget général	1 379	304	1 035	2 718	14 403 187	13 385 271
Budget assainissement collectif	820	258	510	1 588	20 432 954	24 169 585
Budget assainissement non collectif	34	370	6	410	12 849	25 538
Budget eau potable	221	81	132	434	7 290 293	8 682 307
Régie du Malesherbois	299	140	229	668	1 462 546	1 243 171
Régie eau potable sud-Essonne	8	1	7	16	62 844	200 000
<b>Total</b>	<b>2 761</b>	<b>1 154</b>	<b>1 919</b>	<b>5 834</b>	<b>43 601 829</b>	<b>47 705 872</b>

### Taux de réalisation des dépenses et recettes réelles du budget général et des budgets annexes

	DÉPENSES		RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget général	86,56%	51,66%	89,19%	30,66%
Budget assainissement collectif	91,81%	50,44%	101,72%	34,18%
Budget assainissement non collectif	23,77%	-	97,60%	-
Budget eau potable	70,70%	60,90%	107,69%	73,94%
Le Malesherbois, régie, assainissement collectif	60,90%	60,90%	74,23%	100,00%
EPSE régie eau potable sud-Essonne	68,09%	8,51%	100,00%	100,00%

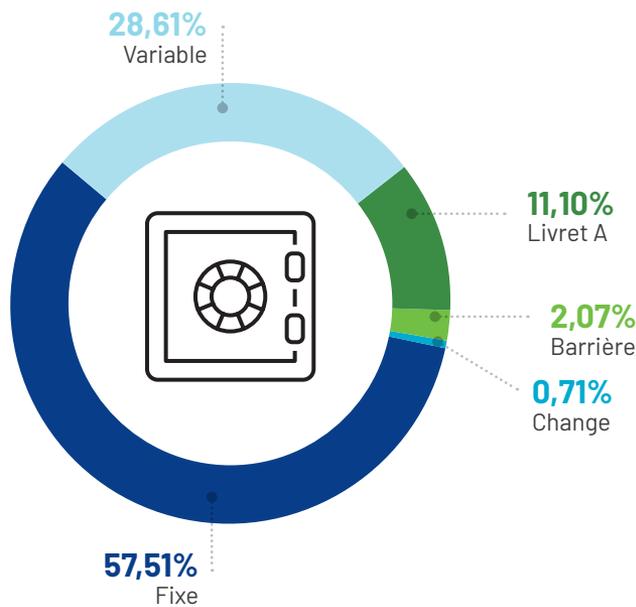
### Résultats de clôture

	Résultat de fonctionnement en €	Résultat d'investissement en €	Résultat net en €
Budget général	427 679,42	-389 478,90	38 200,52
Budget assainissement collectif	2 862 597,33	-6 500 797,32	-3 638 199,99
Budget eau potable	2 826 269,80	3 282 964,16	6 109 233,96
Budget assainissement non collectif	40 589,97	0,00	40 589,97
Budget régie du Malesherbois assainissement	-36 740,23	279 281,67	242 541,44
Budget régie eau potable sud-Essonne	147 558,02	-10 401,62	137 156,40
<b>Total</b>	<b>6 267 954,31</b>	<b>-3 338 432,01</b>	<b>2 929 522,30</b>

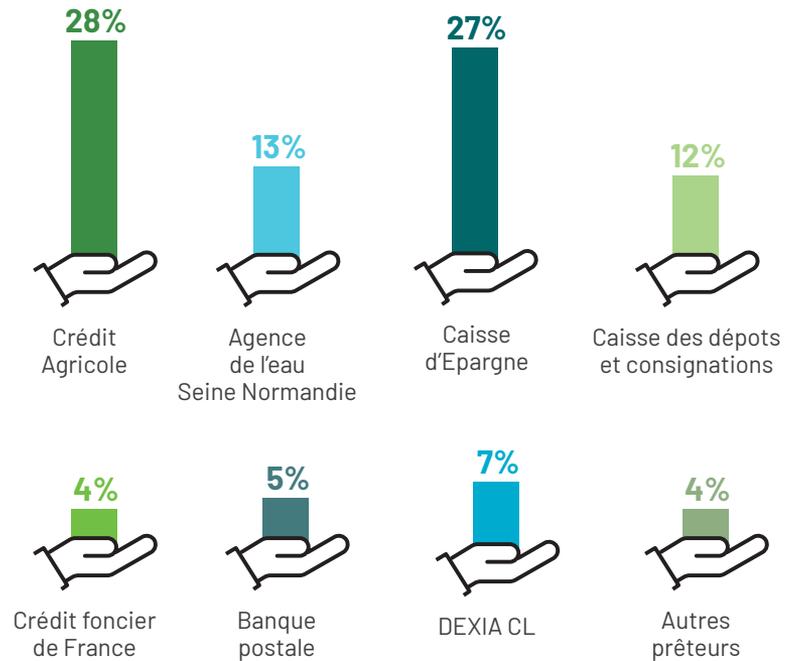
# La structuration de la dette au 31/12/2020

## Répartition de la dette par type de risque

97,22% de l'encours de la dette est sans risque, l'encours constitué d'emprunts à taux barrière (2,07% présente un risque faible. Le risque le plus élevé est porté par les emprunts libellés en franc suisse (0,71% de l'encours) exposés au risque de change.



## Répartition de la dette par prêteur (organismes financiers)



## Profil d'extinction de la dette - Focus 2020 -2032



# Budget général

## Vue globale



### Fonctionnement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
<b>7 970 280 €</b>	<b>8 283 015 €</b>



### Investissement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
<b>6 427 407 €</b>	<b>5 096 757 €</b>



Résultat de l'exercice  
**-1 330 650 €**



Résultat de l'exercice  
**312 735 €**

## Fonctionnement

### Budget général

	Réalisé 2020	Budget	% réalisation	2019
<b>DÉPENSES</b>				
Charges à caractère général	2 964 805 €	3 766 785 €	79%	2 799 887 €
Charges de personnel	3 700 133 €	3 886 200 €	95%	3 484 896 €
Atténuation de produits	0 €	110 000 €	0%	78 056 €
Charges de gestion courante	388 882 €	463 117 €	84%	405 146 €
Charges financières	556 850 €	558 062 €	100%	525 596 €
Charges exceptionnelles	1 723 €	10 000 €	17%	45 264 €
Dépenses imprévues	0 €	0 €	0%	
<b>Charges réelles</b>	<b>7 612 394 €</b>	<b>8 794 164 €</b>	<b>87%</b>	<b>7 338 845 €</b>
Opérations d'ordre	357 886 €	604 986 €	59%	355 849 €
<b>Total</b>	<b>7 970 280 €</b>	<b>9 399 150 €</b>	<b>85%</b>	<b>7 694 694 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Produits des services, remboursement des frais par les budgets annexes	3 323 767 €	4 157 881 €	80%	3 510 319 €
Impôts et taxes	521 774 €	537 417 €	97%	385 499 €
Participations, subventions	4 124 763 €	4 388 762 €	94%	4 186 994 €
Autres produits de gestion courante	113 536 €	70 000 €	162%	151 493 €
Produits financiers	110 354 €	13 500 €	817%	107 902 €
Atténuation de charges	21 567 €	40 500 €	53%	35 685 €
Produits exceptionnels	46 923 €	55 814 €	84%	9 002 €
<b>Produits réels</b>	<b>8 262 684 €</b>	<b>9 263 874 €</b>	<b>89%</b>	<b>8 386 894 €</b>
Opérations d'ordre	20 330 €	20 332 €	100%	20 330 €
Excédent de fonctionnement reporté	114 944 €	114 944 €	100%	728 203 €
<b>Total</b>	<b>8 397 959 €</b>	<b>9 399 150 €</b>	<b>89%</b>	<b>9 135 427 €</b>

## Principales recettes de fonctionnement



Subventions  
**185 309,65 €**



Remboursement de frais  
généraux par les budgets  
annexes  
**3 329 245,68 €**



Contributions des  
collectivités adhérentes  
**4 403 922,88 €**

Postes	2020	2019	Écart
<b>SUBVENTIONS</b>			
AESN/Départements entretien, animations, phytessonne, gardes rivières etc.	56 484 €	61 406 €	-4 922 €
<b>Total subventions</b>	<b>56 484 €</b>	<b>61 406 €</b>	<b>-4 922 €</b>
<b>PARTICIPATIONS DES COMMUNES</b>			
Taxes foncières et habitation, fiscalisation	467 366 €	329 049 €	138 317 €
Participations des communes	307 502 €	289 509 €	17 993 €
Participations des CC	947 548 €	923 710 €	23 838 €
Participations des CA	2 684 403 €	2 789 470 €	-105 067 €
<b>Total</b>	<b>4 406 819 €</b>	<b>4 331 738 €</b>	<b>75 081 €</b>
<b>GAZELEC</b>			
R1-R2 Gazelec	93 825 €	122 900 €	-29 074 €
TCFE	54 408 €	56 450 €	-2 042 €
<b>Total</b>	<b>148 234 €</b>	<b>179 350 €</b>	<b>-31 116 €</b>
<b>Total revenus courants</b>	<b>4 611 537 €</b>	<b>4 572 494 €</b>	<b>39 043 €</b>

## Principales recettes de fonctionnement

Compétences	2020
Essonne	2 959 279 €
Rû des Près Hauts	0 €
Rû des Flamouches	0 €
Gaz et Electricité	78 117 €
Aménagement et urbanisme	1 968 €
Eclairage public	8 072 €
Berges Seine	84 710 €
Eaux pluviales	1 262 091 €
Fossés ruraux	9 686 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 403 923 €</b>

## Investissement

### Budget général

	Réalisé 2020	Budget	% réalisation	2019
<b>DÉPENSES</b>				
Subventions d'investissement	26 926 €	50 552 €		0 €
Immobilisations incorporelles	242 523 €	819 475 €	30%	193 648,97 €
Immobilisations corporelles	225 599 €	361 770 €	62%	385 390,50 €
Immobilisations en cours	878 828 €	3 449 911 €	25%	1 170 106,42 €
Remboursement d'emprunts	1 440 352 €	1 514 235 €	95%	1 249 263,25 €
Opérations pour compte de tiers	2 192 848 €	3 496 433 €	63%	1 874 515,64 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 007 077 €</b>	<b>9 692 376 €</b>	<b>52%</b>	<b>4 872 925 €</b>
Solde d'exécution reporté	1 782 258 €	1 782 258 €		
Opérations d'ordre entre sections	1 420 330 €	4 886 674 €	29%	20 330,40 €
<b>Total</b>	<b>8 209 665 €</b>	<b>16 361 307 €</b>	<b>50%</b>	<b>4 893 255 €</b>

<b>RECETTES</b>				
Subventions	94 543 €	1 630 312 €	6%	236 467,00 €
Emprunts	500 000 €	4 548 813 €	11%	0 €
Dotations, fonds divers, réserves	1 325 789 €	1 518 699 €	87%	1 265 732,23 €
Produit de cessions	0 €	8 000 €	0%	0 €
Autres immobilisations financières	287 643 €	252 500 €	114%	236 976,32 €
Opérations pour compte de tiers	1 130 896 €	2 931 655 €	39%	1 000 000,00 €
<b>Recette réelles</b>	<b>3 338 871 €</b>	<b>10 889 979 €</b>	<b>31%</b>	<b>2 739 175,55 €</b>
Solde d'exécution reporté		0 €		
Virement de la section de fonctionnement		245 789 €		
Opérations d'ordre	1 757 886 €	5 225 539 €	34%	355 849,43 €
<b>Total</b>	<b>5 096 757 €</b>	<b>16 361 307 €</b>	<b>31%</b>	<b>3 095 024,98 €</b>

**Mission n°3 - Cours d'eau non domaniaux**

<b>Programme 3 - 1 : Essonne - restauration</b> AP 20 - Essonne	754 073,95 €
<b>Programme 3 - 2 : Ru des Prés Hauts</b> AP 21 - Ru des Prés Hauts	22 310,29 €
<b>Programme 3 - 3 : Ru des Flamouches</b> AP 21 - Ru des Flamouches	2 000,00 €
<b>Total mission n°3</b>	<b>778 384,24 €</b>

**Mission n°4 - Cours d'eau domaniaux - Fleuve Seine**

<b>Programme 4 - 1 : Seine</b> AP 23 - La Seine	95 214,33 €
<b>Total mission n°4</b>	<b>95 214,33 €</b>

**Mission n°6 - Gouvernance partagée de la gestion de la ressource**

<b>Programme 6 - 1 : Sensibiliser et mettre en place</b> AP 25 - Acquisition et gestion des données	11 640,00 €
<b>Programme 6 - 2 : Gérer et entretenir les équipements</b> AP 26 - Développement et maintien du patrimoine	217 900,00 €
<b>Total mission n°6</b>	<b>229 540,00 €</b>

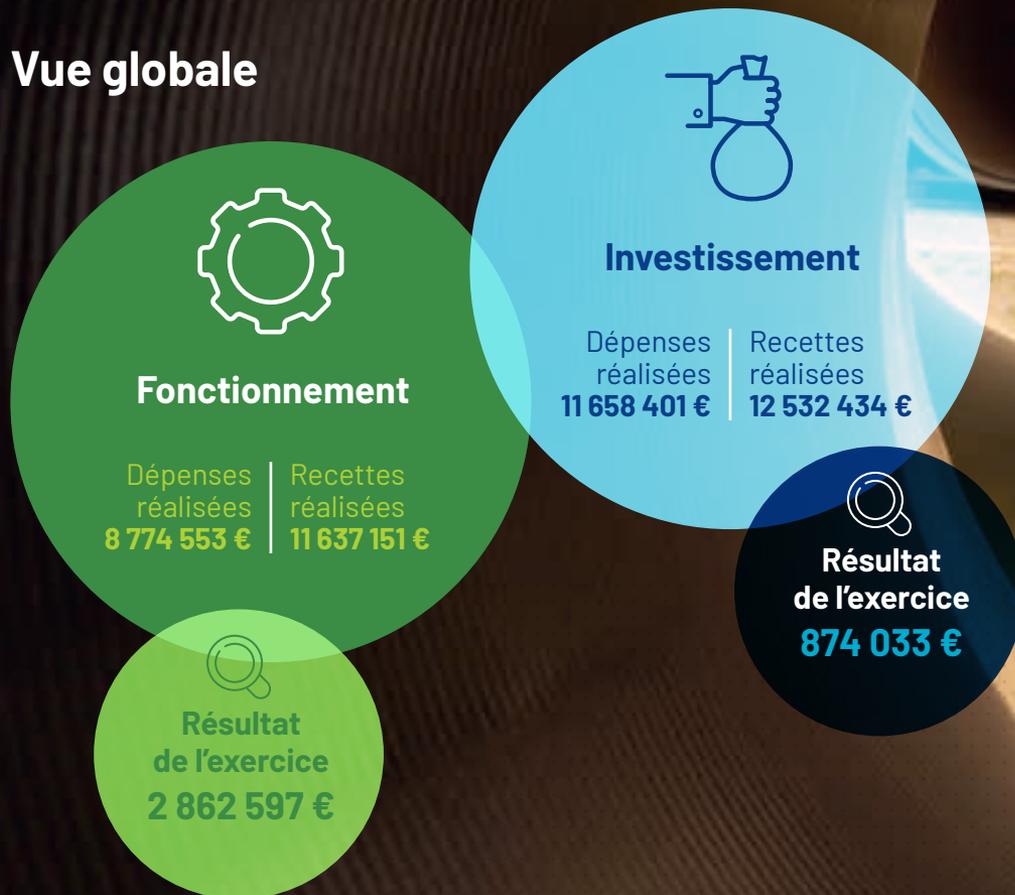
**Total 2020** **1 103 138,57 €**

**La Maîtrise d'Ouvrage Unique (MOU), principales opérations**

	<b>Mandatés 2020</b>	<b>Budget</b>
Nettoyage camping d'Itteville	794 668 €	835 000 €
Fouille Loury Saintry	874 690 €	1 324 306 €
Ru des près hauts EPA Sénart	496 712 €	1 131 883 €
<b>Total 2020</b>	<b>2 166 070 €</b>	<b>3 291 188 €</b>

# Budget assainissement collectif

## Vue globale



## Exploitation

### Budget assainissement collectif

	Réalisé 2020	Budget	% réalisation	2019
<b>DÉPENSES</b>				
Charges à caractères général	1 895 936 €	2 359 725 €	80%	2 091 324 €
Charges de personnel	1 937 944 €	1 937 945 €	100%	2 626 828 €
Autres charges de gestion courante	15 236 €	21 000 €	73%	0 €
Charges financières	1 539 330 €	1 578 578 €	98%	1 214 608 €
Charges exceptionnelles/titres annulés	321 882 €	322 397 €	100%	2 060 €
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>5 710 327 €</b>	<b>6 219 645 €</b>	<b>92%</b>	<b>5 934 821 €</b>
Virement à la section d'investissement		2 491 859 €	0%	
Opérations d'ordre transfert entre sections	3 064 226 €	3 104 731 €	99%	2 888 843 €
<b>Total</b>	<b>8 774 553 €</b>	<b>11 816 235 €</b>	<b>74%</b>	<b>8 823 663 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Vente de produits/ redevances	10 404 556 €	9 820 320 €	106%	9 736 897 €
Primes d'assainissement	12 405 €	478 000 €	3%	566 078 €
Produits exceptionnels	263 562 €	202 000 €	130%	176 € 9
Produit de cessions	0 €	8 000 €	0%	0 €
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>10 680 523 €</b>	<b>10 500 320 €</b>	<b>102%</b>	<b>10 304 744 €</b>
Opérations d'ordre transfert entre sections	956 628 €	1 315 915 €	73%	
Excédent d'exploitation reporté	0 €	0 €		700 968 €
<b>Total</b>	<b>11 637 151 €</b>	<b>11 816 235 €</b>	<b>98%</b>	<b>11 005 712 €</b>
<b>Résultat exploitation</b>	<b>2 862 597 €</b>	<b>0 €</b>		<b>2 182 049 €</b>

## Investissement

### Budget assainissement collectif

	Réalisé 2020	Budget	% réalisation	2019
<b>DÉPENSES</b>				
Immobilisations incorporelles, études	81 730 €	1 222 277 €	7%	138 006 €
Immobilisations corporelles	3 000 €	33 500 €		
Immobilisations en cours	5 329 497 €	13 489 901 €	40%	9 287 759 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €		
Remboursement d'emprunts	4 653 546 €	4 684 160 €	99%	4 055 588 €
Opérations pour compte de tiers	372 349 €	1 268 383 €	29%	272 164 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 440 123 €</b>	<b>20 698 220 €</b>	<b>50%</b>	<b>13 753 516 €</b>
Opérations d'ordre transfert entre sections	956 628 €	1 315 915 €	73%	
Opérations patrimoniales	261 651 €	261 651 €		0 €
Report négatif N-1	10 521 085 €	10 521 085 €	100%	3 853 706 €
<b>Total dépenses</b>	<b>22 179 486 €</b>	<b>32 796 871 €</b>	<b>68%</b>	<b>17 607 223 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Subventions	1 805 100 €	4 220 837 €	43%	3 435 591 €
Emprunts	5 053 197 €	17 034 760 €	30%	486 176 €
Reversement TVA	0 €	0 €		52 437 €
Dotations, fonds divers, réserves	2 240 283 €	2 240 283 €	100%	128 674 €
Immobilisations en cours, avances et acomptes	0 €	2 369 182 €		5 497 €
Autres immobilisations financières	0 €	0 €		0 €
Opérations pour compte de tiers	107 978 €	1 073 568 €	10%	88 921 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 206 558 €</b>	<b>26 938 630 €</b>	<b>34%</b>	<b>4 197 295 €</b>
Virement de la section exploitation		2 491 859 €	0%	
Opérations d'ordre	3 064 226 €	3 104 731 €	99%	2 888 843 €
Opérations patrimoniales	261 651 €	261 651 €		0 €
<b>Total recettes</b>	<b>12 532 434 €</b>	<b>32 796 871 €</b>	<b>38%</b>	<b>7 086 138 €</b>
<b>Résultat investissement</b>	<b>-9 647 051 €</b>	<b>0 €</b>		<b>-10 521 085 €</b>

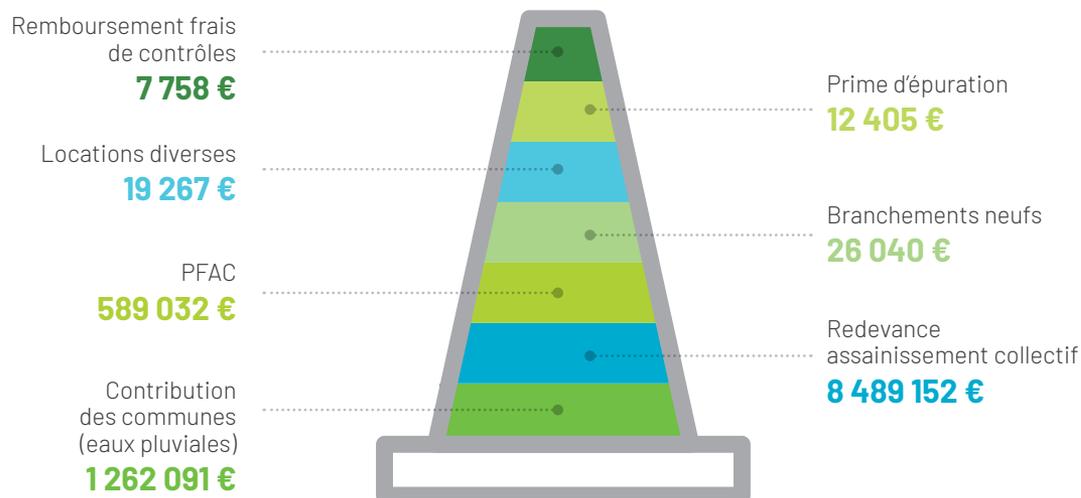
## Dépenses d'exploitation

Focus sur les dépenses d'entretien propres à chaque bassin pour les compétences « Assainissement et eaux pluviales »

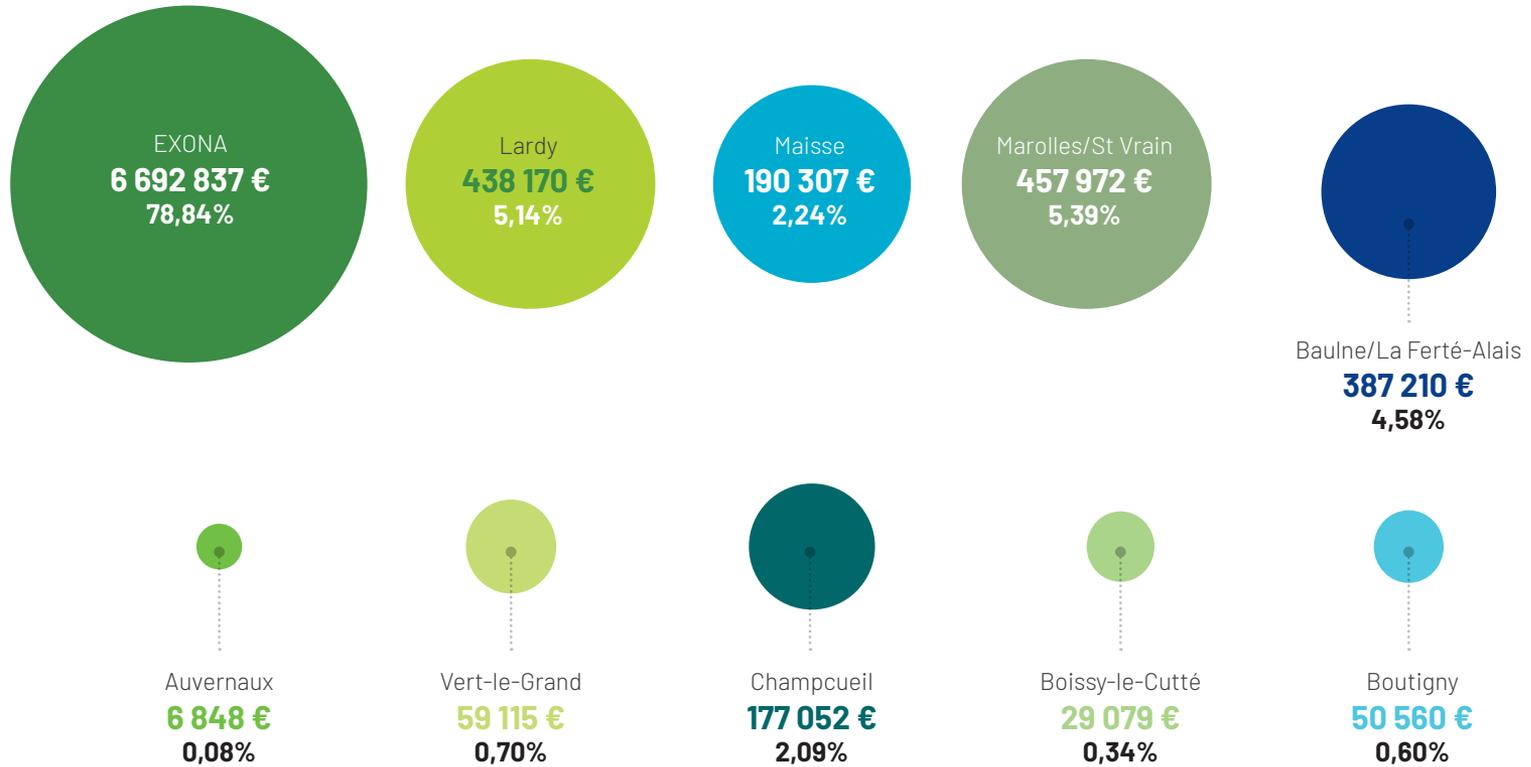


	Entretien réseau EU	Contrôles de conformité	Entretien réseau EP
Bassin de Corbeil	174 680 €	21 622 €	643 362 €
Bassin de Boissy-le-Cuté	0 €	0 €	10 035 €
Bassin d'Itteville		6 000 €	900 €
Bassin de Champcueil	0 €	0 €	0 €
Bassin de La Ferté-Alais	48 863 €	125 €	58 571 €
Bassin de Lardy-Bouray-Janville	2 405 €	5 438 €	0 €
Bassin de Maisse	8 532 €	1 910 €	930 €
Bassin de Marolles	146 107 €	8 563 €	30 720 €
Bassin de Boutigny	22 669 €	3 580 €	28 166 €
Bassin de d'Auvernaux	4 131 €	313 €	0 €
Bassin de Vert le Grand	26 820 €	4 188 €	3 794 €
<b>Total</b>	<b>434 207 €</b>	<b>51 737 €</b>	<b>776 478 €</b>

## Recettes courantes d'exploitation



## Redevances assainissement



## Dépenses d'investissement - principales dépenses

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PAR BASSIN

#### Mission n°2 - Amélioration de la qualité des eaux superficielles et maîtrise des rejets dans les cours d'eau

##### Programme 2 - 1 : Assurer une régularité dans la performance de l'assainissement (y compris assainissement non collectif)

AP 8 - Tous bassins	Etudes et diagnostics sur tous bassin de collecte	34 132 €
AP 9 - Bassin de Corbeil	Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées du bassin de Corbeil	1 180 313 €
AP 10 - Bassin de Corbeil Mennecy Levitt	Réhabilitation ou extension du réseau public de collecte des eaux usées dans le quartier des Levitt à Mennecy	1 171 278 €
AP 11 - Bassin de La Ferté-Alais	Collecte et traitement des eaux pluviales du bassin de La Ferté Alais	383 349 €
AP 12 - Bassin de Marolles-St Vrain	Collecte et traitement des eaux pluviales du bassin de Marolles-St Vrain	544 162 €
AP 13 - Bassin de Lardy Bouray Janville	Collecte et traitement des eaux pluviales du bassin de Lardy Bouray Janville	544 083 €
AP 14 - Bassins de Boutigny, Maisse, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutte et Auvernaux	Collecte et traitement des eaux pluviales du bassins de Boutigny, Maisse, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutte et Auvernaux	684 205 €
<b>Total programme 2-1</b>		<b>4 541 522 €</b>

##### Programme 2 - 2 : Améliorer la gestion des eaux pluviales

AP 15 - Tous bassins	Etudes et diagnostics sur tous bassin de collecte d'eaux pluviales	47 598 €
AP 16 - Bassin de Corbeil	Collecte et traitement des eaux pluviales du bassin de Corbeil	356 195 €
AP 17 - Bassin de La Ferté-Alais	Collecte et traitement des eaux pluviales du bassin de La Ferté Alais	121 324 €
AP 18 - Bassin de Marolles-St Vrain	Collecte et traitement des eaux pluviales du bassin de Marolles-St Vrain	191 018 €
AP 19 - Bassins de Boutigny, Maisse, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutte et Auvernaux	Collecte et traitement des eaux pluviales des bassins de Boutigny, Maisse, Champcueil, Vert-le-Grand, Boissy-le-Cutte et Auvernaux	104 715 €
<b>Total programme 2-2</b>		<b>820 850 €</b>
<b>Total 2019</b>		<b>5 362 372 €</b>

# Budget assainissement non collectif

Vue globale



## Dépenses d'exploitation

### Dépense réalisées en 2020

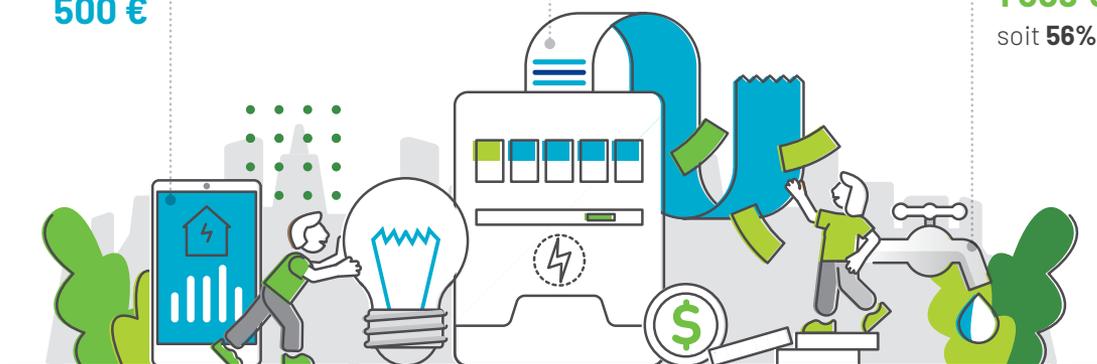
Charges de gestion  
courante  
**500 €**

Charges à caractères général,  
diagnostics et contrôles

**1 262 422 €**  
soit **22%** du budget

Charges exceptionnelles,  
titres annulés

**1 689 €**  
soit **56%** du budget



### Recettes réalisées en 2020



Redevance ANC  
**25 538 €**  
soit **104%** du budget



Excédent d'exploitation  
reporté N-1

**27 901 €**

# Budget eau potable

## Vue globale



### Fonctionnement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
<b>2 154 413 €</b>	<b>3 253 888 €</b>

**Résultat  
de l'exercice  
1 099 475 €**



### Investissement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
<b>5 135 880 €</b>	<b>7 238 921 €</b>

**Résultat  
de l'exercice  
2 103 041 €**

## Exploitation

### Budget eau potable

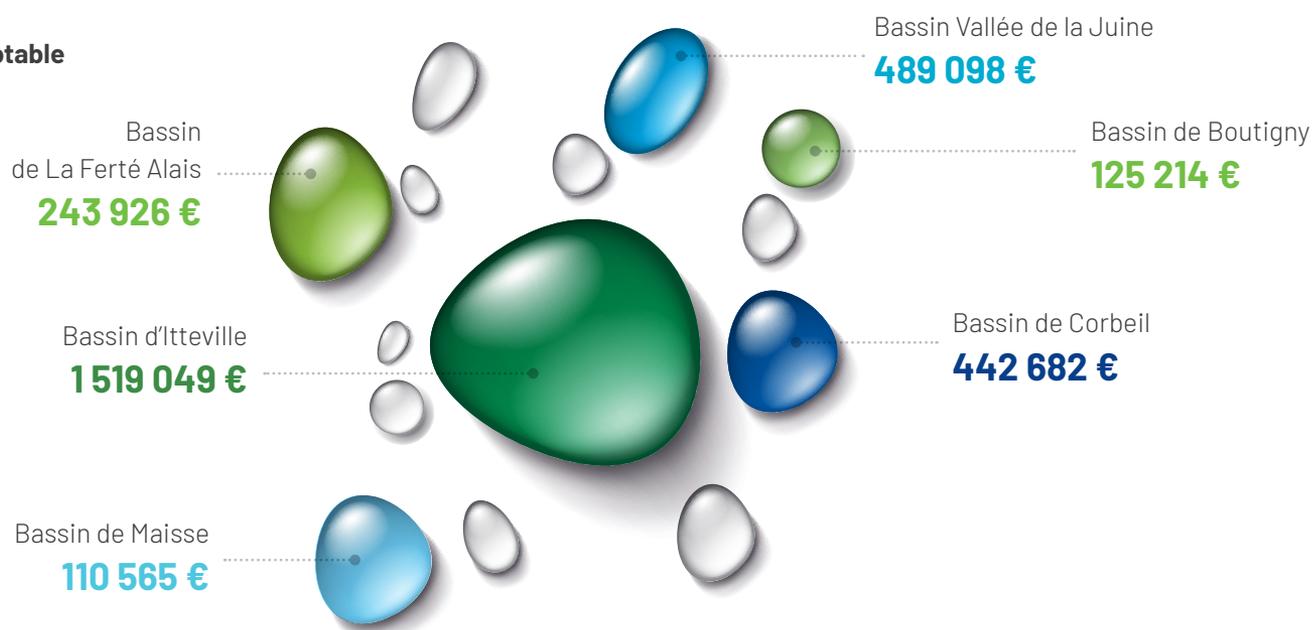
	Réalisé 2020	Budget	% réalisation	2019
<b>DÉPENSES</b>				
Charges à caractère général	168 161 €	569 464 €	30%	127 827 €
Charges de personnel	816 007 €	930 402 €	88%	142 233 €
Atténuation de produits	0 €	0 €		0 €
Charges de gestion courante	0 €	20 000 €	0%	0 €
Charges financières	195 579 €	228 363 €	86%	170 390 €
Charges exceptionnelles	201 535 €	205 500 €	98%	0 €
Dépenses imprévues	0 €	0 €		
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 381 282 €</b>	<b>1 953 729 €</b>	<b>71%</b>	<b>440 450 €</b>
Virement à la section d'investissement		2 759 576 €	0%	
Opérations d'ordre transfert entre sections	773 131 €	988 659 €	78%	0 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 154 413 €</b>	<b>5 701 964 €</b>	<b>38%</b>	<b>440 450 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Vente de produits	3 178 419 €	2 959 509 €	107%	2 813 993 €
Produits financiers		0 €		
Produits exceptionnels	8 604 €	0 €		90 €
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>3 187 022 €</b>	<b>2 959 509 €</b>	<b>108%</b>	<b>2 814 083 €</b>
Excédent d'exploitation reporté N-1	1 726 795 €	1 726 795 €	100%	2 353 162 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	66 866 €	1 015 660 €		
<b>Total recettes</b>	<b>4 980 683 €</b>	<b>5 701 964 €</b>	<b>87%</b>	<b>5 167 245 €</b>
<b>Résultat exploitation</b>	<b>2 826 270 €</b>	<b>0 €</b>		<b>4 726 795 €</b>

## Investissement

### Budget assainissement collectif

	Réalisé 2020	Budget	% réalisation	2019
<b>DÉPENSES</b>				
Immobilisations incorporelles, études	115 257 €	477 825 €	24%	
Immobilisations corporelles	0 €	20 000 €		103 812 €
Immobilisations en cours	4 230 652 €	6 988 756 €	61%	4 134 019 €
Remboursement d'emprunts	723 106 €	836 684 €	86%	545 658 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 069 014 €</b>	<b>8 323 264 €</b>	<b>61%</b>	<b>4 783 490 €</b>
Opérations d'ordre	66 866 €	1 015 660 €	7%	0 €
Opérations patrimoniales	0 €	0 €		
Report négatif N-1	0 €	0 €		1 020 270
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>5 135 880 €</b>	<b>9 338 924 €</b>	<b>55%</b>	<b>5 803 760 €</b>
<b>RECETTES</b>				
Subventions	1 655 287 €	2 935 355 €	56%	1 043 122 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €	360 508 €	0%	5 904 733 €
Autre immo financières reversement TVA	0 €	0 €	0%	4 934 €
Dotations, fonds divers, réserves	3 000 000 €	3 000 000 €	100%	661 474 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 655 287</b>	<b>6 295 863</b>	<b>74%</b>	<b>7 614 263</b>
Virement de la section exploitation	0 €	2 759 576 €	0%	
Opérations d'ordre	773 131 €	988 659 €	78%	0 €
Opérations patrimoniales	0 €			
Report excédentaire N-1	1 810 503 €	1 810 503 €		
<b>Total recettes investissement</b>	<b>7 238 921 €</b>	<b>11 854 601 €</b>	<b>61%</b>	<b>7 614 263 €</b>
<b>Résultat investissement</b>	<b>2 103 041 €</b>	<b>2 515 676 €</b>		<b>1 810 503 €</b>

## Redevance eau potable par bassin



## Dépenses d'investissement

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PAR BASSIN

#### Mission n°1 - Préservation de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable

##### Programme 1 - 1 : Maîtriser le prélèvement de la ressource en eau

CP 2020 réalisés

AP 1 - Toutes unités	Schémas directeurs et études Eau Potable	112 412 €
AP 2 - Unité de Corbeil	Renouvellement ou extension de réseau unité de Corbeil	155 135 €
AP 3 - Unité d'Itteville	Renouvellement ou extension de réseau unité d'Itteville	675 275 €
AP 4 - Unité Vallée de la Juine	Renouvellement ou extension de réseau unité Vallée de la Juine	220 698 €
AP 5 - Unité de la Ferté-Alais	Renouvellement ou extension de réseau unité LFA	17 290 €
AP 6 - Unité de Boutigny, Vayres, Maisse	Renouvellement ou extension de réseau unité Boutigny	2 075 €

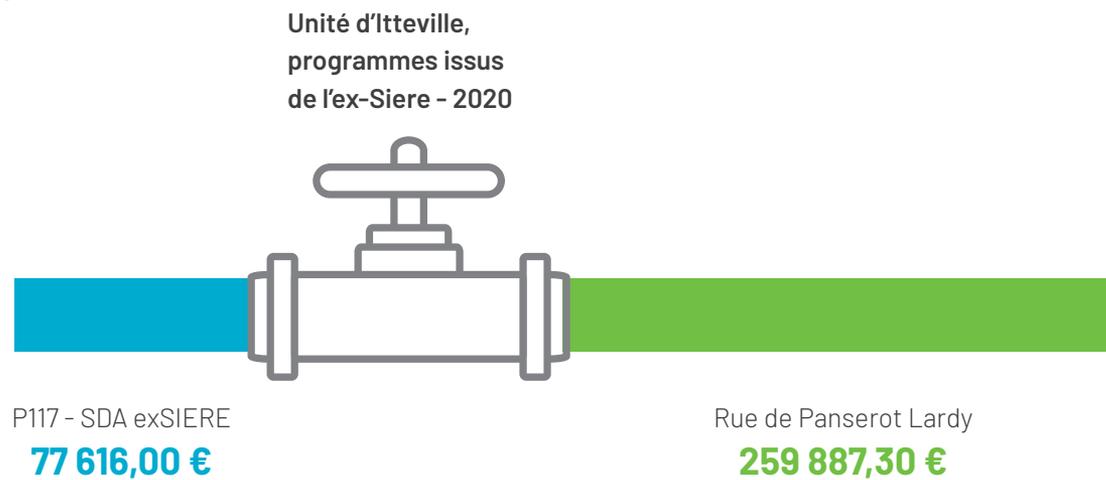
**Total programme 1-1** 1 182 885 €

##### Programme 2 - 1 : Etude et travaux de sécurisation Sud Essonne

AP 7 - Sécurisation Sud Essonne		2 825 520 €
---------------------------------	--	-------------

**Total PPI 2020** 4 008 405 €

## Investissements hors PPI



## Subventions perçues - Organismes



# Régie de dépollution des eaux usées du Malesherbois (REDEUM)

Vue globale



## Fonctionnement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées
<b>876 844 €</b>	<b>843 359 €</b>



Résultat  
de l'exercice  
**-33 485 €**



## Investissement

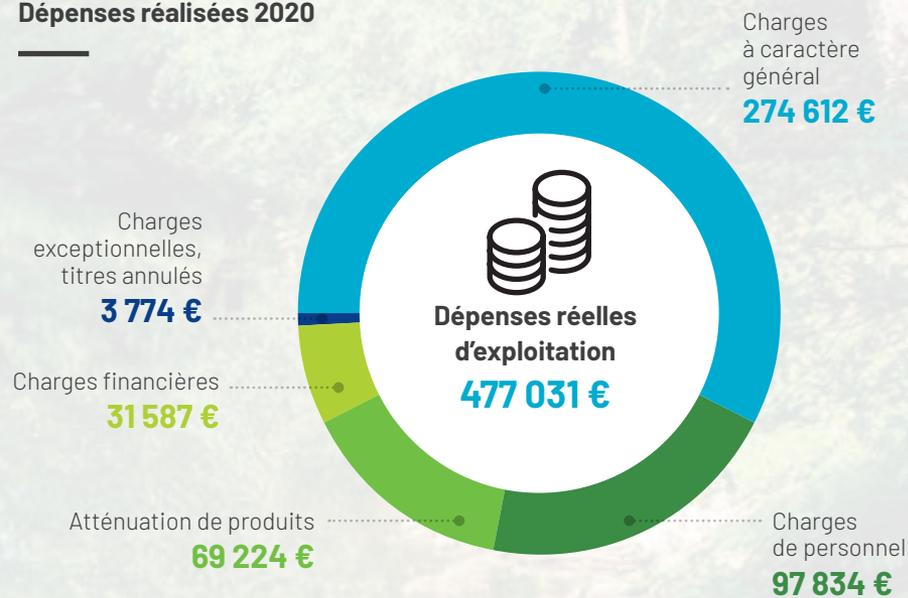
Dépenses réalisées	Recettes réalisées
<b>585 702 €</b>	<b>399 812 €</b>



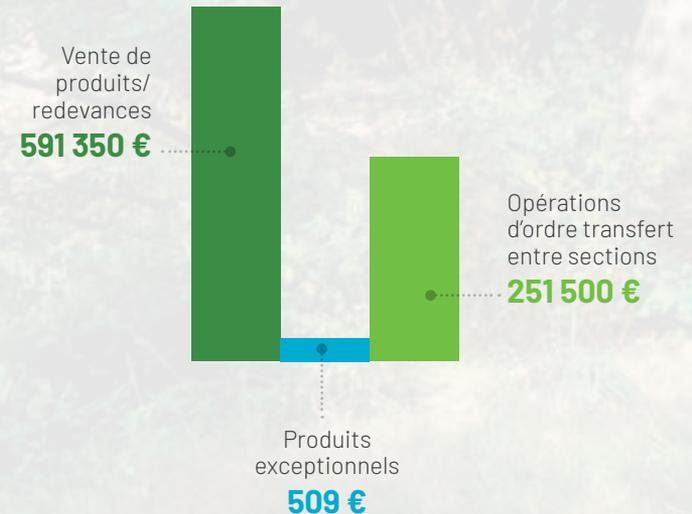
Résultat  
de l'exercice  
**-185 890 €**

## Exploitation

### Dépenses réalisées 2020

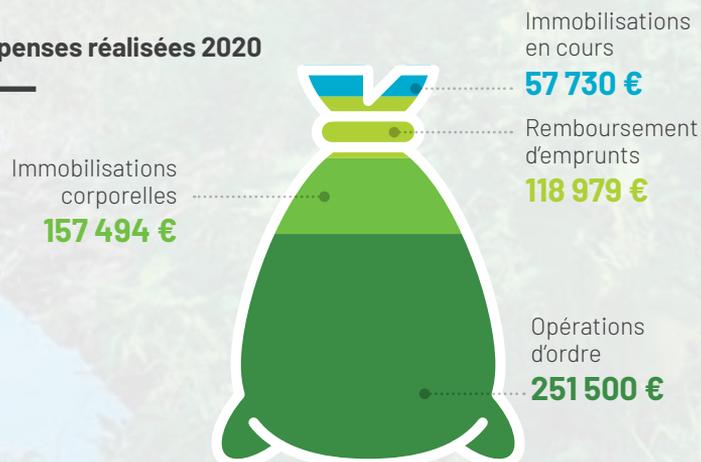


### Recettes réalisées 2020



## Investissement

### Dépenses réalisées 2020



### Recettes réalisées 2020



### Travaux Régie du Malesherbois



# Régie de l'eau potable du sud-Essonne (EPSE)

## Vue globale



## Exploitation

### Dépenses réalisées 2020

---



### Recettes réalisées 2020

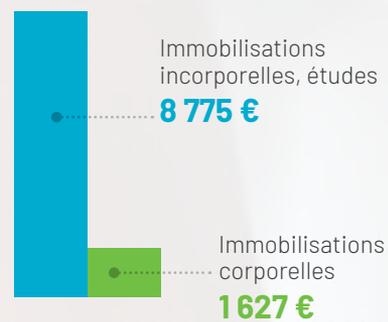
---



## Investissement

### Dépenses réalisées 2020

---



# Direction des Affaires Domaniales et Patrimoniales

## Présentation de la structuration de la direction au plan administratif

**Afin de faire face aux différentes évolutions de l'organisation des services, la création d'une Direction des Affaires Domaniales et Patrimoniales (DIADOP) a été soumise aux membres du Comité Technique Paritaire du SIARCE en septembre 2020, qui l'a validée.**

C'est ainsi que cette direction est installée, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, au 1<sup>er</sup> étage du siège du syndicat. Evelyne EDEL, attachée territoriale, pour l'instant seul effectif, a pris la direction de cette nouvelle entité.

C'est une direction support de la direction générale des services et des directions opérationnelles. Elle est présente aux Comités de Direction hebdomadaires. Cette direction, du fait de ses activités conduites en transversalité, est au cœur de la préparation des actes administratifs relatifs à la gestion foncière et à la gestion patrimoniale du SIARCE.

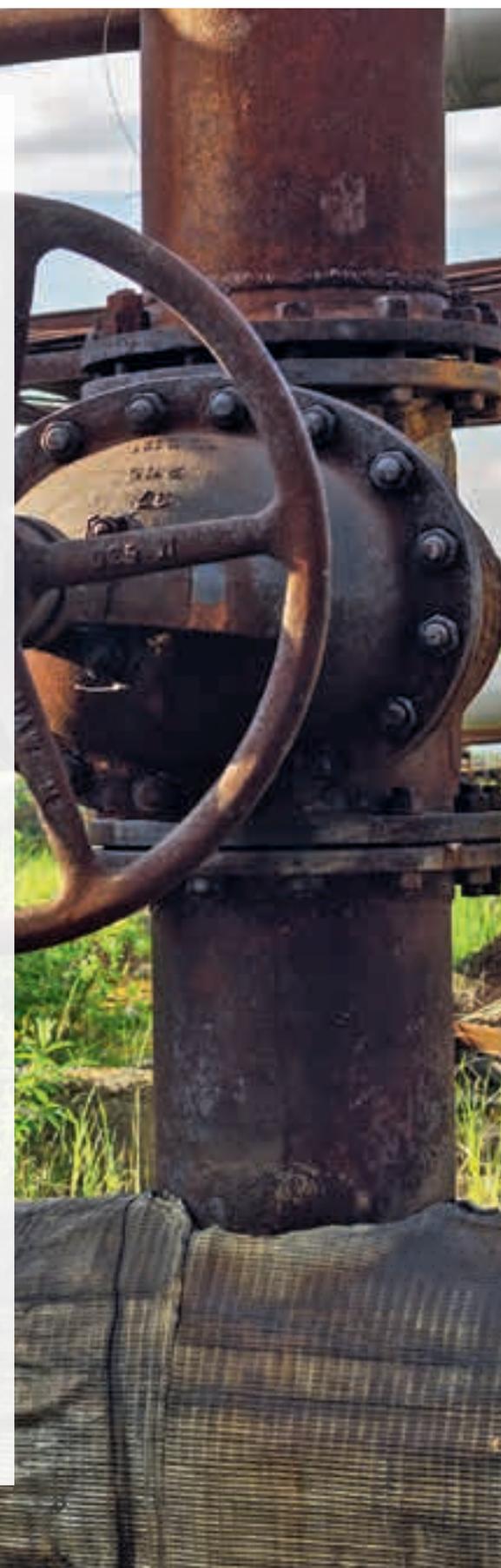
Il est à noter que Marcel DUBOIS, adjoint au Maire de Boissy-le-Cutté, 10<sup>ème</sup> vice-président du SIARCE a reçu la mission d'assurer la gestion domaniale et patrimoniale des propriétés du SIARCE.

### **Dans ce cadre, le périmètre de missions de la DIADOP est le suivant :**

#### **Gestion foncière**

##### **Acquisitions / cessions foncières :**

- > Conduite des négociations avec les vendeurs / acquéreurs
- > Relations avec les études notariales et établissements des actes
- > Procédure d'inscription aux services de publications des Hypothèques





Acquisition/  
Gestion foncière



Gestion du patrimoine  
immobilier et mobilier  
ancien

> Mise en place d'une politique d'acquisition des terrains où sont présents des ouvrages du SIARCE

Servitudes de passage :

> Recensement et tenue de l'inventaire de tous les réseaux du SIARCE se situant sur terrains privés (sous voirie privée communales et autres domaines privés)

> Elaboration des conventions de servitudes

> Relations avec les directions maîtres d'ouvrages et services des collectivités adhérentes en matière de contrôle du respect des servitudes

### Gestion patrimoniale

#### Assurances :

> Gestion des contrats d'assurance conclus avec la SMACL Assurances, titulaire d'un marché alloti organisé par le CIG Grande Couronne dans le cadre d'un groupement de commandes pour les assurances IARD sur la période effective des contrats courant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023. Le SIARCE s'étant inscrit, par champ conventionnel, dans ce groupement de commande a pu en bénéficier

> Relations avec le groupement de commande du CIG Grande Couronne dont la relance est prévue courant 2022 pour la période débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

> Gestion, en lien avec l'assureur, des sinistres : en responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile du syndicat et protection fonctionnelle des agents et des élus

> Référé-expertise, à la demande des parties, en opposition au syndicat

#### Acquisitions et cessions immobilières, gestion du patrimoine mobilier

> Conduite des négociations avec les vendeurs ou acquéreurs

> Relations avec les études notariales et établissement des actes

> Tenue de l'inventaire du patrimoine mobilier

#### Gestion de l'occupation du domaine public du syndicat

> Mise en place de la politique du syndicat en matière d'occupation du domaine public par tout demandeur : collectivités membres, opérateurs de radio télécommunications et/ou autres collectivités ou société publique locale liée au SIARCE.

> Conduite des négociations avec les preneurs d'occupation du domaine public pour l'organisation administrative et financière des conventions d'occupation à mettre en place ou à reconduire

> Relations avec les services opérationnels (directions maître d'ouvrage et services financiers et logistique) et établissements des conventions avant présentation devant l'instance délibérante

> Gestion au quotidien des conventions d'occupation avec les preneurs.

#### Gestion du patrimoine immobilier et mobilier ancien

> Constitution du fonds muséographique du SIARCE et proposition des axes de communications relatifs à ce fonds

> Etude et conduite du projet du futur espace muséographique du SIARCE autour des technologies de l'eau.

En 2020, le périmètre budgétaire de la direction en partage avec la direction juridique et de la commande publique, en section de fonctionnement sur le budget général, est de 65 700€ pour couvrir les dépenses d'assurances principalement relatives aux contrats conclus avec la SMACL.

Un budget adapté à l'exercice des missions de cette direction récemment créée sera à prévoir, au budget primitif 2021.

## Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions

**En 2020, l'activité de la direction a été la suivante :**

### Acquisitions foncières :

Deux projets d'acquisition de parcelles se sont concrétisés par la signature des actes de vente suivants :

- Acquisition de la parcelle privée cadastrée section AB n° 789 pour un montant de 90 250€, située en rive droite de la rivière Essonne sur la commune de La FERTE-ALAIS d'une surface de 4 751 m<sup>2</sup>, en vue de l'aménagement de chemins de promenade le long de la rivière essonne et de la valorisation de la trame verte et bleue. Cette parcelle est située entre deux parcelles communales. Signature de l'acte le 20 octobre 2020.
- Acquisition de la parcelle communale cadastrée AM n°377 pour un euro symbolique, situé rue du Val d'Essonne sur la commune de Baulne, d'une surface de 45m<sup>2</sup>, au vu de son intérêt collectif car grevée par le passage d'une canalisation publique d'eaux usées et par la présence d'un poste de relèvement par lequel transitent les eaux usées des communes de Cerny, D'Huison-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, Orveau, La Ferté-Alais et plus de 50% des eaux usées de Baulne. Signature de l'acte de vente le 04 septembre 2020.

**En 2021, les projets des acquisitions suivantes, débutés en 2020, devront se concrétiser :**

- Commune de Ballancourt sur Essonne : acquisition d'une parcelle communale d'une surface de 22 986 m<sup>2</sup>, composée d'un espace boisé pour 11 986 m<sup>2</sup> et d'une partie en étang aménagé pour la pêche pour 11 000 m<sup>2</sup>. L'objectif du SIARCE, par cette acquisition, est de maintenir sa vocation de protection de la biodiversité et également de disposer d'une nouvelle zone d'expansion de crue dans la vallée de l'Essonne
- Commune de Cheptainville : acquisition d'une bande de terrain appartenant à un propriétaire privé située autour du Réservoir d'eau potable dits des Bois-Blancs afin de disposer d'une espace suffisant pour l'entretien extérieur à cet ouvrage lequel est enclavé par les bois alentours et dont les arbres sont tombés sur la clôture.
- Commune de Gironville sur Essonne : acquisition la bordure nord-ouest d'une parcelle classée ENS (C 0027) située autour du château d'eau dit « Danjuan » à Gironville-sur-Essonne afin d'en sécuriser l'accès.



### En 2020, Espace muséographique autour des technologies de l'eau

Le Siarce a entrepris de constituer un fonds muséographique en vue de son projet d'ouverture d'un espace muséographique dédié aux technologies de l'eau. Ce projet qui n'a pas d'équivalent à ce jour en France, offrira en un seul lieu d'exposition, une présentation de l'histoire et des évolutions des technologies dans les domaines de l'adduction et de la desserte en eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des cours d'eau.

Il est en effet d'intérêt public, pour un établissement comme le nôtre, fondé il y a plus de soixante ans de veiller à conserver trace et mémoire des systèmes, équipements et matériaux utilisés durant les décennies passées pour construire nos réseaux, nos ouvrages de production d'eau potable, d'assainissement, nos bassins de rétention, nos ouvrages hydrauliques sur la rivière, etc.

D'ores-et-déjà, celles et ceux qui sont venus à l'accueil du siège du syndicat ont pu y découvrir un fragment de la

*Le Louchet, engin extracteur de tourbe. Cette machine est l'unique témoin, identifié à ce jour, d'une activité économique disparue, méconnue et peu étudiée en Essonne.*



canalisation dite de ceinture, transportant l'eau potable entre l'usine d'Itteville et l'Arpajonnais, posée dans les années 70 et qui est corrodée, mais aussi une pompe de relevage ancienne, exposée dans nos locaux. Ces fragments constituent autant de témoignages précieux qu'il convient de conserver, à l'identique des fragments extraits des carottages effectués lors de forages d'essai à Maisse, menés dans le cadre du projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud Essonne ou encore d'éléments mécaniques (anciens regards, pièces diverses). L'objectif à viser est de conserver, dans le cadre d'une démarche de type muséographique, le maximum de ces pièces industrielles afin de pouvoir les exposer dans un lieu propriété du Siarce ou sur proposition des collectivités adhérentes au SIARCE, du site d'accueil le plus approprié pour en assurer l'exposition commentée permanente et temporaire des collections, à l'intention du grand public et des scolaires. **Il s'agit, au travers de ce projet, de faire prendre conscience à tous le grand circuit de l'eau afin d'en préserver la ressource pour les générations futures.**

Ce lieu n'étant, à ce jour, pas encore déterminé.

Dans ce sens, dès le début 2019, un premier collationnement de pièces susceptibles de rejoindre le fonds muséographique à constituer, a été engagé et un pré-inventaire a été ouvert.

Madame Marie-France PIGEON, présidente déléguée dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial, assure au sein de notre exécutif, le pilotage de ce projet pour la conduite duquel elle a reçu le concours de la directrice des affaires domaniales et patrimoniales laquelle assure la coordination dudit projet.

**Au service de ce projet, la constitution du fonds muséographique devra être multiforme et conduira à effectuer :**

- > des recherches dans les archives permettant d'identifier des documents significatifs tels que des délibérations du Siarce, des contrats anciens signés avec des concessionnaires, des articles de presse locale relatant des faits, événements et réalisations de travaux en lien avec l'objet de cet espace

muséographique comme, par exemple les travaux d'adduction à l'eau potable, les travaux de raccordement à l'égout conduits dans les années 50 à 80 par les services de l'Etat - DDAF et DDE -, mais aussi par les services du département de l'Essonne à partir des années 80, suite aux lois de Décentralisation de 1982 ; des photographies anciennes d'ouvrages et de paysages en lien avec le grand cycle de l'eau),

- > des campagnes photographiques effectuées par des photographes reconnus pour leur talent, portant sur les équipements et les ouvrages propriété du Siarce, tels que les châteaux d'eau et réservoirs, et les principaux sites et paysages de la vallée de l'Essonne en leur état de 2020/2021),



Constitution d'un fond muséographique

> des appels à dons portant sur des pièces de collection témoignant des technologies employées au fil des décennies sur notre territoire (pompes de puits, matériel d'irrigation, compteurs d'eau, moteurs de pompes de relevage, vannes d'ouverture, éléments divers de retenues artificielles d'eau type clapets, pièces anciennes de type industriel de vieilles stations d'épuration, etc.).

Ainsi, dès l'automne 2020, une quinzaine de rencontres ont été organisées au SIARCE ou sur les sites d'exploitation ou de production des sociétés rencontrées afin de leur exposer ce projet et d'impulser une dynamique de recueil de pièces à verser au fonds muséographique.

Ces entreprises représentent les délégataires-concessionnaires des services publics et les gestionnaires des réseaux publics (eau, assainissement, milieu naturel et réseaux secs), les prestataires bailleurs ainsi que des personnalités élues ou non dont la connaissance et l'expérience ont été jugées pertinentes pour ce projet. Une synthèse de ces rencontres est jointe en annexe à la présente note.

Ainsi, le comité syndical a été informé que des mesures conservatoires ont été prises depuis bientôt deux ans pour constituer un fonds muséographique répondant aux critères fixés par le ministère de la culture (règles d'inventaire ; protection du fonds), que la diversité de son contenu est avérée par le recueil d'archives-papier,

des photographies, cartes postales anciennes, des archives sonores et audio-visuelles (interviews), des pièces industrielles et fragments extraits du sol, éléments d'anciens ouvrages hydrauliques, compteurs, etc.

#### **Dans le domaine des assurances :**

En la matière, il peut être observé que sur les quatre contrats d'assurances conclus avec la compagnie SMACL et AXA IARD et, seulement 22 sinistres ont été enregistrés en 2020, selon l'appel en garantie pour les contrats suivants :

- > 12 dossiers mettant en cause la responsabilité civile du syndicat, 9 dossiers non responsable, 3 dossiers encore en cours d'instruction.
- > 1 dossier en dommages aux biens du syndicat suite tempête de février 2020 - clos.
- > 9 dossiers concernant la flotte automobile du syndicat dont 7 concernent des bris de glace.

Deux dossiers d'assurance ont eu une suite devant les tribunaux qui ont ordonné des référés-expertises. Ces dossiers sont en cours d'instruction suite à la remise des rapports d'experts courant 2020.

L'activité de cette nouvelle direction a été principalement de visiter les propriétés mobilières et immobilières du SIARCE en vue de leur inventaire et également de rencontrer les services opérationnels et supports pour la mise en place d'outils pour leur recensement (tableau de bord partagé, listings des amortissements financiers, etc) permettant de mettre en valeur la dynamique de fonctionnement de la direction et d'avoir une vision prospective de son activité.

Une rencontre avec les services fiscaux des Hypothèques a été réalisée en septembre 2020 en vue d'initier une démarche interne de déclaration des servitudes liées à la présence de nos canalisations d'eau potable et d'eaux usées en terrains privés.





Organisation  
de la structuration  
des moyens humains



Formation à l'utilisation  
d'outils métiers

## Présentation des perspectives d'évolution à court et moyen terme

La direction des affaires domaniales et patrimoniales est une direction « support ». Ses perspectives d'évolution à court et moyen terme seront guidées, dans ses domaines d'activité, par l'organisation administrative et pratique de ses missions. Les évolutions de la direction se feront, dès 2021, par une formation à l'utilisation d'outils métiers tels que le logiciel du système d'information géographique ainsi qu'un approfondissement des

connaissances patrimoniales des réseaux et systèmes du syndicat, issus de l'exercice de ses compétences.

L'objectif visé est de parvenir à la maîtrise d'une bonne connaissance patrimoniale afin de mettre en place une politique d'acquisition et/ou de cession, de constructions ou extensions nécessaires à l'établissement public et enfin, une politique de gestion patrimoniale des biens propriétés du syndicat.

L'objectif est également d'améliorer le gain de temps de traitement des dossiers en interne et pour les services en transversalité notamment en matière des conventions de servitudes ou d'occupation du domaine public.

L'un des axes d'évolution de cette direction sera d'organiser sa structuration en termes de moyens humains.



# Service Logistique

## Présentation

**La logistique fait partie des activités de la collectivité, indispensable et transversale ; elle ne cesse d'améliorer au mieux le quotidien des services au travers des différents aménagements réalisés et des procédures mises en place. Elle fait évoluer la structure au même rythme que les objectifs à atteindre.**

### Missions permanentes :

- > Gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement logistique,
- > Suivi et gestion du parc automobile,
- > Suivi des contrats de maintenance des locaux (ménage, nettoyage des vitres, climatisation et chauffage, etc.) et du personnel extérieur,
- > Suivi des stocks et de réapprovisionnement des fournitures administratives,
- > Consultation et mise en concurrence des différents fournisseurs,
- > Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- > Approvisionnement et distribution au personnel masques chirurgicaux et autres matériels nécessaires pour contenir la propagation du virus COVID 19,
- > Approvisionnement et distribution des Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- > Mise en place des salles de réunions pour les Bureaux et les comités syndicaux,
- > Organisation des manifestations vœux, réunions publiques etc.



Sur la partie fluide, le service logistique porte toujours une veille sur la consommation de carburant. Les restrictions de déplacement (confinement) ont entraîné une baisse de carburant utilisé en 2020.



**Entretien  
du parc automobiles**  
2 Renault Kangoo  
14 Renault Clio  
5 Zoé électriques



### Evolution de la consommation en litres sur 3 ans

2018 = 32 849,73

2019 = 22 288,77

2020 = 14 735,7



### Evolution sur 3 ans du nombre de ramettes papier utilisées

2018 = 1 200

2019 = 700

2020 = 568

Également, la poursuite de la dématérialisation par les services a entraîné une réduction de la consommation de papier.



### Sécurité des Bâtiments

Pour répondre à la problématique de sécurité des ERP le service logistique pour l'année 2020 a changé les extincteurs de la salle EXONA ainsi que le système de désenfumage et la centrale incendie.



### **Gestion de la pandémie COVID 19**

La pandémie avec ses risques de contaminations important par la Covid-19 ont amené le SIARCE à mettre en place des procédures strictes pour que le personnel travaillant en présentiel le fasse dans les meilleures conditions possibles.

#### **Le service logistique a mis en place :**

- > un sens de circulation unique pour éviter les croisements.
- > des distributeurs de gel hydroalcoolique dans les couloirs et les salles de réunion.
- > Installation d'un Pléxiglass pour protéger les visiteurs et les agents de l'accueil, de bandes de sécurité au sol, et de distributeurs de gel hydroalcoolique.

Le service logistique a fourni aux personnels du SIARCE l'ensemble des matériels (masques, gel hydroalcoolique, EPI, lingettes...) nécessaire à garantir leur sécurité dans le cadre de la pandémie, et ce, de manière régulière.



## Aménagement de l'infirmierie du SIARCE

Le SIARCE a exploité un local existant pour le transformer en infirmerie. Cet espace est ainsi doté d'un lit, d'une armoire à pharmacie (fourni en équipements de soin d'urgence) couverture de survie, lavabo, distributeur papier, gel hydroalcoolique, masques etc.



Afin de gagner en visibilité et avec le concours de l'informaticien du SIARCE, une plateforme interne a été créée permettant ainsi le dépôt et l'enregistrement des demandes de toutes sortes, allant des fournitures de bureaux, à la préparation des salles pour réunion, en passant par les réservation de véhicules de service. C'est ainsi qu'en l'espace de six mois d'exploitation, pas moins de 87 tickets ont été recensés

> 100% résolus

En 2020, le service poursuivra sa recherche d'efficacité grâce aux indicateurs chiffrés, ici, délai de résolutions.

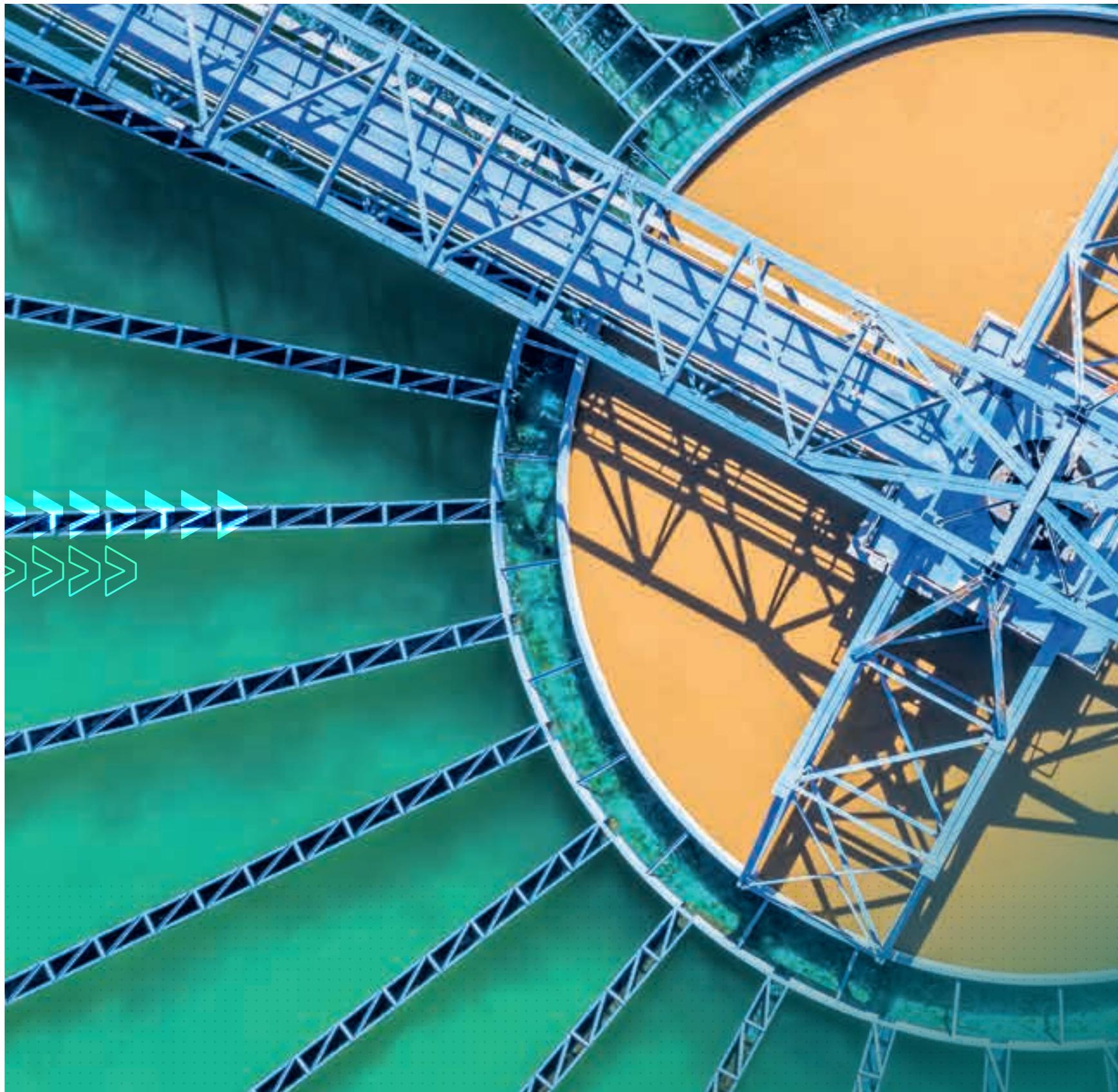


**87 tickets**  
recensés en six mois



**100%**  
résolus







# Services opérationnels

**122**

Direction de  
l'assainissement  
et de l'énergie

**154**

Direction  
de l'eau potable

**168**

Direction des Cours  
d'Eau et Milieux  
Aquatiques DICEMA

**188**

Chantiers citoyens

# Direction de l'assainissement et de l'énergie

**Après trois années de transfert de nouvelles compétences en Assainissement (2017, 2018 et 2019), l'année 2020 a été une année de la consolidation sur ces nouveaux territoires mais plus généralement sur l'ensemble du territoire.**

## Préambule

En 2020, la Direction de l'Assainissement s'est dotée d'un véritable volet « Energie » devenant la Direction de l'Assainissement et de l'Energie. Exerçant déjà les compétences gaz et électricité sur 19 communes, c'est ainsi que la Direction a développé ses missions dans le secteur de l'Energie, avec l'inscription dans ses statuts de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique), mais aussi diverses missions visant à l'optimisation énergétique sur nos ouvrages d'épuration, sur des bâtiments publics.

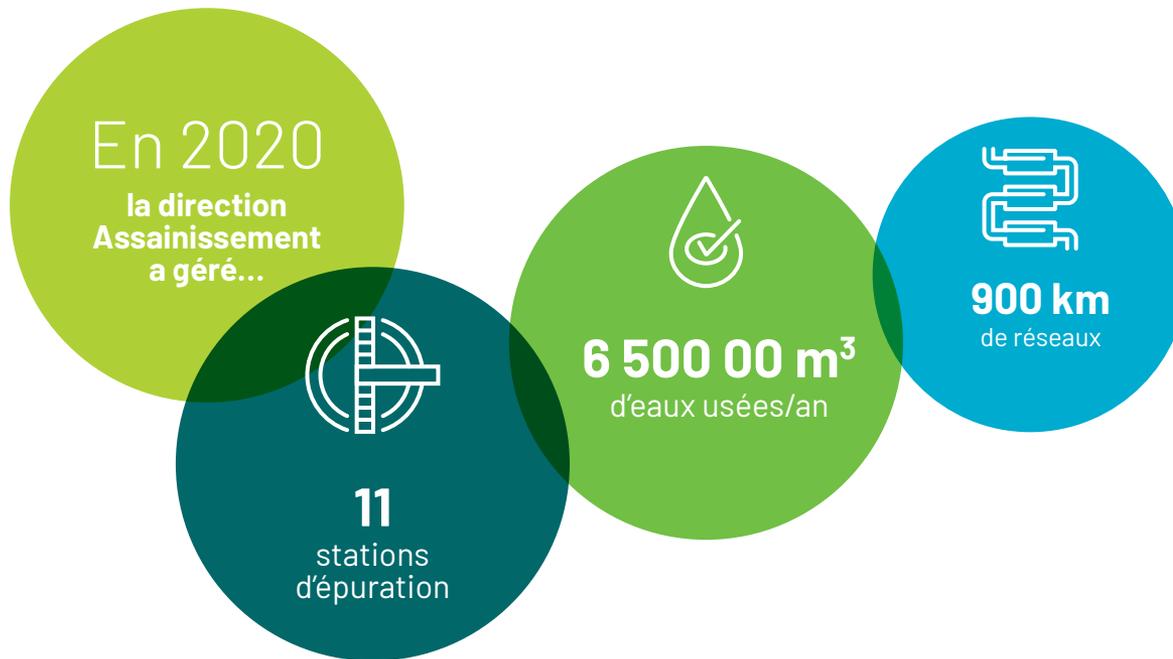
En 2020, la direction Assainissement a géré 11 stations d'épuration traitant 6 500 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées/an, près de 900kms de réseaux d'assainissement, le tout desservant une population estimée à plus de 200 000 habitants. Ce patrimoine est géré majoritairement en délégation de service public (délégataires Suez, Veolia, Saur) sous le contrôle du Siarce, autorité délégante, mais aussi en régie pour 10% de son territoire.

Bien sûr, l'activité de la Direction en 2020 a aussi été marquée par l'épidémie mondiale de la COVID19. On peut se réjouir que le fonctionnement de l'ensemble des stations d'épuration et des réseaux a été maintenu tout au long de cette année sans relever, notamment, de pénurie de réactifs. Le bon

traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel a été assuré. Le service au public n'a jamais cessé pendant les épisodes de confinement-déconfinement, grâce à de nouvelles méthodes et outils de travail mais aussi aux équipements de protection individuelles fournis à nos agents.

C'est dans cet élan de dynamisme qu'un plan de relance a vu le jour dès le mois d'avril permettant la mise en œuvre anticipée de travaux d'ampleur.

Par ailleurs, le SIARCE a intégré le programme européen OBEPINE dès sa genèse en mai 2020 au titre de la station d'épuration de Corbeil-Essonnes afin de suivre la concentration virale au sein des effluents d'eaux usées à l'entrée de la station d'épuration, véritable indicateur de propagation du virus pour les autorités.



## Présentation de la structuration de la direction au plan administratif

La Direction Assainissement et Energie du SIARCE est composée de 3 agents administratifs et d'une unité fonctionnelle regroupant 5 ingénieurs et 4 techniciens. L'ensemble de cette équipe est partagé avec la Direction de la Ressource en Eau dans le cadre d'une organisation mutualisée par pôle géographique d'intervention ; le territoire du Siarce étant ainsi sectorisé (3 secteurs).

Cette configuration exceptionnelle permet aux communes d'avoir un technicien et un ingénieur dit « référent » qui gèrent à la fois l'assainissement et l'eau potable, aussi bien sur l'exploitation quotidienne que pour des travaux d'investissement.

D'un point de vue financier, en 2020, le budget fonctionnement de la Direction était de plus de 1,9 millions d'euros. Quant au budget investissement, celui-ci avoisinait les 9 millions d'euros pour les eaux usées et 2 millions d'euros pour les eaux pluviales.

C'est ainsi que 755 factures (contre 788 factures en 2019) ont été contrôlées et validées par la Direction Assainissement et Energie en 2020 avant mandatement par la Direction des Finances.

En 2020, la Direction Assainissement, c'est aussi, 56 délibérations (contre 44 en 2019) présentées et soumis au vote des instances délibérantes du Siarce, Bureau Syndical et Comité Syndical. C'est aussi 12 procédures de mise en concurrence (contre 16 en 2019) qui ont lancées avec le concours de la Direction des Affaires Juridiques.

Ces chiffres montrent bien que l'activité de la Direction a été maintenue en 2020 malgré l'épidémie de la COVID19.

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions 2020

### > Bassin de collecte-épuración de Boissy-le-Cutté

#### Le patrimoine

Le réseau d'eaux usées de Boissy-le-Cutté présente un linéaire de 6 km et celui des eaux pluviales s'étend sur 5 km. 2 postes de relèvement sont présents sur la commune. D'une capacité de 1 500 équivalents-habitant, la station d'épuration de Boissy-le-Cutté a traité un débit moyen journalier de 172 m<sup>3</sup> en 2019 (soit 67 % du débit nominal de 255 m<sup>3</sup>/j). Il est à noter que les pointes hydrauliques, par temps de pluie (apport d'eaux claires météoriques) perturbent toujours le fonctionnement de la station d'épuration vieillissante, datant des années 1960.

L'origine de ces eaux parasites a été recherchée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et un programme d'actions est en cours pour réduire ces arrivées d'eaux.

#### La gestion

La gestion de cette commune est assurée en délégation de service public avec SUEZ. Le contrat de délégation prendra fin le 31 décembre 2025.

La gestion du service est assurée dans les limites du périmètre suivant :

- > La collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de Boissy-le-Cutté,
- > L'évacuation des boues et des sous-produits d'épuration sur le bassin de collecte-épuración défini par arrêté préfectoral.

## Les Etudes

### Etude de faisabilité station d'épuration

Afin de remédier à la vétusté et aux insuffisances de la station d'épuration de Boissy-le-Cutté, une étude de faisabilité pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration débutée le 15 décembre 2020 est en cours de réalisation.



**Coût de l'étude :**  
62 235 €HT

### Enquête publique pour le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Boissy-le-Cutté

Afin de permettre la délimitation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales suite à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, une enquête publique réalisée au cours du deuxième semestre 2020 a permis l'approbation du zonage d'assainissement. Celui-ci est désormais annexé au PLU de la commune et est donc opposable aux tiers.



**Coût de l'enquête :**  
5 200 €HT

## > Bassin de collecte-épuration de Corbeil-Essonnes

### Le patrimoine

Le patrimoine d'assainissement du bassin EXONA est le plus important du territoire du SIARCE. Il est composé d'ouvrages et de réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le système de collecte des eaux usées est composé de 208 km de canalisations et 54 stations de pompage.

Les eaux usées des 12 communes constituant le bassin sont acheminées à la station d'épuration EXONA par le réseau de transport depuis Ballancourt-sur-Essonne jusqu'à Corbeil-Essonnes via 40 km de canalisation de refoulement et 21 ouvrages intercommunaux (stations de pompage, bâches de secours et vannes). La station d'épuration EXONA a une capacité d'environ 100 000 Equivalents-Habitants (EH).

Les eaux pluviales du bassin EXONA sont infiltrées et/ou acheminées via plusieurs exutoires dans la rivière Essonne ou le fleuve Seine. Ce patrimoine comporte 215 km de canalisations, 4 postes de refoulement, 63 ouvrages de rétention et d'infiltration pour les eaux pluviales et de 56 équipements de prétraitement des eaux pluviales.

### La gestion

Le SIARCE a confié à la société SUEZ Eau France la gestion des contrats de délégation de service Public (DSP) pour assurer l'exploitation des ouvrages d'assainissement des 11 autres communes ainsi que la station d'épuration EXONA et des ouvrages d'assainissement de la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil. Ces deux contrats arrivent à échéances le 31 décembre 2021 pour le premier contrat et le 30 septembre 2022 pour le deuxième. Pour s'assurer de la bonne gestion du patrimoine délégué et du respect par le délégataire de ses obligations contractuelles et de la qualité de service, le SIARCE a poursuivi en 2020 le contrôle technique et la gouvernance des deux contrats. En parallèle du contrôle, des réunions d'exploitation mensuelles entre le SIARCE et le délégataire ont été organisées pour éventuellement répartir la responsabilité de chacun en matière de renouvellement et de remplacement du patrimoine.

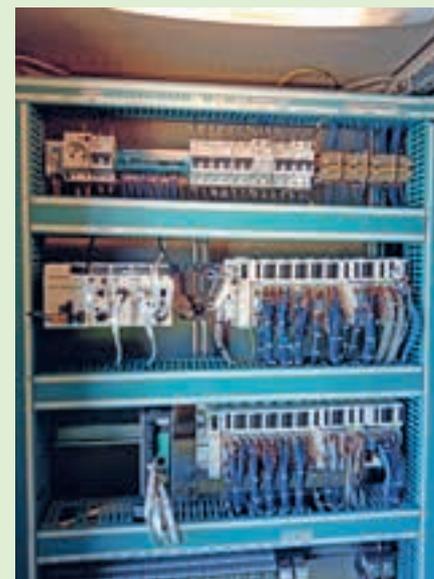
### Les travaux

#### Station d'épuration EXONA à Evry

Le SIARCE a remplacé une partie des automates gérant les principales filières de la station d'épuration du fait de l'obsolescence du système qui était installé.



**Coût de l'opération :**  
**126 768 €HT**



## Les travaux

### 1 2 Travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes

Après la première phase des travaux en 2019 et la construction d'un réseau de collecte des eaux usées dans la rue, le SIARCE a réalisé la deuxième phase des travaux en 2020 et a réhabilité le réseau intercommunal en réalisant un chemisage continu à l'intérieur du collecteur (technique sans tranchée).



**Coût de l'opération :**  
1 670 028 €HT

### 3 Remplacement du collecteur d'eaux usées rue du Petit Pont à Corbeil-Essonnes

Changement d'un tronçon de 33 ml de collecteur d'eaux usées en PVC présentant des fissures par un collecteur en fonte ductile.



**Coût de l'opération :**  
49 988 €HT



### 4 Réparation de la canalisation d'eaux pluviales avenue Chantemerle à Corbeil-Essonnes

Changement de deux tronçons de collecteur d'eaux pluviales en 300 et 400 mm suite à un dépôt sauvage de béton à l'intérieur. Remplacement par de la fonte ductile de même diamètre.



**Coût de l'opération :**  
18 673 €HT

### Travaux de suppression de l'arrivée des eaux claires boulevard de la Verville à Mennecey

L'opération a consisté à diriger les eaux claires arrivant dans un regard public d'eaux usées situé dans l'enceinte du site de la « Fondation Dassault » à Mennecey vers le réseau d'eaux pluviales. Ceci permet d'éviter d'envoyer des eaux propres en traitement à la station d'épuration Exona.



**Coût de l'opération :**  
8 200 €HT



### 5 6 Travaux de réfection de toiture de deux postes de relevage à Corbeil Essonnes et un à Mennecey

Les travaux ont consisté à la réfection de la toiture fuyarde de deux postes de relevage « Acacias et Robinson » à Corbeil-Essonnes ainsi que du poste de relevage intercommunal de Mennecey. Aussi, le SIARCE a profité de ces travaux pour mettre en sécurité les toitures par la mise en place des garde-corps.



**Coût de l'opération :**  
58 146 €HT

### 7 Travaux de reprise d'avaloir rue du Clos Renault à Mennecey

Cette opération a consisté à remplacer deux petits ouvrages de captage d'eaux de voirie par des grands avaloirs afin d'améliorer l'engouffrement des eaux de ruissellement et supprimer les débordements dans la rue. Par la même occasion, la conduite d'eaux usées rue des Clos Renault à Mennecey a été réparée ponctuellement.



**Coût de l'opération :**  
8 964 €HT



## Les travaux

### Travaux de pose d'un puisard allée des frayères à Mennecy

Le SIARCE a créé une grille et un puisard pour empêcher le ruissellement des eaux vers le local technique du poste de relevage d'eaux pluviales situé PN19 à Mennecy.



**Coût de l'opération :**  
6 652 €HT



### Travaux de pose d'un poste de relevage des eaux usées à Mennecy

La deuxième tranche des travaux de pose d'un poste de relevage des eaux usées à la rue du Général Leclerc à Mennecy a été réalisée en 2020 afin de desservir un nouveau projet immobilier. Ces travaux ont été pris en charge par l'aménageur dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial).



**Coût de l'opération :**  
65 400 €HT

### Travaux de pose d'une grille en exutoire de Fossé à Mennecy

Pour éviter l'introduction des déchets dans le réseau public d'eaux pluviales situé en aval du fossé du parc de Villeroy, le SIARCE a posé une grille à l'entrée de l'exutoire.



**Coût de l'opération :**  
1 679 €HT



## Les Etudes

### Etude du renouvellement de l'arrêté d'autorisation de rejets de la station d'épuration d'EXONA

Pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, et être conforme en matière de rejets de la station d'épuration d'EXONA auprès de la DRIEE, le SIARCE a réalisé l'étude de demande de renouvellement du dossier d'autorisation des rejets.



**Coût de l'étude :**  
Interne Siarce

### Etude de passation d'une délégation de service public du bassin de collecte-épuration EXONA

En parallèle de l'étude sur le protocole de la fin de contrat DSP, le SIARCE a missionné un assistant au maître d'ouvrage pour lancer la procédure de passation d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public du Bassin de collecte-épuration de Corbeil-Essonnes.



**Coût de l'étude :**  
26 000 € HT

### Etude Schéma directeur d'assainissement EXONA

Afin d'obtenir une vision globale sur les ouvrages d'assainissement du bassin de collecte-épurateur EXONA et d'aboutir à un programme pluriannuel de travaux pour répondre aux exigences réglementaires et aux problématiques rencontrées sur ce territoire mais également aux enjeux d'urbanisation, le SIARCE a initié en 2020 un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) des eaux usées et des eaux pluviales des 12 communes du bassin de collecte-épurateur. La durée totale d'exécution de l'étude sera de 24 mois.



**Coût de l'étude :**  
700 000 € HT

### Etude de réhabilitation de l'ovoïde d'eaux pluviales, rue Remoiville à Corbeil-Essonnes

Les crues de la Seine en mai-juin 2016 ainsi qu'en janvier-février 2018 ont eu des conséquences néfastes sur les ouvrages et équipements d'assainissement gérés par le SIARCE et plus particulièrement l'ovoïde d'eaux pluviales de la rue de Remoiville dont l'exutoire est la Seine.

Le SIARCE envisage de réhabiliter le collecteur et étudier la nécessité de mise en place d'un poste anti-crue, pour cela la consultation pour l'étude de maîtrise d'œuvre a été lancée en fin d'année 2020.



**Coût de l'étude :**  
86 441 € HT

### Etude sur le mode de gestion et protocole de fin de contrat de délégation du Service Public du Bassin EXONA

Aujourd'hui, la gestion de patrimoine est déléguée à la société SUEZ Eau France dans le cadre de deux contrats de délégation de service Public (DSP). Un pour la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil et le deuxième contrat assure la gestion (totale ou partielle) des eaux usées et des eaux pluviales des 11 autres communes ainsi que la station d'épuration EXONA. Ces contrats arrivent à échéance respectivement au 30/09/2022 et 31/12/2021. En parallèle, le SIARCE et la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud (CAGPS) ont mis en place une Société Publique Locale (SPL) à l'échelle du site épuratoire de 346 000 EH, regroupant la station EXONA précédemment citée et la station d'épuration mitoyenne de la CAGPS d'une capacité de 250 000 EH. L'exercice d'exploitation des stations d'épuration constituant le site épuratoire d'Evry-Corbeil-Essonnes, par la SPL, sera être effectif à partir du 1er janvier 2023. Le SIARCE a donc lancé une étude sur le choix de mode de gestion de la station d'épuration EXONA du fait de la création de la SPL (année 2022) et du bassin de collecte/ transport. Cette étude permet également d'établir le protocole de fin de contrat actuel.



**Coût de l'étude :**  
35 812 € HT

### Etude de création du bassin de rétention des eaux pluviales de Villabé

Suite aux inondations constatées rue Fernand Laguide et Boulevard Lecouillard lors d'épisodes pluvieux intenses du fait d'apports importants d'eau provenant de Villabé, il s'est avéré nécessaire de créer un bassin de rétention des eaux pluviales provenant de Villabé. L'étude de maîtrise d'œuvre est en cours. Le SIARCE réalise cette étude et prochainement les travaux pour le compte de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud via une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.



**Coût de l'étude :**  
34 595 € HT

### Etude d'avant-projet sur le réseau d'eaux pluviales du bassin versant des Rues Blanchard et Saint-Martin à Ballancourt-sur-Essonne

Pour supprimer les désordres hydrauliques rencontrés dans le bassin versant des rues Blanchard et Saint Martin, le SIARCE a réalisé une étude AVP sur le réseau d'eaux pluviales afin de proposer la solution d'aménagement la plus adaptée.



**Coût de l'étude :**  
34 475 € HT

## > Bassin de collecte-épuration de Baulne

### Le patrimoine

Le bassin de collecte de Baulne, constitué de cette commune ainsi que de celles de Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau, dispose d'un réseau d'eaux usées, entièrement en séparatif. Ce réseau comprend 19 postes de refoulement et une vanne automatique pour un linéaire de 76 km.

La station d'épuration, située sur la commune de Baulne a traité un débit moyen journalier de 2000 m<sup>3</sup> en 2019 (soit 67 % du débit nominal de 3 000 m<sup>3</sup>/j).

Quant au réseau d'eaux pluviales sur les communes de Baulne, Cerny, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau, il comprend au total 30 km de réseaux et 11 bassins de rétention et/ou d'infiltration.

### La gestion

L'exploitation du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du bassin de collecte de Baulne est assurée par la SAUR, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2028.

#### Les limites du périmètre sont les suivantes :

- > La collecte, le transport et le traitement des eaux usées du bassin de collecte-épuration de Baulne, Cerny (hors hameau de Boineveau), D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau,
- > L'évacuation des boues et des sous-produits d'épuration sur le bassin de collecte-épuration défini par arrêté préfectoral,
- > La collecte, le transport et le traitement des eaux pluviales sur les communes de Baulne, Cerny, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau
- > La canalisation existante sur la commune d'Itteville depuis la ZA de la Bâche située le long de la D31.

## Les Etudes

### Station d'épuration de Baulne

Pour respecter les exigences de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à la mise aux normes des stations d'épuration, le SIARCE a réalisé une étude pour créer sur le déversoir en tête de la station d'épuration, un débitmètre normalisé permettant d'enregistrer en continu les débits des effluents by-passés vers le milieu naturel. Les travaux de mise en place d'un débitmètre électromagnétique sont planifiés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021.



**Coût de l'étude :**  
10 550 €HT

## Les travaux

### Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue de Boigny à Baulne

Du fait des infiltrations d'eaux issues de la nappe, le réseau d'eaux usées en amiante ciment a été chemisé (technique sans tranchée) et les branchements non réhabilitables par l'intérieur ont été déposés et remplacés par des branchements en polypropylène. Ces travaux ont débuté en novembre 2020 et se poursuivent sur l'année 2021.



**Coût de l'opération :**  
635 000 €HT



### Travaux Hameau de Jouy à Guigneville sur Essonne

Dans le but de lutter contre les inondations lors des épisodes orageux sur le hameau de Jouy à Guigneville sur Essonne, les services du SIARCE ont décidé de créer 4 puisards et de surélever 50 ml de bordures.



**Coût de l'opération :**  
67 867,66 €HT

## > Bassin de collecte-épuration de Champcueil

### Le patrimoine

Les eaux usées de communes de Chevannes, Champcueil et Nainville-les-Roches sont transportés via 3.4 km de canalisation de transport et traitées dans la station d'épuration située sur la commune de Champcueil, utilisant le procédé à boues activées, d'une capacité de 6 700 Equivalents-Habitants (EH)

Le patrimoine d'eaux usées du bassin de collecte est composé de 17 stations de refoulement et de 37,5 km de canalisations.

### La gestion

Le patrimoine d'assainissement des eaux usées du bassin de Champcueil est assuré par Veolia dans le cadre de deux contrats de délégation du service public (DSP). Une pour la collecte des eaux usées de la commune de Chevannes et du transport traitement des trois communes et le deuxième contrat assure la collecte des eaux usées sur les communes de Champcueil et Nainville- les-Roches. Les eaux pluviales de la commune de Chevannes sont gérées en régie.

### Les travaux

#### Travaux de mise aux normes du système d'autosurveillance de la station d'épuration de Champcueil

Pour respecter les exigences de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 en matière d'autosurveillance, une étude suivie des travaux de pose d'un débitmètre

électromagnétique ont été réalisés en 2020 afin de mesurer en continu les effluents arrivant à la station d'épuration de Champcueil.



**Coût de l'opération :**  
44 075€HT



### Les Etudes

#### Etude de demande de renouvellement du dossier de déclaration de rejets des stations d'épuration de Champcueil

Pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, et être conforme en matière de rejets de la station d'épuration de Champcueil auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne, le SIARCE a réalisé une étude de demande de renouvellement du dossier de déclaration de rejets.



**Coût estimé de l'étude :**  
6 895 €HT

## > Bassin de collecte-épuration de Maise

### Le patrimoine

Le réseau des eaux usées, entièrement en séparatif, comprend 23 postes de refoulement pour un linéaire de 40 km répartis sur les communes de Boigneville, Prunay-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Maise.

Le système de gestion des eaux pluviales comprend quant à lui un ensemble d'environ 10 km de réseau.

La station d'épuration de Maise a une capacité de 6 000 équivalents-habitants.

### La gestion

Les compétences transport-traitement et collecte des eaux usées sur les communes de Maise, de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne, sont gérés via une délégation de service public dans le cadre d'un contrat signé avec SUEZ le 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour une durée de 12 ans. L'échéance du contrat est fixée au 30 juin 2025.

### Les Etudes

Le Schéma Directeur d'Assainissement des cinq communes du bassin de collecte a été lancé durant l'année 2017 et a vu sa phase 4 être finalisée début d'année 2019 avec l'établissement des zonages. Ces zonages seront soumis à enquête publique en 2021 pour être opposable aux tiers.



**Coût de l'étude :**  
95 484 €HT

## Les travaux

### Travaux Rue de rivière à Maise

L'opération rue de rivière est une opération prioritaire dans le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) établi en 2019 par le bureau d'étude cabinet Merlin. Le SDA a permis de mettre en évidence que près de 30 % des volumes qui transitent dans le réseau d'eaux usées du bassin versant de la rue de Rivière sont finalement des Eaux Claires Permanentes Parasites autrement dit des eaux de nappe. Cette opération, menée sous maîtrise d'œuvre SIARCE, a consisté à réhabiliter en lieu et place le réseau d'eaux usées de manière dite traditionnelle. Le remplacement en tranchée ouverte concerne 276 ml de canalisation d'eaux usées de diamètre 200mm avec 11 regards et 12 branchements.

Le chantier a débuté en octobre 2019 mais à la suite de forts aléas techniques (présence de sablons type Fontainebleau et de la nappe), le chantier a été reporté en 2020. Finalement seulement 20 mètres de canalisation et deux branchements ont pu être remplacés.



**Coût de l'opération :**  
300 000 €HT



## > Bassin de collecte-épuration de Boutigny-sur-Essonne

### Le patrimoine

Le réseau d'eaux usées comprend 11 postes de refoulement pour un linéaire de 27 km. La station d'épuration, située sur la commune de Boutigny-sur-Essonne, assainit les eaux de la commune ainsi que celles des communes de Vayres-sur-Essonne et de Courdimanche-sur-Essonne. Le système de gestion des eaux pluviales comprend quant à lui un ensemble de 11 km de réseau, 7 ouvrages de prétraitement (dessableurs et séparateurs à hydrocarbures).

### La gestion

L'exploitation du système d'assainissement des communes de Boutigny-sur-Essonne et de Vayres-sur-Essonne est assurée par SUEZ, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci s'étend sur une durée de 10 ans, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2022. Ce contrat comprend aussi la gestion et l'entretien du réseau d'eaux pluviales.

### Les travaux



#### Travaux Rue des Grouettes

Le SIARCE a procédé à la réalisation d'un système de récupération des eaux pluviales afin de maîtriser les eaux de ruissellement et les débits sur la rue des Grouettes. Ce projet a permis de créer

des caniveaux le long de la chaussée, de grilles et de raccords sous chaussée ainsi que la création de regards (puisards) pour l'infiltration.



**Coût de l'opération :**  
45 280 €HT

### Les Etudes

#### Schéma Directeur d'Assainissement

En janvier 2018, une étude de schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été lancée, avec pour objectif l'actualisation de la précédente étude datant de 2004, et la prise en compte des désordres apparus depuis. En 2019, des inspections par caméra ont été réalisées dans les

réseaux problématiques. En 2020, la phase 3 et 4 en cours de réalisation nécessitent de statuer au préalable sur la domanialité de certaines voiries et de fixer le prix de l'eau. Cette étude sera finalisée en 2021.



**Coût de l'étude :**  
109 728 €HT

## > Bassin de collecte-épuration de Vert-le-Grand

### Le patrimoine

Le réseau des eaux usées, entièrement en séparatif, comprend 2 postes de refoulement et un réseau de 13 km qui achemine les eaux usées jusqu'à la station d'épuration de Vert-le-Grand d'une capacité de 3 970 EH. Le réseau d'eaux pluviales quant à lui s'étend sur 6 km.

### La gestion

La compétence transport-traitement et collecte des eaux usées sur la commune de Vert-le-Grand est gérée via une délégation de service public dans le cadre d'un contrat signé avec Veolia le 1<sup>er</sup> février 2017 pour une durée de 10 ans.

### Les Etudes

#### Etude d'assistance pour la passation du marché travaux relatifs à la réalisation de 2 postes de refoulement d'eaux usées rue des Gâches et Impasse du stade et de leur refoulement

En continuité de l'étude AVP, PRO réalisée en 2019 par le groupement CECOTECH INGENIERIE/SAS GL STREAM, la phase ACT a été lancée

en 2020 pour désigner une entreprise de travaux pour lancer l'opération de création d'un nouveau collecteur via la rue des Gâches, l'impasse du Stade et le chemin du Pont aux sœurs jusqu'à la station d'épuration. Les travaux se dérouleront sur 2021.



**Coût de l'étude :**  
**61 649 €HT**

### Les travaux

#### 1 Nettoyage de l'ancien bassin de clarification de la station d'épuration

Le SIARCE a procédé à l'opération de curage de l'ancien bassin de clarification de la station d'épuration de Vert-le-Grand afin de vérifier son état structurel pour à terme une utilisation en bache incendie.



**Coût de l'opération :**  
**26 820 €HT**

#### 2 3 4 Travaux de renouvellement de la canalisation rue de la Source

Les travaux ont consisté au renouvellement de la canalisation d'eaux usées existante en amiante-ciment sur 20 mètres avec la reprise des branchements correspondant identifiés comme contributeurs importants d'eaux claires parasites arrivant à la station.



**Coût de l'opération :**  
**59 000 €HT**

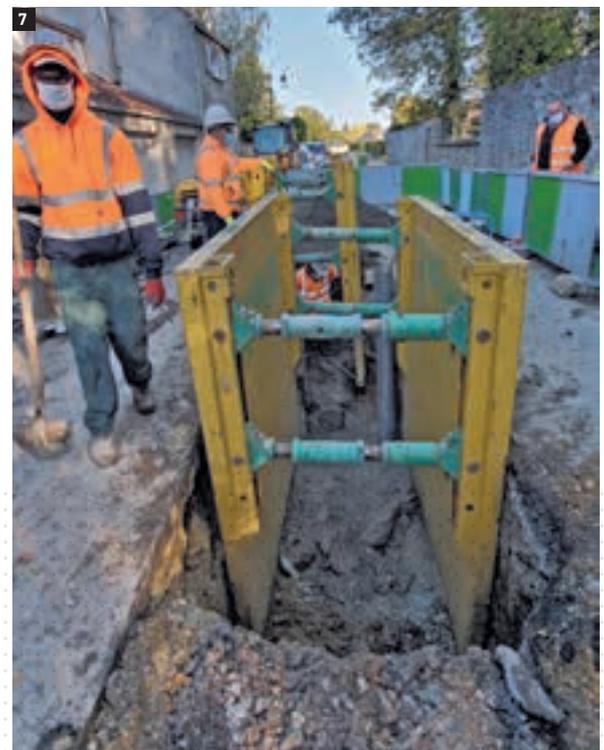
#### 5 6 7 Travaux de renouvellement de la canalisation rue de Berthaud

Les travaux ont consisté au renouvellement de la canalisation d'eaux usées de diamètre 200 mm sur 180 mètres avec une amélioration hydraulique du réseau avec la création d'un pan coupé.

Lors des travaux un pompage du fond de la tranchée a été réalisé avec la mise en place d'un ouvrage de décantation avant le rejet dans le milieu naturel.



**Coût de l'opération :**  
**230 000 €HT**



## > Bassin de collecte-épuración de Marolles - Saint-Vrain

### Le patrimoine

Le réseau d'eaux usées de ce bassin de collecte s'étend sur environ 20 km pour le réseau de transport (SIARCE) et 77 km pour la collecte (dont 45 km SIARCE) et comprend 5 postes de refoulement.

Le réseau d'eaux pluviales quant à lui s'étend sur 57 km dont 20 km gérés par le SIARCE. La station d'épuration de Marolles-Saint-Vrain d'une capacité de 22 000 EH dessert 5 914 abonnés et a été mise en service en 2008.

### La gestion

Concernant la compétence Collecte des Eaux Usées, cette compétence est exercée en Régie avec contrats de prestations sur Itteville, tout comme sur Saint-Vrain et Leudeville. Sur les autres communes du bassin, c'est Cœur d'Essonne Agglomération qui exerce la compétence depuis janvier 2019.

La compétence transport-épuración est déléguée à SUEZ sur toutes les communes du bassin de collecte. Le contrat de délégation a été conclu pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## Les Etudes

### Schéma Directeur d'Assainissement

La station d'épuration présente depuis 2013 de nombreux épisodes de by-pass, lors de forts épisodes pluvieux notamment. En juin 2018, une mise en demeure a été adressée au SIARCE qui est le détenteur de la compétence Epuration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette mise en demeure faisait suite à un rapport en manquement administratif notifié par l'Etat à l'ancien syndicat intercommunal gestionnaire, fusionné avec le Siarce à la date précitée. Afin de faire un état des lieux du système d'assainissement sur ce bassin versant et de proposer un programme de travaux pertinents, le SIARCE a engagé avec les autres maîtres d'ouvrage (la Communauté de Communes Val d'Essonne et l'Agglomération Cœur d'Essonne) la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collecte-transport-traitement des eaux usées. Cette étude a été confiée au groupement Cabinet Merlin/BPR France. En 2020, la phases 3 a été réalisée.



**Coût de l'étude :**  
392 381 € HT

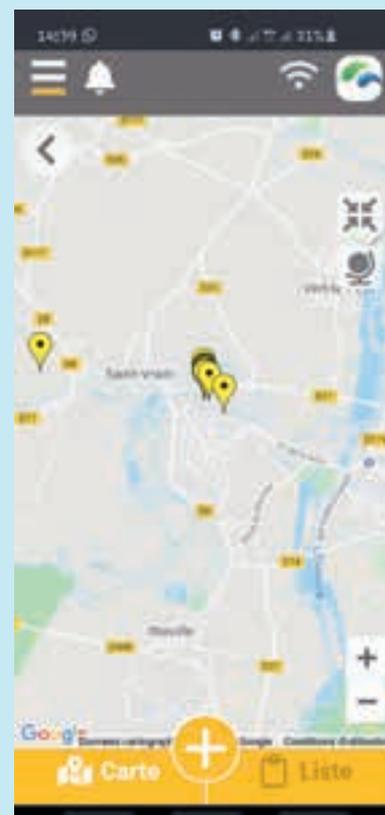
### Mission de formation de citoyens aux nuisances olfactives relatives à la Station de traitement des eaux usées de Marolles-Saint-Vrain

Le SIARCE a mis en place en 2019 un observatoire citoyen des nuisances olfactives et sonores (OCINOS) sur le périmètre de la station d'épuration de Marolles-Saint-Vrain. Le Siarce a missionné un prestataire afin d'assurer l'animation pédagogique (QCM, fiches odeurs, échantillons, Quizz...) permettant aux riverains de reconnaître les différents types d'odeurs nuisibles présentes dans l'environnement direct, proche ou lointain. Cette formation des citoyens a eu lieu en juin 2020.

En parallèle, le SIARCE a mis en place une application personnalisée pour permettre aux riverains de signaler un problème (odeur ou bruit) en temps réel et au SIARCE une meilleure réactivité. Inversement, le SIARCE prévient désormais les riverains lors d'opérations d'exploitation potentiellement créatrices de nuisances.



**Coût de l'étude :**  
8 200 € HT



## Les travaux

### 1 Travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées Chemin du Ruisseau du Mauvais Temps à Saint-Vrain

Pour donner suite à une inspection télévisée sur ce réseau d'eaux usées intercommunal, des désordres importants ont été constatés (déboitements importants, présence de racines, fissures, ...) pouvant entraîner une mise en charge et une pollution d'eaux usées vers le ruisseau longeant le réseau.

Les travaux ont consisté au remplacement du réseau de diamètre 250 mm sur 175 mètres à une profondeur moyenne de 3 mètres avec création de 3 regards de visites.



**Coût de l'opération :**  
206 000 €HT

### 4 5 6 Travaux d'urgence de renouvellement de la canalisation d'eaux usées Rue du Bois Bouquin à Leudeville

Par suite d'un effondrement sous voirie départementale et à une inspection télévisée, il a été constaté une dégradation totale de la canalisation d'eaux usées intercommunale due à présence de H<sub>2</sub>S dans le réseau. Des travaux réalisés en urgence pour le remplacement de la canalisation de diamètre 350 mm sur 52 mètres afin de garantir la sécurité des usagers de la voirie ainsi que la continuité du service d'assainissement.



**Coût de l'opération :**  
86 000 €HT



### 2 3 Travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux pluviales avenue du Château à Itteville

L'opération a consisté au remplacement de la canalisation d'eaux pluviales collectant les eaux pluviales de l'avenue et transitant sous domaine privé avant le rejet dans la Juine.

Les travaux réalisés comprenaient le renouvellement de 56 mètres de canalisation diamètre 315 mm ainsi que la pose d'un regard de visite.



**Coût de l'opération :**  
18 900 €HT



## > Bassin de collecte-épuration de Lardy-Bouray-Janville

### Le patrimoine

Sur ce bassin de collecte, le SIARCE assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le réseau de collecte et de transport s'étend sur près de 60 km. Les eaux usées étaient précédemment traitées par une station d'épuration de 15 000 EH. L'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lardy-Bouray-Janville a pris la décision d'en réaliser une autre.

En service depuis fin 2016, cette nouvelle station d'épuration est d'une capacité de 12 680 EH. Elle connaît des désordres d'exploitation dus à des défauts de conception. C'est pourquoi, le SIARCE mène actuellement une procédure en contentieux envers le constructeur. Par ailleurs, au titre des mesures de compensation pour la destruction et reconstruction d'une station de traitement, le site de l'ancienne station a été revalorisé comme une zone humide (entre autres) et un programme de gestion écologique annuel a été mis en place sur l'ancien et le nouveau site. Ce travail est réalisé en coordination avec la Direction des Cours d'Eau et des Milieux Aquatiques du SIARCE.

### La gestion

Sur les communes de Bouray sur Juine, Lardy, Janville sur Juine, mais aussi sur le Hameau de Boineau (Cerny) et dans le lotissement Orme de la Prévoté (Saint Vrain), le SIARCE exerce la compétence collecte, transport et traitement des eaux usées en délégation de service public.

Le contrat conclu avec VEOLIA court du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2028.

### Travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées rue de Bretagne à Bouray-sur-Juine

Cette opération débutée fin 2020, identifiée au schéma directeur d'assainissement, a consisté à renouveler la canalisation d'eaux usées sur 153 mètres ainsi qu'à reprendre l'ensemble des branchements d'eaux usées de la rue, et dévoyer une partie du réseau initial sous domaine privé. La présence de nombreux blocs de roche a nécessité l'utilisation d'un brise roche.



**Coût de l'opération :**  
**260 400 € HT**



### Travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées rue de la Tour de Pocancy à Janville-sur-Juine

Cette opération a permis de renouveler deux tronçons du réseau d'eaux usées de la rue. Ces travaux identifiés au schéma directeur d'assainissement se sont déroulés sur 101 mètres au total de réseau diamètre 200 mm présentant des défauts structurels importants (nombreuses fissures, décalages axiaux importants, ...).



**Coût de l'opération :**  
**82 250 € HT**



## Les travaux



### Travaux de renouvellement de la canalisation d'eaux usées rue des Cagettes à Janville-sur-Juine

Cette opération réalisée conjointement avec les travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux de la mairie a consisté au renouvellement de la canalisation d'eaux usées en amiante-ciment par une canalisation en fonte de diamètre 200mm sur 170 mètres jusqu'à une profondeur de 2,80 mètres.

Ces travaux réalisés en présence d'une canalisation de gaz transport à proximité immédiate ont obligé l'utilisation de méthodes de terrassement dites douces.



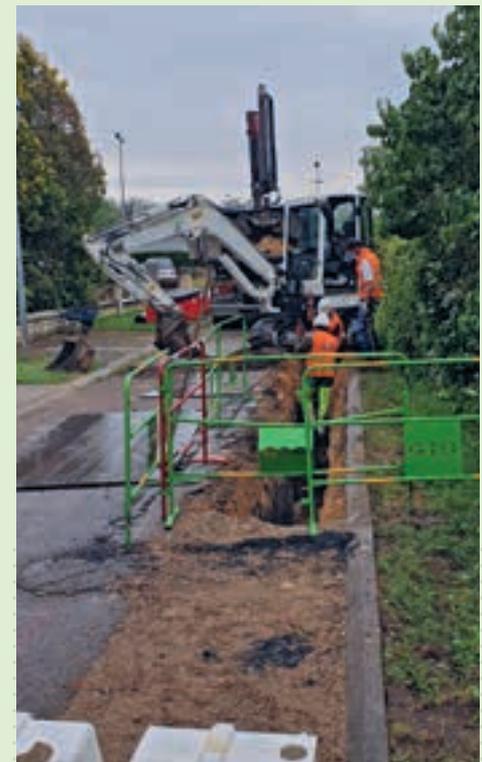
**Coût de l'opération :**  
299 428 € HT

### Travaux de création de la canalisation d'eaux usées de refoulement rue de la Juine à Lardy

Lors de ces travaux, dernière tranche de travaux réalisés en 2019, 100 mètres d'une canalisation de refoulement en PEHD de diamètre 250 mm ont été posés.



**Coût de l'opération :**  
86 738 € HT



## > Bassin de collecte-épuration du Malesherbois

### Le patrimoine

Sur le bassin de collecte du Malesherbois, le SIARCE assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour les communes déléguées de Malesherbes et d'Orveau-Bellesauve.

Le réseau de collecte et de transport de la commune déléguée de Malesherbes s'étend sur près de 32 km dont 12 km sont en unitaire. L'ensemble des effluents est envoyé vers la station d'épuration de Malesherbes d'une capacité de 18 000 EH, de type boues activées faible charge.

Le réseau de collecte et de transport de la commune déléguée d'Orveau-Bellesauve s'étend sur 4 km, totalement en séparatif. L'ensemble des effluents est envoyé vers la station d'épuration d'une capacité de 350 EH, de type filtres plantés de roseaux.

### La gestion

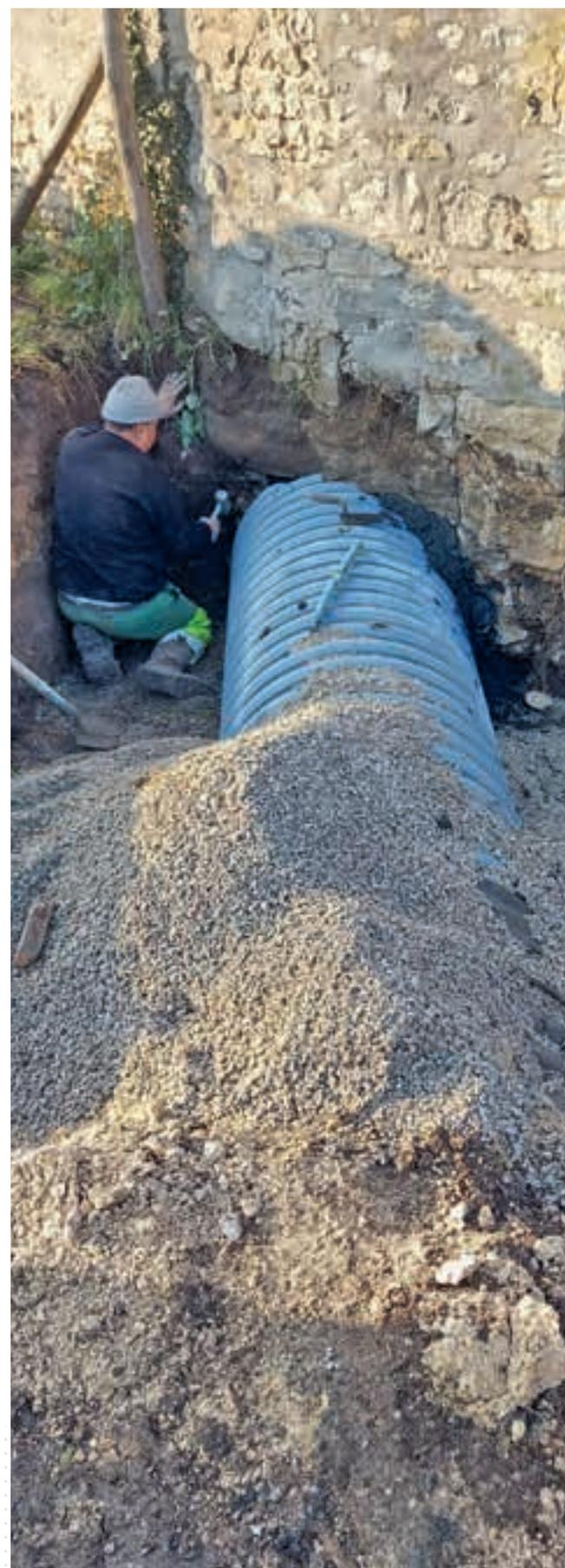
L'exploitation des réseaux et des stations est assurée en régie directe par les agents du Malesherbois mis à disposition du SIARCE. En 2020, la Régie à autonomie financière a été officiellement créée avec la mise en place de ses propres statuts et conseils d'exploitation trimestriels. La régie a été baptisée la REDEUM, REgie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois.

### Les Etudes

Un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales est en cours avec le bureau d'étude IRH, la phase 1 a été achevée et la phase 2 de mesures se poursuivra en 2021.



**Coût global de l'étude :**  
**795 448 € TTC**  
**dont part assainissement**  
**570 241 €**



### Travaux d'extension du réseau des eaux usées chemin du couvent.

Travaux pour l'extension du réseau chemin du couvent de 35 ml.



**Coût de l'opération :**  
26 964 €HT

### Travaux de réhabilitation d'un tronçon de déversoir d'orage rue Saint-Martin.

Travaux pour la réhabilitation d'un tronçon de 6ml du déversoir d'orage rue Saint Martin.



**Coût de l'opération :**  
6 759 €HT

### Travaux d'équipement des 2 déversoirs d'orage pour l'autosurveillance rue Adolph Cochery et sur la STEP de Malesherbes

Conformément à la réglementation et notamment l'arrêté du 21 juillet 2015, des sondes radar ont été posées dans les déversoirs afin de détecter et quantifier les rejets vers le milieu naturel dans le cadre de l'autosurveillance du système de traitement.



**Coût de l'opération :**  
26 038 €HT



## > Moigny-sur-Ecole

### Le patrimoine

Le SIARCE gère le réseau d'eaux pluviales étendu sur 2km et ses ouvrages annexes sur le territoire de la commune.

### La gestion

La gestion se fait via des contrats de prestations et de travaux gérés directement par le SIARCE.

## > Auvernaux

### Le patrimoine

Le patrimoine de collecte des eaux usées de la commune d'Auvernaux est composé de 1,7 km du réseau d'eaux usées et un poste de refoulement.

### La gestion

Le SIARCE a repris la compétence Collecte Eaux Usées depuis le 1er janvier 2019. Il gère cette compétence en régie, via des marchés de prestations pour l'entretien des réseaux et de la station de pompage.

Les eaux usées de la commune d'Auvernaux sont transportées et traitées par la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

## La mission branchement

### Contrôles de Conformité des raccordements

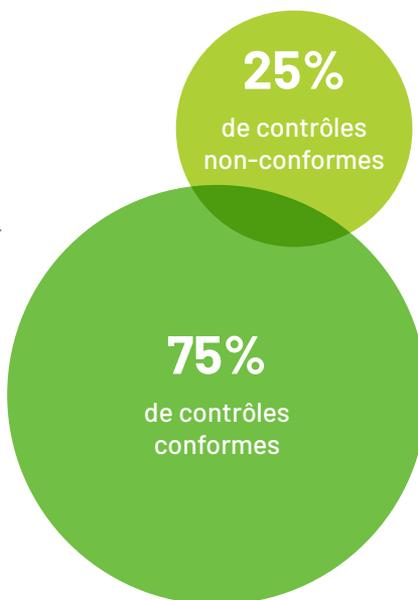
**L'une des activités du SIARCE consiste à enquêter sur la conformité des branchements. Cette conformité est donnée sur la séparativité des rejets, c'est-à-dire un rejet différencié des eaux usées et des eaux pluviales.**

Ces contrôles permettent, dans un premier temps, de limiter les rejets d'eaux usées au réseau d'eaux pluviales, qui pourraient engendrer une pollution directe du milieu naturel, et de limiter l'apport d'eaux claires au réseau d'eaux usées, pouvant surcharger hydrauliquement les stations d'épuration.

Pour l'année 2020, le SIARCE a réalisé 912 enquêtes de conformité, au cours de ventes immobilières ou de campagne ciblées, par le biais de ses délégataires de service public ou par l'intermédiaire d'un marché dédié.

A ce titre, 712 ont donné un résultat conforme, et 200 ont mis en évidence des non-conformités, représentant respectivement 75% de contrôles conformes contre 25% de contrôles non-conformes comme indiqué dans la figure qui suit :

#### Pourcentage des résultats des contrôles effectués sur le territoire du SIARCE en 2020



Au cours de l'année 2020, préalablement aux travaux de réseaux prévus en 2022, une campagne de contrôle a eu lieu rue Remoiville à Corbeil-Essonnes, engendrant le contrôle de 37 immeubles. La mise en conformité des biens concernés est en cours.

Cette campagne rentre dans le cadre de la future Convention Territoriale d'Exercice Concerté Baignade en Seine. Ce projet ayant pour objectif de créer plusieurs points de baignade raisonnés sur la Seine Essonnoise est prévu pour l'horizon 2024.



#### A NOTER :

La campagne de subventions de mise en conformité groupées de biens situés dans des rues diverses de Ballancourt-sur-Essonnes touche à sa fin. En effet, tous les propriétaires des biens faisant partie de cette opération lancée en 2016 et souhaitant obtenir leur subvention doivent avoir effectué les travaux de mise en conformité ainsi que la contre-visite d'ici juillet 2021.

## Les contrôles de conformité des particuliers par bassin de collecte-épuration

### Bassin de collecte-épuration de Boissy-le-Cutté

Sur le bassin de Boissy-le-Cutté, 20 enquêtes ont été réalisées. A ce titre, 84% sont conformes tandis que 16% sont non-conformes :



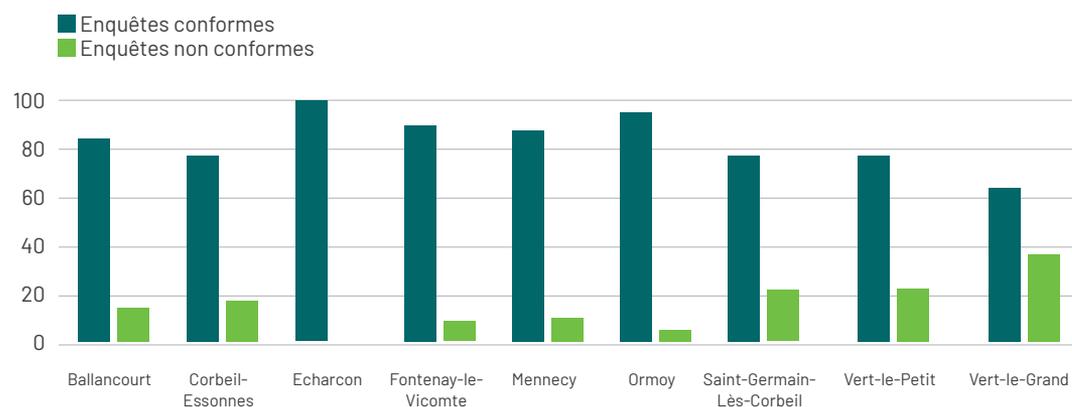
### Bassin de collecte-épuration de Vert-le-Grand

Sur le bassin de Vert-le-Grand, 25 enquêtes ont été réalisées avec les résultats suivants. Le bassin de Vert-le-Grand voit 68% des contrôles conformes contre 32% non-conformes en 2020.



## Bassin de collecte-épuration de Corbeil-Essonnes

Sur le bassin de Corbeil-Essonnes, 694 enquêtes ont été réalisées. Ainsi, il a été observé que 75% des contrôles sont conformes contre 25% non-conformes.



Parmi les 20% non-conformes, près de 40% ont fait les travaux de mise en conformité courant 2020 :

Communes	Visites initiales		Contre-visites
	Conformes	Non-Conformes	
Ballancourt-sur-Essonne	53	10	6
Corbeil-Essonnes	268	82	20
Echarcon	4	0	0
Fontenay-le-Vicomte	10	1	0
Menecy	115	15	7
Ormoy	22	1	1
Saint-Germain-Lès-Corbeil	13	4	1
Vert-le-Petit	19	6	5
Vert-le-Grand	17	8	6

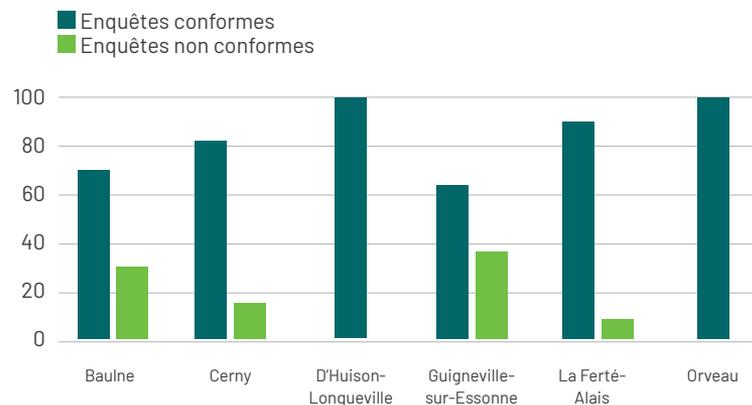


### A NOTER :

Dans le cadre de l'amélioration et de l'entretien constant des réseaux d'assainissement, le SIARCE a mené une campagne de contrôle rue Remoiville à Corbeil-Essonnes. Cette campagne ayant pour objectif de rendre état des réseaux en présence, a permis d'élaborer le plan d'action le plus adapté. **Des travaux du réseau sont ainsi prévus courant 2022.**

## Bassin de collecte-épuration de Baulne

Sur le bassin de Baulne, 107 enquêtes ont été réalisées. De ces enquêtes ont pu être observés les résultats suivants par commune :



Pour l'année 2020, 84% des contrôles réalisés sur le Bassin de Baulne sont conformes tandis que 16% sont non-conformes.

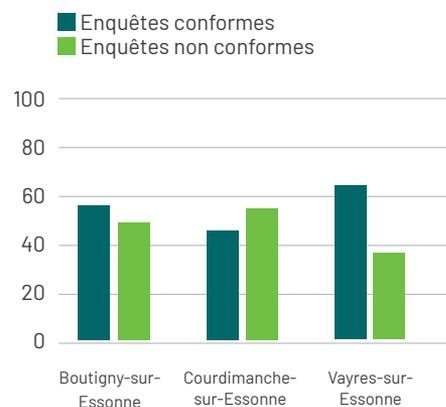
Communes	Visites initiales		Contre-visites
	Conformes	Non-Conformes	
Baulne	12	5	1
Cerny	30	36	0
D'Huisson-Longueville	8	0	0
Guigneville-sur-Essonne	4	2	1
La Ferté-Alais	31	3	1
Orveau	2	0	0



La mise en conformité durant l'année 2020 représente 34% des biens déclarés non-conforme la même année.

## Bassin de collecte-épuration de Boutigny-sur-Essonne

Sur le bassin de Boutigny, 47 enquêtes ont été réalisées. Parmi les 43 visites initiales, 13 sont non-conformes sur l'ensemble du bassin engendrant globalement 70% de résultats conformes contre 30% de non-conformes :



Communes	Visites initiales		Contre-visites
	Conformes	Non-Conformes	
Boutigny-sur-Essonne	19	9	3
Courdimanche-sur-Essonne	1	1	0
Vayres-sur-Essonne	10	3	1



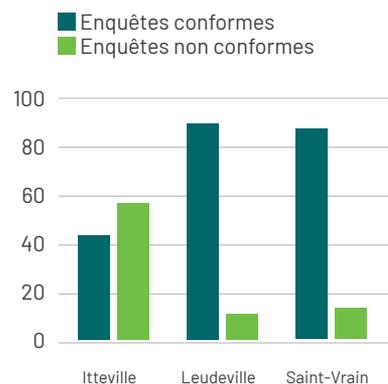
30%  
Contrôles  
non-conformes



70%  
contrôles  
conformes

### Bassin de collecte-épuration de Marolles - Saint-Vrain

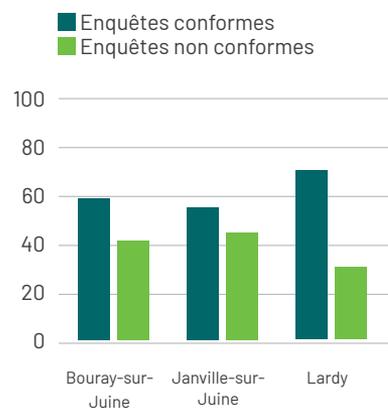
Sur le bassin de Marolles - Saint-Vrain, 125 enquêtes ont été réalisées. Ainsi, pour l'année 2020, 73% des contrôles se sont avérés conformes contre 27% non-conformes.



Communes	Visites initiales		Contre-visites
	Conformes	Non-Conformes	
Itteville	28	27	14
Leudeville	16	1	0
Saint-Vrain	36	3	1

### Bassin de collecte-épuration de Lardy-Bouray-Janville

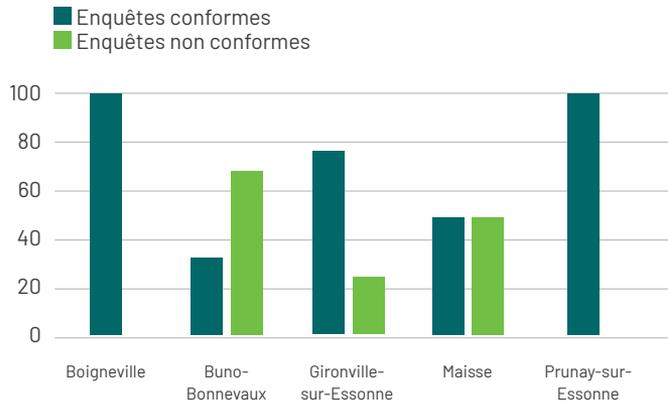
Sur le bassin de Lardy-Bouray-Janville, 55 enquêtes ont été réalisées. Ces dernières ont démontré que sur l'année 2020, 73% des contrôles sont conformes contre 27% non-conformes. Par ailleurs, près de 50% des contrôles déclarés non-conformes en 2020 ont fait l'objet d'une contre-visite conforme suite à la mise en conformité des biens.



Communes	Visites initiales		Contre-visites
	Conformes	Non-Conformes	
Bouray-sur-Juine	6	3	0
Janville-sur-Juine	9	5	3
Lardy	20	5	4

## Bassin de collecte-épuration de Maisse

Sur le bassin de Maisse, 13 enquêtes ont été réalisées. Ces dernières démontrent que 62% des contrôles effectués sur le bassin sont conformes contre 38% non-conformes.

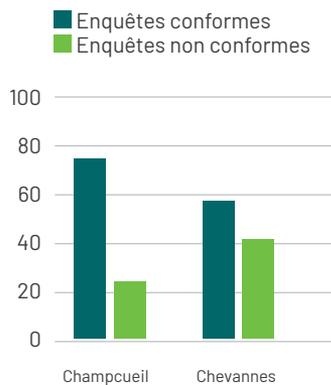


Communes	Visites initiales		Contre-visites
	Conformes	Non-Conformes	
Boigneville	1	0	0
Buno-Bonnevaux	1	2	0
Gironville-sur-Essonne	3	1	0
Maisse	2	2	0
Prunay-sur-Essonne	1	0	0



## Bassin de collecte-épuration de Champcueil

Sur le bassin de Champcueil, 24 enquêtes ont été réalisées avec les résultats suivants :



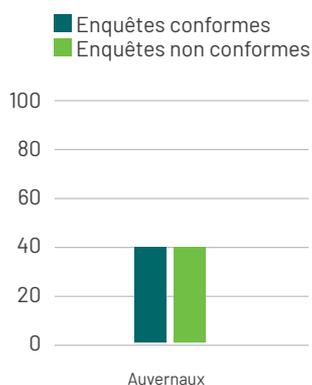
Communes	Visites initiales		Contre-visites
	Conformes	Non-Conformes	
Champcueil	5	1	0
Chevannes	9	4	4



Parmi les 5 contrôles non-conformes sur le bassin, 4 ont fait par la suite l'objet d'un contrôle conforme, **soit 80% de mise en conformité** durant l'année 2020.

## Bassin de collecte-épuration de Auvernaux

Depuis 2020, le SIARCE, dans le cadre d'un marché dédié, effectue les contrôles de conformité de la commune de Auvernaux. Au cours de cette première année, 2 enquêtes ont été réalisées, l'une étant conforme et l'autre non-conforme :



## Les contrôles de conformité des bâtiments publics communaux

**Dans une démarche d'exemplarité, le SIARCE continue de contrôler les bâtiments publics communaux de son territoire. Les derniers bâtiments communaux de la commune de Corbeil-Essonnes ont été contrôlés, ainsi que ceux de Fontenay-le-Vicomte, Echarcon et Ballancourt-sur-Essonne.**

Il est important que les communes s'engagent dans la mise en conformité de ses bâtiments à la suite de ces contrôles. C'est pourquoi, le SIARCE met à disposition des communes ses compétences afin de les soutenir dans la rédaction de dossiers de demande de subventions visant à la mise en conformité des bâtiments communaux. Ces subventions conjointes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne peuvent atteindre 80% du montant des travaux.

### Résultats des contrôles de conformité des bâtiments communaux contrôlés en 2020

#### Corbeil-Essonnes



**1**  
bâtiment  
conforme



**33**  
bâtiments  
non-conformes

#### Ballancourt-sur-Essonne



**2**  
bâtiments  
conformes



**11**  
bâtiments  
non-conformes

#### Echarcon



**3**  
bâtiments  
conformes



**7**  
bâtiments  
non-conformes

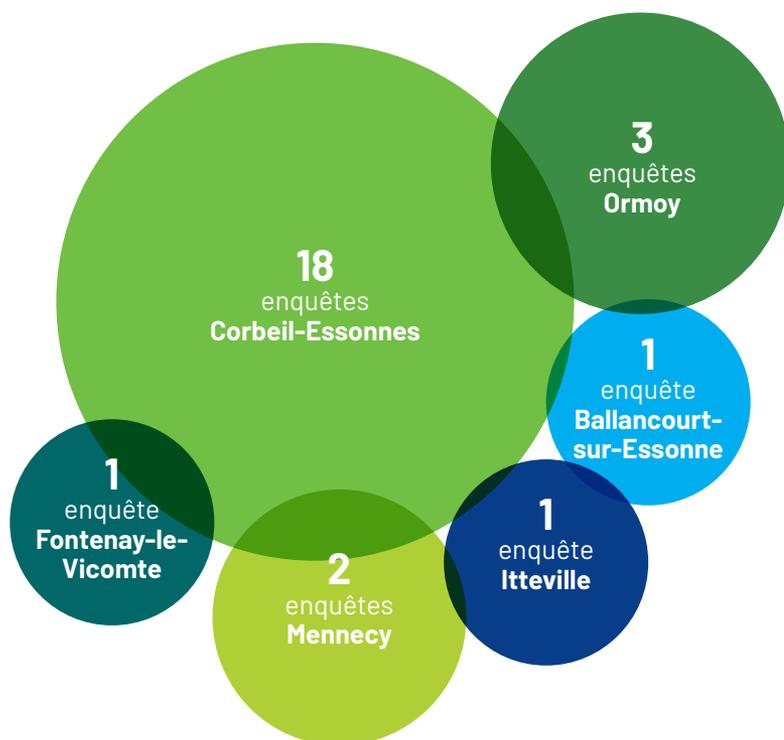
#### Fontenay-le-Vicomte



**5**  
bâtiments  
non-conformes

## Le contrôle des activités économiques

Pour l'année 2020, le SIARCE a effectué 20 enquêtes de locaux industriels considérés comme des abonnés non domestiques réparties comme suit :



### A NOTER :

Parmi ces abonnés, certains mènent des travaux de mise en conformité de grande envergure dans un souci d'amélioration de leurs rejets aux milieux naturels.

Par ailleurs, la Direction de l'Assainissement exerce un contrôle plus poussé de certains abonnés faisant l'objet d'une convention de rejet avec le SIARCE et d'une facturation calculée en fonction de la qualité de leurs rejets en eaux usées. Les entreprises concernées sont les suivantes :

#### Corbeil-Essonnes

Le Centre Hospitalier Sud-Francilien

L'imprimerie HELIO (cessation d'activité effective en septembre 2020)

L'usine d'eau potable de la Clergerie

#### Lardy

Centre technique RENAULT

#### Mennecy

Entreprise DELIFRUIT

L'AQUASTADE

#### Ormoy

La blanchisserie Louvre Linge Location

Le centre ECOPUR

#### Vert-le-Grand

L'entreprise ITM - Parc de Tréville

#### Boissy-le-Cutté

La société ALLPACK-TUPACK

## LA MISSION SPANC

### Service Public d'Assainissement Non Collectif

**L'objectif du SPANC est de superviser les installations existantes et d'accompagner les riverains dans leurs démarches en lien avec leur Assainissement Non Collectif (ANC).**

Le contrôle des installations neuves et existantes d'assainissement non collectif est une compétence obligatoire des SPANC. Il existe quatre types de contrôles différents :

- > **Le diagnostic de l'existant**, premier contrôle de l'installation permettant de faire un état des lieux de ce dernier en termes de fonctionnalité et d'entretien,
- > **Le contrôle de bon fonctionnement**, contrôle succédant au diagnostic de l'existant et effectué par le SIARCE à minima tous les quatre ans afin de s'assurer du bon état de l'ANC,
- > **La contre-visite**, qui a lieu lorsque le premier contrôle de l'ANC s'avère défavorable et une fois les travaux nécessaires réalisés,

> **Le contrôle de bon fonctionnement**, nécessaire lorsque l'ANC est neuf ou réhabilité à l'aide de travaux de grande envergure telle que l'installation d'un nouveau système de traitement. Ce contrôle a pour objectif de vérifier l'adéquation d'un projet d'ANC avec le sol en place et l'aménagement de la parcelle et que les travaux soient conformes au projet validé au préalable avec le SIARCE.

A ce titre, en 2020, 46 installations ont été contrôlées par le SIARCE dans les 32 communes qui ont délégué leur compétence assainissement non collectif à ce dernier. **Ces 46 contrôles se divisent comme suit :**

- 33 diagnostics de filières existantes nouvellement contrôlées par le SPANC,
- 3 contrôles de bon fonctionnement,
- 10 contrôles de bonne exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées



#### A NOTER :

Lors d'une mutation immobilière, le compte-rendu du diagnostic de la filière existante comprenant la vérification de son bon fonctionnement doit être obligatoirement fourni.

De par la complexité des assainissements non collectifs et de l'évolution constante des connaissances en matière d'assainissement autonome, 67% des contrôles effectués en 2020 ont été déclarés défavorables contre 33% favorables. A ce jour, la majeure partie de ces assainissements font l'objet d'une réhabilitation ou se voient remplacés en intégralité.



# Énergie

## Présentation

Le SIARCE a exercé les compétences Gaz et Electricité via des contrats de concession avec ENEDIS et GRDF sur 19 communes.

Communes	Territoire
Ballancourt-sur-Essonne	<b>SIARCE</b>
Corbeil-Essonnes	
Echarcon	
Itteville	
Mennecy	
Saint-Germain-Lès-Corbeil	
Vert-le-Petit	
Auvernaux	
Champcueil	
Chevannes	
Fontenay-le-Vicomte	<b>SIERME</b>
Le Coudray-Montceaux	
Nainville-les-Roches	
Ormoy	
Vert-le-Grand	
Villabé	<b>SAINT-VRAIN</b>
Saint-Vrain	
La Ferté-Alais	<b>LA FERTÉ-ALAIS</b>
Marolles-en-Hurepoix	<b>MAROLLES</b>

## Les Etudes

### Mise en place d'un groupement de commandes pour les contrats de gaz et d'électricité

Avec la fin des tarifs réglementés au 31/12/2020, le SIARCE a lancé une mise en concurrence afin de retenir des fournisseurs d'énergie à l'échelle de l'ensemble de ses compétences (Assainissement, Eau potable, Rivière et Bâtiments) regroupant ainsi la soixantaine de contrats jusqu'à lors gérés indépendamment. Au-delà de ses compétences, le SIARCE a souhaité proposer à ses collectivités adhérentes d'adhérer à ce groupement de commande. 15 communes ont répondu favorablement et bénéficient depuis le 1er janvier 2021 des tarifs négociés par le SIARCE.



**Coût : 15 475€ HT**

### Schéma directeur d'implantation de bornes électriques

Dans le cadre de la prise de la compétence « mobilité propre » dans ses statuts, le SIARCE a souhaité se doter d'un schéma directeur d'implantation de bornes électriques dites IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques). Ce schéma permettant le développement d'un réseau structurant de bornes de recharges se concentre sur une vingtaine de communes du territoire du SIARCE. Cette étude se poursuit sur 2021.



**Coût : 36 000€ HT**

### Etude de diagnostic énergétique sur des bâtiments publics

Le SIARCE a également entrepris sur étude « expérimentale » d'optimisation énergétique sur 7 bâtiments publics. Il s'agissait de réaliser un audit de performance énergétique visant à déterminer les sources potentielles d'économie d'énergie pour chacun des bâtiments publics sélectionnés sous forme de programme d'amélioration en fonction du degré de performance énergétique attendu, au regard de la nature et du coût des travaux qu'ils engendreraient pour prioriser ensuite leurs réalisations et les planifier dans le temps. Cette étude sera finalisée début d'année 2021 et devra conclure sur l'opportunité pour le SIARCE de s'inscrire dans le développement de ce service aux collectivités.



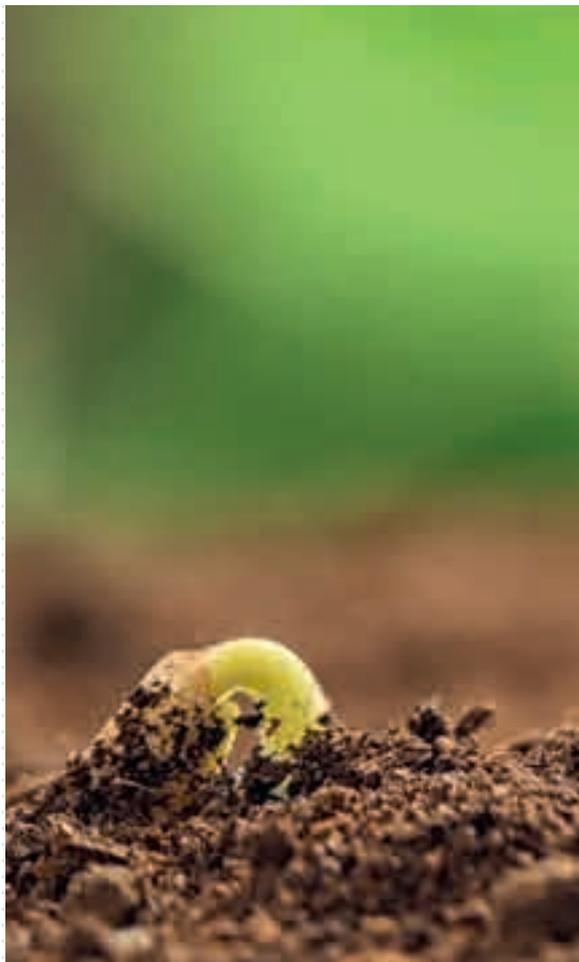
**Coût : 21 950€ HT**

### Eclairage public

Le SIARCE assure la compétence « éclairage public » sur la commune d'Echarcon. L'entretien, la maintenance et le renouvellement de 120 points lumineux est gérée par EIFFAGE dans la cadre d'un contrat de prestation de service.



**Coût : 8 098€ HT**



## Présentation des perspectives d'évolution à court et moyen terme

### SPL Exona

Le site épuratoire Exona-Evry est constitué de deux stations d'épuration juxtaposées et comportant des liaisons entre elles :

- d'une part la station Exona (96 000 EH), propriété du SIARCE,
- d'autre part la station d'Evry (250 000 EH), propriété de la CA GPS.

En 2020, la SPL « Confluence Seine Essonne Energie » a été créée.

En 2021, cette dernière prendra en main et réalisera le projet biométhane. Puis viendra une réflexion sur les modes de gestion envisagés à l'échelle du site épuratoire afin que celui-ci soit opérationnel au 1er janvier 2023.

### Energies renouvelables et ressources réutilisables

La récupération et la valorisation de chaleur à partir des réseaux d'assainissement des eaux usées est une source intarissable à exploiter ces prochaines années, génératrice d'un nouveau gisement de recettes pour le syndicat grâce à la vente de chaleur. Cette démarche s'inscrit au surplus dans l'esprit de la loi de transition énergétique dans la mesure où le Siarce vise à développer une offre d'énergie se substituant à l'usage d'énergies fossiles. Le SIARCE souhaite également étudier des unités de production d'énergie photovoltaïques sur les bâtiments qui s'y prêteraient le mieux pour les alimenter, favoriser leur autoconsommation et réduire la facture énergétique.

D'autres pistes seront étudiées dans le cadre d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables et Ressources Réutilisables.

### **Poursuite de l'élaboration de Schémas Directeurs d'Assainissement**

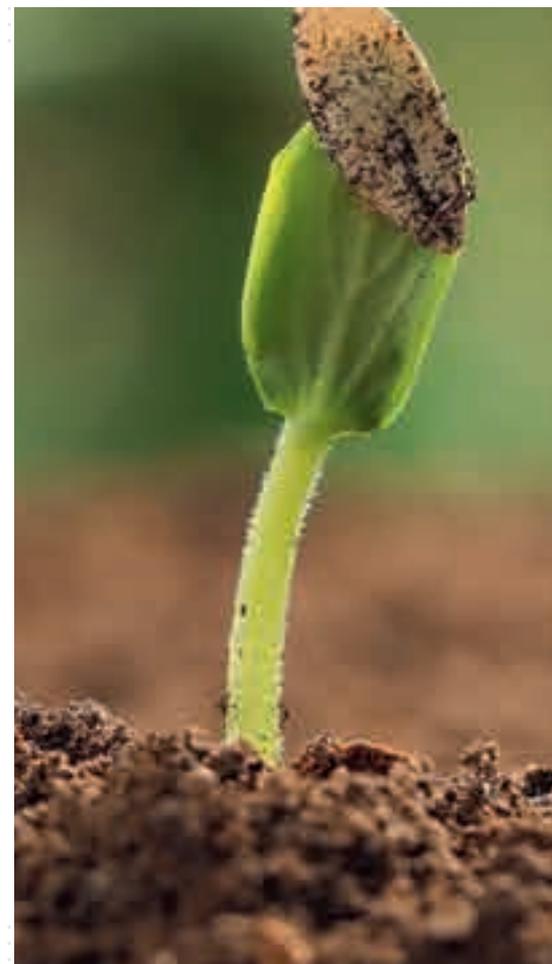
Le SIARCE souhaite se doter pour chacun de ces bassins de collecte épuration d'un Schéma Directeur d'Assainissement. Quelques bassins n'en sont pas encore pourvus tels que Exona (démarrage 2021) et Champcueil (démarrage 2022). Outre le caractère obligatoire d'en posséder un de moins de 10 ans pour pouvoir prétendre à des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ces SDA permettent d'établir un programme pluriannuel d'investissement sur l'ensemble des bassins de collecte épuration notamment en vue du prochain PPI 2021-2023.

### **Mise à jour règlement de service du Service Public Assainissement collectif**

La direction de l'assainissement doit mettre à jour le règlement de service destiné aux usagers. Cette mise à jour doit permettre de consolider nos décisions au regard de situations inédites et non couvertes par le précédent règlement de 2015. Sont notamment à détailler les cas de raccordements difficiles, l'admissibilité des eaux de bassin de natation, ainsi que l'intégration des nouvelles prescriptions techniques approuvées par le Comité Syndical en juin 2019.

### **Refonte de la politique des contrôles conformité « ventes »**

Le SIARCE, dans le but de maîtriser la typologie des eaux admises dans son réseau, a fait le choix de prendre en charge l'intégralité du coût des enquêtes de conformité dans le cas des ventes immobilières, réalisées à la demande des usagers. Cette stratégie a montré son intérêt technique et notamment une connaissance précise des mauvais déversements ; cependant l'agrandissement du périmètre du syndicat entraîne une augmentation non maîtrisable des dépenses liées à cette thématique. Aussi, la direction de l'assainissement doit proposer une nouvelle stratégie visant à rationaliser les dépenses liées aux contrôles de conformité.



# Direction de l'eau potable

**Cette année 2020 a été marquée par l'épidémie mondiale de la COVID19**

**Le service de l'eau potable a dû s'adapter pour faire face à cette**

**pandémie en privilégiant au maximum le télétravail lors des périodes de**

**confinement.**

## Préambule

Le fonctionnement de l'ensemble des usines et forages a pu être maintenu tout au long de cette crise et ce grâce à une gestion optimale des effectifs chez nos délégataires et des stocks de réactifs. La continuité du service a été maintenue tout au long de cette période.

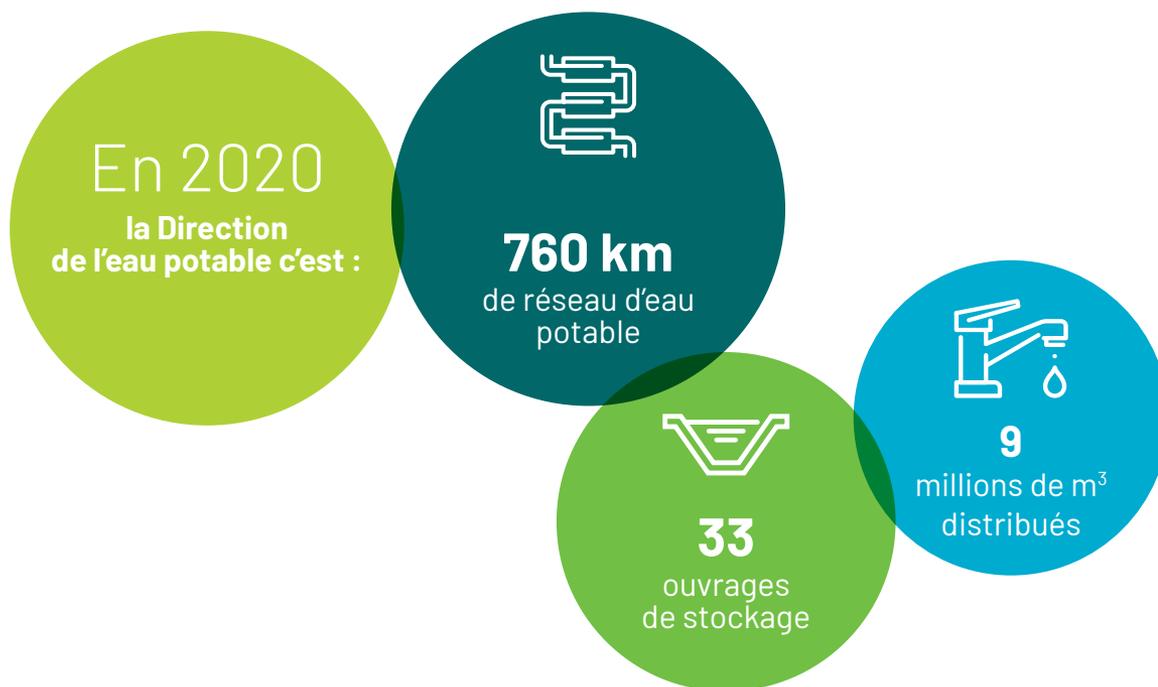
Un plan de relance a vu le jour dès le mois d'avril permettant la mise en œuvre anticipée de travaux d'ampleur. Ainsi les travaux d'investissements prévus en 2020 ont pu être maintenus malgré parfois un léger décalage dans l'exécution lié à la première période de confinement.

2020, a aussi été marquée par la continuité des travaux de sécurisation de l'eau potable pour 13 communes du Sud Essonne, avec notamment en 2020

le passage au niveau de Guigneville-sur-Essonne de la canalisation sous les voies SNCF et du franchissement de l'Essonne. Pour mémoire, ces travaux d'envergure, s'étendant sur environ 10 km entre le réservoir de La Ferté-Alais et celui de La Forêt à Courdimanche-sur-Essonne, vont permettre d'acheminer de l'eau produite par les forages du Moulin du Gué (Baulne) pour la diluer avec l'eau du forage de Belesbat (Courdimanche) chargées en Sélénium. En 2020, la direction Eau Potable c'est 760 km de réseau d'eau potable, 33 ouvrages de stockage (parfois présentant 2 cuves) et un volume mis en distribution d'environ 9 millions de m<sup>3</sup> permettant la desserte de 32 000 abonnés.

“

*Le service au public n'a jamais cessé pendant les épisodes de confinement-déconfinement, grâce à de nouvelles méthodes de travail et aux équipements de protection individuelles fournis à nos agents.*”



## Présentation de la structuration de la direction au plan administratif

La Direction Ressource en eau du SIARCE, est composée de 3 agents administratifs et d'une unité fonctionnelle regroupant 4 techniciens et 5 ingénieurs.

L'ensemble de cette équipe est partagé avec la Direction Assainissement dans le cadre d'une organisation mutualisée par pôle géographique d'intervention ; le territoire du Siarce étant ainsi sectorisé (3 secteurs).

Cette configuration exceptionnelle permet aux communes d'avoir un technicien et un ingénieur dit « référent » qui gèrent à la fois l'assainissement et l'eau potable, aussi bien sur l'exploitation quotidienne que pour des travaux d'investissement.

D'un point de vue financier, en 2020, le budget fonctionnement de la Direction était de plus de 350 000 euros quant au budget investissement, celui-ci avoisinait les 6,3 millions d'euros. Cette activité en lien avec la Direction des Finances du Siarce a permis de traiter 124 factures (97 en 2019). En 2020, la Direction Ressource en eau, c'est aussi, 24 délibérations présentées et soumis au vote des instances délibérantes du Siarce, Bureau Syndical et Comité Syndical (39 délibérations avaient été prise en 2019). Dans le cadre de la continuité du service public, ce sont 6 procédures de consultation qui ont été lancées avec le concours de la Direction des Affaires Juridiques.

Ces chiffres montrent que l'activité de la Direction a été maintenue en 2020 malgré l'épidémie de la COVID19.

## Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions 2020

### Unités de distribution de Mennecy, Ormoy et Echarcon

#### Le patrimoine

La commune d'Echarcon représente un linéaire de 8,9 km du réseau de distribution. Elle est alimentée par deux réseaux interconnectés au système de distribution, la partie Ouest de la commune est assurée depuis l'usine d'Itteville via le réservoir du Belvédère de capacité de 500 m<sup>3</sup>, sous le maître d'ouvrage SIARCE, et la partie Est est assurée par le réseau de Grand Paris Sud. Les communes de Mennecy et d'Ormoy sont alimentées en eau potable par le réseau interconnecté d'Eau du Sud Parisien qui achemine l'eau fournie par une multitude de sites, notamment l'usine de potabilisation de Morsang-sur-Seine, le plus important d'entre eux. Cette usine prélève l'eau brute dans la Seine et lui fait subir un traitement poussé comprenant notamment : Prétraitement, Coagulation, Floculation, Filtration sur sable, Ozonation, Filtration sur charbon actif, Neutralisation, Désinfection et Stockage.

L'eau est alors acheminée vers le réservoir de la Butte Montvrain de Mennecy d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup> qui permet d'assurer une réserve incendie suffisante, de maintenir une pression constante sur le réseau de distribution représentant un linéaire de 72 km pour Mennecy et de 12,6 km pour Ormoy.

#### La gestion

Le SIARCE a confié à la société SUEZ Eau France la gestion des contrats de délégation de service Public (DSP) pour assurer l'exploitation des ouvrages de stockage et de distribution d'eau potable. Un premier contrat et un avenant assurent la gestion des ouvrages de Mennecy et d'Echarcon jusqu'au 31 décembre 2025 et un second contrat accompagné de deux avenants assurent la gestion du patrimoine d'Ormoy jusqu'à 4 février 2023.

Pour s'assurer de la bonne gestion du patrimoine délégué et du respect par le délégataire de ses obligations contractuelles et de la qualité de service, le SIARCE a poursuivi en 2020 le contrôle technique et la gouvernance des deux contrats. En parallèle du contrôle, des réunions d'exploitation entre le SIARCE et le délégataire SUEZ eau de France sont réalisées régulièrement pour éventuellement répartir la responsabilité de chacun en matière de renouvellement et de remplacement du patrimoine. Par ailleurs, des conventions d'achats d'eau signées entre le SIARCE, SUEZ et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud sont actées pour l'alimentation des trois communes.



**2 000 m<sup>3</sup>**  
de réserve  
incendie



**84,6 km**  
de réseau pour  
les communes  
de Mennecy et Ormoy



## Les Travaux

### Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable Avenue Darblay à Mennecy

Dans le cadre du projet d'aménagement de voirie par la commune, le SIARCE a remplacé 240 mètres linéaires du réseau en fonte fuyard et de diamètre 150 mm.



**Coût de l'opération :**  
145 000 €HT

## Les Etudes

### Etude du Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

En 2020, le SIARCE a élaboré un cahier des charges pour lancer l'étude du Schéma Directeur d'Eau Potable des communes de Mennecy, d'Ormoy et d'Echarcon, afin, d'une part, d'améliorer sa connaissance patrimoniale et d'autre part, d'améliorer le fonctionnement du réseau, d'anticiper l'impact de l'urbanisation, de définir un programme pluriannuel de travaux, et d'élaborer un zonage d'eau potable. Ce Schéma permettra également d'élaborer le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).



**Coût estimé de l'étude :**  
90 000 €HT

### Etude d'avant-projet d'interconnexion Itteville-Mennecy

Une étude d'avant-projet de l'interconnexion du réseau d'eau potable entre Itteville et Mennecy a été menée en 2020 dans le but d'optimiser l'unité de production d'eau potable d'Itteville pour alimenter les trois communes. Les résultats de cette étude ont conduit au constat que la réalisation des travaux sur le tracé du projet d'interconnexion est exposée à plusieurs contraintes importantes engendrant un coût onéreux des travaux. La mission s'est donc achevée à ce stade.



**Coût de l'étude :**  
24 500 €HT

## Unité de distribution de l'ex-SIERE

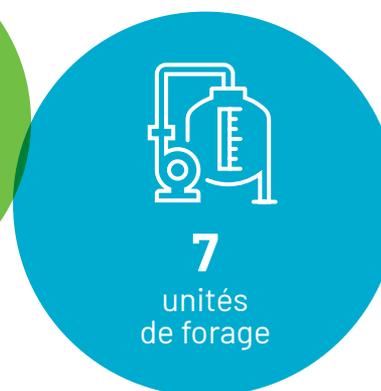
### Le patrimoine

Le patrimoine d'eau potable de l'ex SIERE est le plus important du territoire du SIARCE. Il dispose de 7 unités de forages et d'une reprise d'eau dans l'Essonne réparties entre l'unité de distribution de Champcueil et celle d'Hurepoix.

L'alimentation de l'UD de Champcueil est assurée par le forage de Champcueil 3 et par l'usine d'Itteville via la reprise de Ballancourt depuis l'UD de l'Hurepoix. L'usine d'Itteville (forages d'Aubin et prise d'eau de l'Essonne) et l'usine de la Fosse Sauret (forages de la Juine) assurent l'alimentation de l'UD de l'Hurepoix.

Un ensemble d'ouvrages présent dans le territoire pour assurer le stockage d'eau, dont le réservoir de Bois Blancs d'une capacité 8000 m<sup>3</sup> (2 x 4000 m<sup>3</sup>).

L'UD de l'Hurepoix a produit plus de 5 969 744 m<sup>3</sup> en 2020 permettant l'alimentation d'environ 25 000 abonnés par le biais de 500 km de réseau et 6 réservoirs. L'UD de Champcueil a produit de son côté plus de 470 506 m<sup>3</sup> en 2020 permettant l'alimentation d'environ 2 500 abonnés par le biais de 107 km de réseau et 5 réservoirs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Cœur D'Essonne Agglomération a récupéré la compétence « distribution en eau potable » de ces communes en régie engendrant le départ de 10 communes sur le réseau de distribution du SIARCE (soit environ 270 km de réseau en moins sur le linéaire du réseau de distribution). Ce départ entraîne également des travaux de pose de débitmètres entre le réseau de transport du Siarce et le réseau de distribution de CDEA.

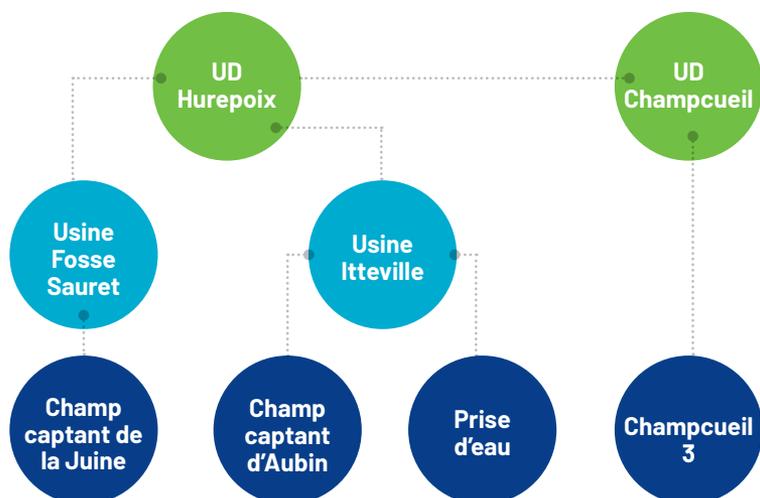


### La gestion

Le SIARCE a confié à VEOLIA, dans le cadre d'un contrat DSP pour une durée de 15 ans, la gestion du Service Public d'eau potable, des communes de Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Boissy-Sous-Saint-Yon, Breux-Jouy, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Orveau, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, et Vert-le-Petit.

Quant aux communes d'Auvernaux, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Mondeville, Nainville-les-Roches, elles sont gérées par un second contrat DSP qui a pris fin le 26 janvier 2021. Ces communes ont intégré le premier contrat du Grand Hurepoix le 27 janvier dernier.

Depuis la prise d'effet de ce contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un avenant a été conclu en 2020, la fin du contrat est fixée au 31/12/2034.



## Les Etudes

### Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Le schéma directeur d'alimentation en Eau Potable (SDAEP) de l'ex SIERE a été lancé en 2015. Le SDAEP a pris du retard dû à la nécessité de réaliser des travaux de sectorisation jusqu'en août 2018. Ces travaux de sectorisation étaient nécessaires à la bonne connaissance du fonctionnement du réseau. Cette étude a abouti à un diagnostic du fonctionnement du service d'AEP permettant de proposer des solutions d'amélioration techniques adaptées aux enjeux à court et à moyen termes. Sa finalisation (hiérarchisation du programme d'actions et chiffrage ainsi que le zonage) est prévue au premier semestre 2021.



**Coût de l'étude :**  
**471 015,00 € TTC**

### Etude et mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en place de débitmètres sur 10 communes de la Régie de Cœur D'Essonne Agglomération

Cette étude et cette mission consistent à réaliser toutes les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en place de 19 débitmètres nécessaires entre le Siarce et la régie de l'Eau de CDEA à des fins de vente d'eau. L'étude concernant l'implantation des débitmètres a eu lieu en 2020, et les travaux sont prévus sur 2021. Une deuxième phase de travaux aura lieu à la suite.



**Coût de l'étude :**  
**46 335,00 € TTC**

### Bilan du Projet Agro-Environnemental et Climatique de 2015 à 2020

Le SIARCE, porteur du projet, s'est appuyé sur l'expertise de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France sur le territoire de la ZPA (Zone Prioritaire d'Action) des AAC (Aires d'alimentation de captages) du champ captant d'Aubin et de la Juine, de la prise d'eau de l'Essonne, ainsi que celle du forage de Baulne.

Un recensement des besoins sur ce territoire a été réalisé. Ce recensement a permis d'identifier 6 agriculteurs intéressés par la contractualisation de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.) A l'issue de ces rendez-vous, 3 engagements en MAEC de type biodiversité ont été réalisés, et un engagement mixte en MAEC de type biodiversité et eau. Une fiche de liaison a été remise à chaque agriculteur, signée de l'agriculteur et de l'animateur, puis envoyée au Conseil Régional et à la DDT 91, ainsi qu'au SIARCE.



**Coût de l'étude :**  
**5 472,00€ TTC**

### Mission partielle de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité pour le raccordement en eau potable de la BA 217 et de toute ou partie de Brétigny-sur-Orge depuis la ceinture en provenance de l'usine d'eau potable d'Itteville

Cette étude ayant démarré fin 2019 a pour objectif d'étudier la possibilité d'alimenter les sites BA217, Brétigny-sur-Orge à partir de l'usine d'Itteville. L'étude a permis d'établir dans un premier temps un bilan besoins-ressources et dans un second temps une modélisation hydraulique, des propositions techniques ainsi que leur chiffrage. Une dernière présentation en COTECH et COPIL doit être réalisée au premier semestre 2021.



**Coût de l'étude :**  
**28 020 € TTC**

## Les travaux

### Travaux de renouvellement de branchements en plomb sur les communes de Champcueil, Fontenay-le-Vicomte et Nainville-Les-Roches

L'opération a consisté en la reprise de 13 branchements en plomb sur diverses rues des communes de Champcueil, Fontenay-le-Vicomte et Nainville-Les-Roches. La tranche 2 est poursuivie début de l'année 2021. Les travaux étaient assurés par le délégataire de service public, Veolia.



**Coût de l'opération :**  
18 389.20 €HT



### Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable chemin des Murs à Aubin sur la commune d'Itteville

L'opération a consisté au renouvellement de la canalisation d'eau potable desservant le hameau des Murs à Itteville. Lors de ces travaux, la canalisation d'eau potable en fonte grise sujette à de nombreuses casses a été renouvelée sur 980 mètres par une canalisation de diamètre 180mm en PEHD.



**Coût de l'opération :**  
375 000 €HT





### Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable rue Saint Germain sur la commune d'Itteville

Dans le cadre de la délégation de service public, VEOLIA a renouvelé la canalisation d'eau potable de diamètre 150 mm en fonte sur 420 mètres avec le report de l'ensemble des branchements sur ce linéaire. Ces travaux réalisés sous route départemental avaient comme principale contrainte son fort trafic. Le SIARCE a réalisé conjointement le renouvellement d'une canalisation alimentant les commerces du centre-ville sur 80 mètres.



**257 000€HT**

Coût de l'opération pour travaux délégataire



**66 000 €HT**

Coût de l'opération pour travaux SIARCE

### Travaux de renouvellement de la canalisation rue d'Enfer à Saint-Vrain

L'opération a consisté au renouvellement de la conduite existante en amiante-ciment par une canalisation en fonte diamètre 150 mm sur 34 mètres avec la mise en place d'un jeu de vannes afin d'assurer le maillage du réseau.



Coût de l'opération :  
**39 972 €HT**

## Unité de distribution de la vallée de la Juine

### Le patrimoine

Le réseau de l'ex-SIEVJ possède une seule unité de production au droit du forage des Closeaux, 6 réservoirs pour une capacité de stockage de 3 050 m<sup>3</sup> et 130 km de linéaire de réseau qui dessert 4 866 abonnés. Le forage des closeaux capte la nappe des calcaires de Champigny à 37 m de profondeur et a un débit d'exploitation théorique de 140 m<sup>3</sup>/h. Actuellement, au vu des besoins, la station ne fonctionne qu'à un débit de prélèvement de 80 m<sup>3</sup>/h. Des interconnexions existent avec l'ex SIE de la Région du Hurepoix et le Syndicat intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce (SIEPB). En 2017, 567 680 m<sup>3</sup> ont été importés via ces deux syndicats sur 701 916 m<sup>3</sup> distribués. En 2016, la production d'eau à l'usine des closeaux a été stoppée pour des réglages sur le traitement jusqu'à fin 2017. Depuis la station est de nouveau en fonctionnement. L'UD de la vallée de la Juine a produit plus de 530 000 m<sup>3</sup> en 2020 et acheté 216 000 m<sup>3</sup> à d'autres services.

### La gestion

L'exploitation est assurée par la société VEOLIA via un contrat d'affermage qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et prendra fin le 31 décembre 2024. Un avenant a été passé en 2018, incluant l'usine dans le périmètre d'affermage.



**130 km**  
de réseau



**4 866**  
abonnés

## Les Etudes

### Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Le schéma directeur d'alimentation en Eau Potable de l'ex SIEVJ a été lancé en 2015. Cette étude s'est achevée fin 2019/début 2020 et aboutit à un diagnostic de fonctionnement du service d'alimentation d'eau potable et propose des solutions d'amélioration techniques adaptées aux enjeux d'ici à 2035. Ce SDA est en cours de finalisation concernant le zonage en eau potable.



**Coût de l'étude :**  
**89 000 € TTC**

## Les travaux

### Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable avenue du Maréchal Foch à Lardy

L'opération a consisté au renouvellement d'une partie de la canalisation de l'avenue sur 170 mètres. Suite à de nombreuses interventions pour des fuites sur conduites, cette canalisation a été remplacée par une canalisation de diamètre 125 mm en PEHD. La proximité immédiate d'une école a été prise en compte dans le déroulement du chantier.



**Coût de l'opération :**  
**170 000 € HT**



### Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable rue de Panserot à Lardy

Ces travaux font partie d'une opération en 2 phases commencée en 2020 pour se terminer en 2022. Suite à des investigations sur site, dont des prélèvements d'une partie de la canalisation, il a été conclu que la canalisation avait dépassé son âge dit « critique » et une rupture était possible.

La première phase réalisée en urgence en 2020 a consisté au renouvellement de 385 mètres linéaire de diamètre 150 mm en fonte avec le report de l'ensemble des branchements. Ces travaux sous voirie départementale avaient comme principale contrainte la présence importante de roche sur l'ensemble de l'emprise des travaux.



**Coût de l'opération :**  
**340 000 € HT**



## Unité de distribution de La Ferté-Alais

### Le patrimoine

La production d'eau est assurée au niveau du site du Moulin du Gué (1 forage + 1 unité de déferrisation) qui dispose d'une capacité journalière de 3200 m<sup>3</sup>.

Environ 11 470 habitants répartis sur le territoire sont alimentés par cette unité de production via un réseau de distribution long de 100 km. Une interconnexion de secours avec l'usine de production d'Itteville est en place. Également le forage d'Orveau n'est plus exploité pour cause de pollution aux OHV.

### La gestion

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable et du forage du Moulin du Gué est assurée par VEOLIA en vertu d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) de quinze ans, conclut pour la période allant 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2034 (suite à l'avenant 1). Les communes desservies sont Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Orveau.



**100 km**  
de réseau



**11 470**  
habitants

## Les Etudes

### Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable, sur tout le secteur sud du SIARCE, comprenant les unités de distributions de Boutigny-Vayres, Maisse-Courdimanche,

Gironville-sur-Essonne et La Ferté-Alais a débuté en novembre 2019 et est en cours de réalisation. La phase 1 et 2 ont été réalisées sur l'année 2020. La phase trois de l'étude est programmée pour 2021.



**Coût de l'étude :**  
**113 225 €HT**

## Les travaux

### Travaux de renouvellement de branchement plomb à Cerny

L'opération a consisté en la reprise de 269 branchements en plomb sur diverses rues des communes de Cerny. Les travaux étaient assurés par le délégataire de service public, Veolia.



**Coût de l'opération :**  
**445 000 €HT**



## Unité de distribution de Boutigny-sur Essonne

### Le patrimoine

Le forage de Bélesbat, situé sur la commune de Courdimanche-sur-Essonne, est exploité à un débit d'environ 2 040 m<sup>3</sup>/j. Le territoire, constitué des communes de Boutigny-sur-Essonne et de Vayres-sur-Essonne, comprend 4 050 habitants qui sont desservis par 41 km de réseaux, quatre réservoirs et trois surpresseurs.

### La gestion

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable est assurée par la Société des Eaux de l'Essonne dans le cadre d'une gestion déléguée. Elle est encadrée par un contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu pour la période allant du 15 mars 2012 au 31 décembre 2021.



**41 km**  
de réseau



**4 050**  
habitants

## Les Etudes

### Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable, sur tout le secteur sud du SIARCE, comprenant les unités de distribution de Boutigny-Vayres, Maisse-Courdimanche, Gironville-sur-Essonne et La Ferté-Alais a débuté en novembre 2019 et est en cours de réalisation. La phase 1 et 2 ont été réalisées sur l'année 2020. La phase trois de l'étude est programmée pour 2021.



**Coût de l'étude :**  
**113 225 €HT**

## Les travaux

### Travaux de sécurisation en eau potable du Sud Essonne

Les travaux de sécurisation du Sud Essonne, consistant à interconnecter l'unité de La Ferté-Alais avec l'unité de Boutigny-Vayres, se sont poursuivis en 2020 et seront finalisés en 2021.

Pour mémoire, sur le secteur Sud de l'Essonne, le SIARCE doit faire face à des problématiques de gestion quantitative et qualitative de la ressource.

C'est ainsi qu'une étude de sécurisation pour 13 communes de son territoire (Baulne, Cerny, La Ferté-Alais, Guigneville-sur-Essonne, D'Huissin Longueville, Orveau, Boutigny-sur-Essonne, Vayres-sur-Essonne, Courdimanche-sur-Essonne, Maisse, Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne et Buno-Bonnevaux) a été réalisée en 2016-2017.

Cette étude a permis au SIARCE de retenir un programme d'actions phasé en 2 tranches :

- **Tranche 1** : Amélioration de la qualité de l'eau sur l'unité de distribution de Boutigny-Vayres en diluant des eaux du Sud Essonne chargée en sélénium (provenance naturelle) par de l'eau en provenance du captage du Moulin du Gué via le réservoir de La Ferté-Alais, origine de cette interconnexion, jusqu'au réservoir de Courdimanche soit environ 10 km.

> **Tranche 1B** : La première partie de la première tranche des travaux, tranche 1B, a consisté au raccordement du forage de Belesbat au réservoir de la forêt avec la pose de 1250 m de canalisation en fonte en diamètre 150 mm et la pose du dernier tronçon de canalisation (fonte 250 mm). La Tranche de travaux 1B avait débuté à l'automne 2018 et a été finalisée en avril 2019 pour la partie forestière en domaine privée.



**Coût de l'opération de la première partie de la première tranche : 798 000 € TTC**



> **Tranche 1A** : La deuxième partie de la première tranche des travaux, tranche 1A, a pour objet l'interconnexion entre le réservoir de La Ferté-Alais et celui de la forêt à Courdimanche avec la pose de 8 338 ml de canalisation en diamètre 250 mm et 400 ml en diamètre 300 mm majoritairement en fonte. Les travaux ont été décomposés en 4 lots géographiques permettant de différencier les différents contextes environnementaux (type d'urbanisation : rurale ou urbain, type de sous-sol rencontré) et également d'optimiser le planning des travaux. Les travaux ont commencé à l'automne 2019 et se termineront en 2021.



**Coût de l'opération de la deuxième partie de la première tranche : 6 422 000 € HT**





## Unité de distribution de Maise

### Le patrimoine

Sur la commune de Maise, 2 800 habitants environ sont alimentés par le forage de Maise, exploité à un débit maximal de 1400 m<sup>3</sup>/j. Un réservoir enterré de 1 000 m<sup>3</sup> permet la distribution de l'eau sur l'ensemble de la commune via un réseau d'environ 24 km. Sur la commune de Courdimanche, 265 habitants environ sont alimentés par le forage de Maise, exploité à un débit maximal de 1400 m<sup>3</sup>/j. L'eau est ensuite stockée dans le réservoir rue de la montagne de sable (1000 m<sup>3</sup>) situé sur la commune de Maise pour distribution sur le réseau d'une longueur de 4,8 km.

### La gestion

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le mode de gestion est en régie avec marché de prestation (précédemment en Délégation de Service Public (DSP), assuré par SUEZ). Le marché a été attribué à la SAUR pour une durée d'un an renouvelable, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les communes desservies sont Maise et Courdimanche-sur-Essonne. La régie du Sud Essonne (EPSE) est une régie à autonomie financière. Elle est intégrée à la collectivité. Ses recettes et ses dépenses sont individualisées dans un budget distinct, annexe à celui du SIARCE.

## Les Etudes

### Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable, sur tout le secteur sud du SIARCE, comprenant les unités de distributions de Boutigny-Vayres, Maise-Courdimanche, Gironville-sur-Essonne et La Ferté-Alais a débuté en novembre 2019 et est en cours de réalisation. La phase 1 et 2 ont été réalisées sur l'année 2020. La phase trois de l'étude est programmée pour 2021.

 **Coût de l'étude :**  
113 225 €HT

### Etude de faisabilité portant sur la sécurisation en eau potable des communes de Maise et Courdimanche-sur-Essonne

Dans le cadre de la continuité de la sécurisation en eau potable des communes du Sud Essonne, une étude de faisabilité est en cours de réalisation. Au cours de cette étude, la création d'une nouvelle unité de production d'eau potable à l'horizon 2022 est envisagée, en remplacement des deux forages existants de Maise et Gironville-sur-Essonne. L'aboutissement de cette étude est attendu pour le second trimestre 2021. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la tranche 1 de la sécurisation en eau potable débuté en 2018, et a pour objectif une amélioration constante de notre service d'alimentation en eaux destinée à la consommation humaine.

 **Coût de l'étude :**  
39 430 €HT

### Etude sur la plateforme de forages de Maise

En parallèle de l'étude de faisabilité, la plateforme est ouverte depuis 2019 aux universités Paris-Sorbonne, Paris-Saclay et à l'IRSN afin de mener des études complémentaires ayant pour objectif principal de préciser les interconnexions entre les différentes nappes présentes. Des campagnes de prélèvements et d'essais par pompages sont menées sur la plateforme de forage de Maise située chemin de Tramerolles. Sa richesse géologique et hydrogéologique doit permettre de mieux comprendre le comportement des nappes allant du Brie, à environ 20m de profondeur, à l'Yprésien à près de 120m de profondeur. Les résultats obtenus permettent également d'enrichir les données de l'étude de faisabilité en cours.

## Les travaux

### Travaux Rue Camard

Le chantier située Rue Camard a duré cinq semaines et a débuté le 16 novembre 2020. La régie a renouvelé au total 110 ml de canalisation en PEHD DN 63 fuyarde par une canalisation en PEHD DN 125. Elle a reporté 11 branchements existants et changé l'ensemble des vannes et des bouches à clés.

 **Coût de l'opération :**  
72 892,98 €HT



## Unité de distribution de Gironville

### Le patrimoine

Sur les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne, 1 600 habitants environ sont alimentés par le forage de Gironville-sur-Essonne, exploité à un débit maximal de 1000 m<sup>3</sup>/jour. Le réseau de distribution, d'environ 34 km, est complété par deux réservoirs et un surpresseur.

### La gestion

L'exploitation du réseau de distribution d'eau potable est assurée par SUEZ, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) sur les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne et Prunay-sur-Essonne, il s'étend sur une durée de 12 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## Les Etudes

### Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable, sur tout le secteur sud du SIARCE, comprenant les unités de distributions de Boutigny-Vayres, Maisse-Courdimanche, Gironville-sur-Essonne et La Ferté-Alais a débuté en novembre 2019 et est en cours de réalisation. La phase 1 et 2 ont été réalisées sur l'année 2020. La phase trois de l'étude est programmée pour 2021.



**Coût de l'étude :**  
113 225 €HT

## Présentation des perspectives d'évolution à court et moyen terme

### Travaux de réhabilitation des réservoirs

Dans le cadre des différents SDAEP de nombreux ouvrages de stockage d'eau potable ont été identifiés comme nécessitant à minima un diagnostic structurel voir une réhabilitation complète de l'ouvrage. Dans ce sens 12 ouvrages ont été inscrits au PPI 2021-2023 pour bénéficier de diagnostics approfondis et de travaux adaptés.

### Unité de distribution de Mennecy Ormoy-Echarcon

Le SIARCE doit lancer en 2021, l'appel d'offres pour désigner un bureau d'étude pour le suivi du Schéma Directeur d'eau potable des communes de Mennecy, Echarcon et Ormoy. Le délai d'exécution de l'étude sera de 22 mois.

### Unité de distribution de l'ex-SIERE

- a- Comblement des différents forages abandonnés
- b- Réalisation des travaux suite à la finalisation du SDAEP

### Unité de distribution de l'ex-SIEVJ

- a- Comblement des différents forages abandonnés
- b- Réalisation des travaux suite à la finalisation du SDAEP

### UDI de La Ferté-Alais

Il est prévu pour 2021 la poursuite de la campagne de renouvellement des branchements plomb. Les communes de La Ferté-Alais, de Baulne et de Guigneville-sur-Essonne seront concernées par ce renouvellement.

### UDI de Boutigny-sur-Essonne

Le futur mode de gestion, actuellement en délégation de service public (fin DSP 31/12/2021), a été voté en comité syndical et le mode de gestion en régie avec prestation a été retenu pour le périmètre Boutigny-Vayres, cette unité de distribution viendra intégrer la régie EPSE au 01/01/2022.

### Régie EPSE / UDI Maisse

Rue de Rivière à Maisse, il est prévu de renouveler 33 ml de canalisation en PE de DN 63 mm fuyarde par une canalisation en PEHD de DN 110 mm.

# Direction des cours d'eau et milieux aquatiques

**L'activité de la Direction s'inscrit dans le cadre des compétences figurant aux statuts du Syndicat, ces derniers ayant été approuvés par l'arrêté inter-préfectoral du 2 août 2019.**

## Les actions de la DICEMA s'inscrivent dans les compétences GEMAPI et hors-GEMAPI

### Compétence statutaire GEMAPI

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, notamment par la restauration hydromorphologique, l'aménagement et la gestion de zones d'expansion de crues.
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5° La défense contre les inondations, notamment par l'exploitation et l'entretien des ouvrages hydrauliques existants sur les cours d'eau, et la gestion des digues ou des systèmes d'endiguement.

- Digues, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, ouvrages liés aux polders... Tout ouvrage contribuant directement à la protection contre les inondations.
- Ne sont pas concernés : les ouvrages de lutte contre l'érosion du littoral, les ouvrages de correction torrentielle.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, notamment par leur acquisition, leur gestion et leur valorisation.

### Compétence statutaire hors GEMAPI

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols hors milieu urbain.
- 6° La lutte contre la pollution.
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.  
Ouvrages de gestion de la ligne d'eau pour usage de sa force motrice ou de loisir : barrage, canaux, aménagement, hydroélectricité, soutien d'étiage.
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux

aquatiques, notamment ceux relatifs aux crues ou à la qualité des cours d'eau  
Ouvrages de suivi de la qualité ou hauteur de la ligne d'eau : piézomètres, sondes de niveau, débitmètres...

**12°** L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Préservation et valorisation des milieux naturels et Aménagement pour l'ouverture et l'accueil du public  
- Création, réhabilitation d'ouvrages

de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc.)

- Gestion écologique des milieux naturels et la préservation de la biodiversité
- Constitution de trames écologiques vertes et bleues
- Ouverture au public des terrains acquis
- Développement des circulations douces

Valorisation paysagère et ouverture au public.

Hydraulique agricole : Entretien et amélioration hydromorphologiques des fossés agricoles de vidange.



## Compétences DICEMA

**Les compétences de la DICEMA sont exercées de la façon suivante :**

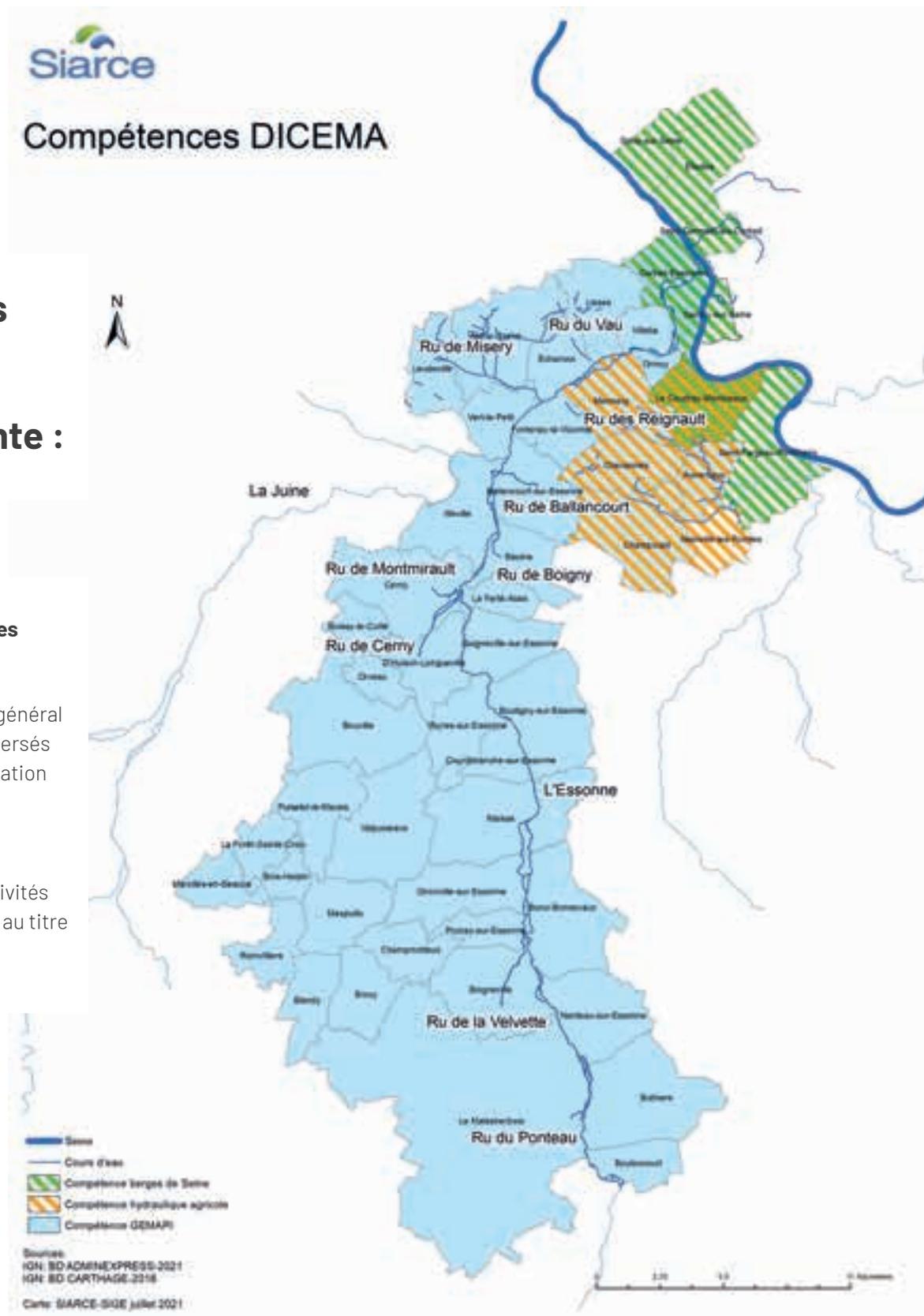
**Ces compétences sont financées de la façon suivante :**

### Les compétences GEMAPI

Via la taxe GEMAPI ou le budget général des collectivités adhérentes, reversés au SIARCE au titre d'une participation annuelle.

### Les compétences hors GEMAPI

Via le budget général des collectivités adhérentes, reversés au SIARCE au titre d'une participation annuelle.



## Organisation de l'équipe de la DICEMA

Entre le début et la fin de l'année 2019 la Direction des Rivières et du milieu Naturel a connu une recomposition presque complète de son équipe après le départ de la plupart de ses collaborateurs, techniciens, ingénieurs et responsables. Les nouveaux membres ont rejoint l'équipe de la Direction progressivement au cours de l'année 2019 et début 2020 et ils ont pris en charge les dossiers de leurs prédécesseurs. L'équipe en juillet 2020 est au complet. Aujourd'hui, l'équipe compte 4 ingénieur.es, 2 techniciennes, 2 gardes-rivière et 1 assistante administrative. En août 2020, l'ancien Directeur a quitté ses fonctions pour laisser place à une nouvelle Directrice, portant l'équipe à 10 collaborateurs.trices. La Direction s'est organisée autour des projets sur lesquels des binômes de travail ont été mis en place afin de développer la solidarité dans l'équipe ainsi que le partage de savoirs-faire. Les projets ont également été répartis de façon à assurer un apprentissage continu et à favoriser les pratiques multidisciplinaires de l'équipe. Ainsi, les missions relevant des postes de techiciennes et d'ingénieur.es ont été diversifiées en matière de thématiques.

## Bilan de mise en œuvre des politiques publiques et actions

En 2020, le SIARCE a dépensé environ 3 000 000 € dans les études et travaux qui sont décrits ci-dessous, au titre de l'investissement. Il a également dépensé environ 1 090 000 € en fonctionnement dans les opérations d'entretien, de gestion, de maintenance, ou d'études n'appelant pas de travaux spécifiques, décrits ci-dessous.

### Opérations relevant du fonctionnement

#### Entretien des cours d'eau, des berges, du lit et de la Ripisylve

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** L'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents consiste en des interventions au niveau du lit mineur et de ses berges. La DIG permet de se substituer aux propriétaires lorsqu'il y a un intérêt général à intervenir, notamment

pour faucher, faucarder, débroussailler, élaguer et abattre des arbres, ou retirer les embâcles et les arbres tombés au travers du cours d'eau. Ces opérations d'entretien nécessitent bien souvent une technicité particulière ainsi que des moyens humains et matériels spécifiques. Pour ce faire, le SIARCE fait donc intervenir son prestataire TERIDEAL via un marché public de type accord-cadre à bons de commande.

En 2020, il était prévu, comme les années précédentes, d'effectuer deux campagnes de repérage - une en hiver, une en été - en vue des travaux d'entretien des cours d'eau. La campagne hivernale devait consister à abattre des arbres sur trois biefs et la campagne estivale à recenser tous les autres travaux d'entretien. Cependant, plusieurs maladies (comme la chalarose du Frêne), les épisodes venteux et la sécheresse ont amené au constat qu'un très grand nombre d'arbres sont tombés en 2020. Ainsi, la grande majorité des dépenses de l'année correspondent à des retraits d'arbres tombés dans la rivière.

**Chiffres clefs :** Le tableau ci-dessous représente les quantités totales de végétation entretenue en 2020 en fonction du type d'intervention.

Fauche	Faucardage	Coupe végétaux herbacés et reprises de ligneux de faible diamètre dans les berges maçonnées	Débroussaillage	Coupe sélective et recépage	Coupe branches basses	Abattage	Retrait embâcles / arbres tombés (en heures)
2000 ml 375 m <sup>2</sup>	1089 ml	170 ml	2505 ml	196 ml	910 ml	51 arbres	1725,88 heures payées

Par ailleurs, le SIARCE est intervenu sur au moins 21 des 37 biefs et sur 4 des 16 Rus et noues du territoire : 41 passages ont été effectués par TERIDEAL sur les biefs et 5 passages sur les Rus. Certains biefs ont nécessité plusieurs interventions tout au long de l'année (ex : bief du Gué (5 fois), bief d'Echarcon (4 fois), bief de Robinson et Angoulême (4 fois), etc.). Pour rappel, les berges doivent, en premier lieu, être entretenues par les propriétaires riverains.

**Coût annuel :** Ainsi, au titre de l'entretien des cours d'eau, le SIARCE a commandé des travaux pour un montant de 227 075 € HT en 2020 dont :

- **58 999 € HT de subventions** auprès du Conseil Départemental de l'Essonne (CD 91), soit un taux de 40 % sur le montant subventionnable (147 498 € HT) ;
- **2 027 € HT de subventions** auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne (CD 77), soit un taux de 30 % sur le montant subventionnable (6 759 € HT) ;

### Suivi qualité des cours d'eau et plans d'eau

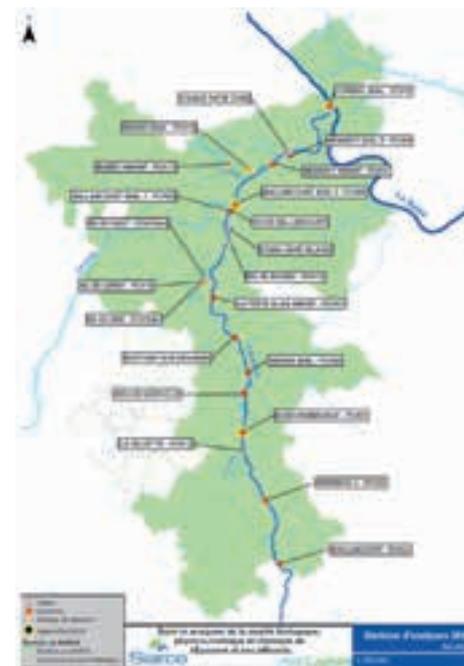
**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Le SIARCE procède depuis 1995 et en complément des mesures effectuées par l'Etat et l'Agence de l'Eau, à un suivi interannuel de la qualité des eaux superficielles sur l'Essonne et ses affluents, ainsi que des pièces d'eau.

*Le suivi qualité de l'eau.*

De nombreuses analyses sont ainsi réalisées :

- Physico-chimie : température, pH, conductivité, oxygène dissous...
- Chimie : polluants spécifiques et non-spécifiques : pesticides, HAP, molécules émergentes...
- Bactériologie
- Biologie : macrophytes (plantes aquatiques), poissons, macro-invertébrés...

L'objectif de ce suivi est de disposer d'un recul de plus de 30 ans sur l'évolution de la qualité des eaux superficielles du bassin versant ainsi qu'une sectorisation des mesures sur plus d'une quinzaine de stations afin de mettre en évidence les secteurs à surveiller et concevoir des plans d'actions adaptés au type de dégradation observée. L'ensemble des prélèvements et analyses font l'objet d'un marché à bon de commande renouvelé fin 2020 avec la société HYDROSPHERE.



Carte des stations de mesure qualité prospectées.



En 2020  
ont été réalisées

6

campagnes  
hydrologiques

6

campagnes  
physico-  
chimiques

2

campagnes  
pesticides

1

inventaire  
piscicole

6

campagnes  
bactériologiques

1

campagne  
hydro-biologique

**Le SIARCE a suivi 18 stations en 2020 dont 14 de manière récurrente. Les services de l'Etat, dans le cadre de différents réseaux (RCB-RCO-RCS), suivent 4 stations.**

Les stations sont réparties comme suit :

- > 12 stations (dont 3 RCB-RCO-RCS) sur l'Essonne ;
- > 1 station sur la Velvette ;
- > 2 stations sur le ru de Cerny (ru du Haut et ru du Bas) ;
- > 1 station sur le ru de Boigny ;
- > 2 stations (dont 1 RCO) sur le ru de Misery.

En 2020, 4 stations complémentaires ont également été suivies sur demande du SIARCE :

- > Le Moulin de Saint Eloi sur l'Essonne à Maisse ;
- > Le ru de Ballancourt ;
- > Le plan d'eau de St Blaise à Ballancourt ;
- > Le plan d'eau de la Patte d'Oie à Mennecey.

**Coût annuel :** Le coût annuel de la prestation est compris entre 80 000 et 90 000 € HT et peut varier en fonction du nombre d'analyses demandées. Cette prestation est subventionnée par le département de l'Essonne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 30 à 40%.

Stations		Localisation	RCO RCB RCS
Dénomination	N°		
<b>ESSONNE</b>			
Boulancourt	PCH23	Boulancourt	-
Mirebeau 2	PCH22	Le Malesherbois	-
Buno-Bonnevaux	PCH1	Buno-Bonnevaux	RCO/RCS
Moulin de St Eloi *	MSTE	Maisse	-
Maisse aval	PCH2	Maisse	-
La Ferté-Alais amont	PCH3	Guigneville-sur-Es.	-
Ballancourt amont	PCH4	Ballancourt-sur-Es.	-
Ballancourt Aval 1	PCH5	Ballancourt-sur-Es.	-
Ballancourt Aval 2	PCH6	Vert-le-Petit	RCO/RCS
Mennecey Amont	PCH7	Echarçon	-
Mennecey Aval 2	PCH9	Mennecey	-
Corbeil-Essonnes Amont	PCH10	Ormoiy	-
Corbeil-Essonnes Aval	PCH11	Corbeil-Essonnes	RCO/RCB

Stations		Localisation	RCO RCB RCS
Dénomination	N°		
<b>VELVETTE</b>			
La Velvette	PCH12	Prunay-sur-Es.	-
<b>RU DE CERNY</b>			
Ru du Haut	PCH13bis	Cerny	-
Ru du Bas	PCH13ter	Cerny	-
<b>RU DE BALLANCOURT</b>			
Ru de Ballancourt *	RB	Ballancourt	-
<b>RU DE MISERY</b>			
Misery amont	PCH17	Vert-le-Grand	-
Misery aval	PCH14	Vert-le-Grand	RCO
<b>RU DE BOIGNY</b>			
Ru de Boigny	PCH15	Baulne	-
<b>PLAN D'EAU</b>			
Plan d'eau de St Blaise *	StB	Ballancourt-sur-Es.	-
Plan d'eau de la Patte d'Oie *	PdO	Mennecey	-

\*Stations complémentaires

### Gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques

Le SIARCE procède à la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques sur l'Essonne entre Boulangcourt et Corbeil-Essonnes, ainsi qu'une station de hauteur et une station de débit sur la Juine, sur près de 100 km de cours d'eau. L'entretien et la maintenance de ces équipements sont effectués par une entreprise spécialisée via un marché à bon de commande. Ce marché a été renouvelé fin 2020 et l'entreprise SEGI est le prestataire actuel. Elle procède à une tournée mensuelle de maintenance sur l'ensemble des sites, à des interventions ponctuelles à chaque défaillance constatée, mais elle gère également une astreinte afin de pouvoir intervenir 24h/24 7j/7 en cas de problème grave pouvant entraîner un risque pour les équipements ou les personnes.



Mesure de débit.



**37**  
ouvrages  
hydrauliques  
télésurveillés



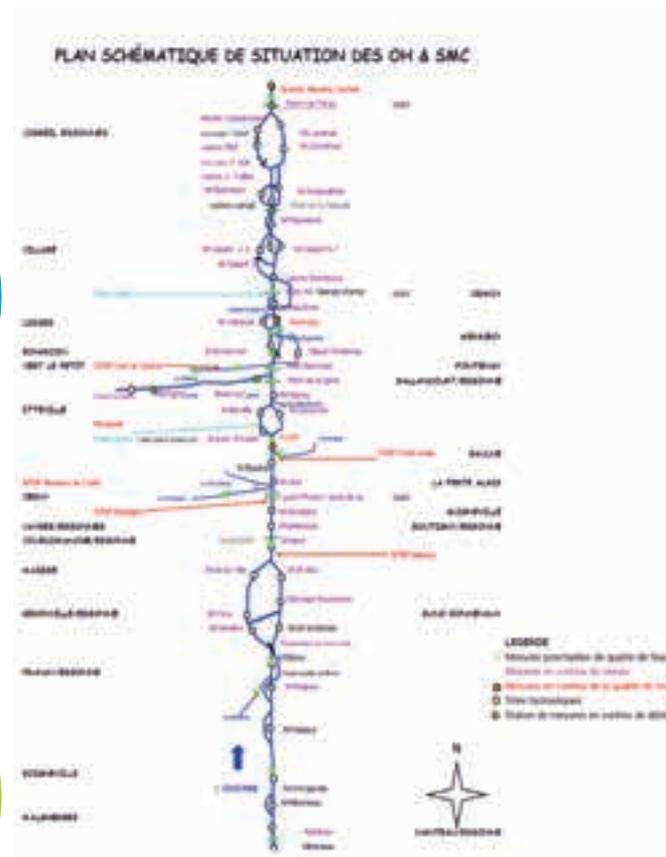
**5**  
stations de mesure  
du débit



**9**  
pluviomètres



**3**  
stations de mesure  
de la qualité  
en continu



Synoptique des ouvrages hydrauliques

**Coût annuel :** Le coût annuel de fonctionnement des ouvrages est compris entre 250 000 et 300 000 € HT en fonction de la quantité d'interventions et des problèmes rencontrés. Un entretien des espaces verts à proximité des ouvrages ainsi que le retrait des embâcles est également réalisé par la société TERIDEAL pour un cout annuel moyen de 40 000 € HT.

### Entretien et gestion des Zones humides

Le SIARCE procède à la gestion et l'entretien des zones humides en régie pour les opérations telles que la fauche, le débroussaillage, l'arrachage manuel d'espèces exotiques envahissantes, sur de petites surfaces. Sur les zones de superficie plus conséquente, ou d'autres opérations telles que l'abattage d'arbres, l'élagage notamment, le SIARCE fait appel à la société TERIDEAL dans le cadre de l'accord-cadre à bon de commande conclu avec la société. **En 2020, le SIARCE a réalisé les opérations d'entretien et de gestion suivantes :**

#### > Zone Humide du Marais de Rivière à Maise, propriété du SIARCE :

Pose de panneaux aux deux entrées du site par ALINEA Communication. Le coût de cette prestation était de 780 euros HT. En vue de l'exploitation des peupliers, un expert forestier a également été missionné pour un montant de 6000 € HT. La consultation a été initiée en 2020 et se poursuivra en 2021.

#### > Site de l'ancienne STEP à Lardy :

- Dans le cadre de la caractérisation du remblai en vue de restaurer la zone humide : levés topographiques réalisés par l'entreprise SECTEUR, et étude géotechnique de caractérisation des terres menée par la société ESIRIS. Les coûts de ces prestations s'élèvent respectivement à 2 907 € HT et 7 195 € HT.

- Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions d'entretien en l'attente de la restauration de la zone humide : arrachage et enlèvement des saules et aulnes qui envahissaient la mare (2 288 € HT), fauche de 3300 m<sup>2</sup> sans export de la friche nitrophile (6 158 € HT) et abattage de sécurité (3 859 € HT) réalisés par la société TERIDEAL ; débroussaillage autour de la mare et taille d'éclaircie en bordure de chemin réalisés par le SIARCE en régie.

#### > Site de la nouvelle STEP à Lardy :

abattage de sécurité sur une quinzaine d'arbres (12 210 € HT) réalisé par TERIDEAL et pâturage de la prairie via la société EcoMouton ; création d'une lisière herbacée le long de la STEP et lutte contre l'Hydrocotyle fausse-renoncule présente dans le fossé (par des opérations d'arrachage à la main) réalisés en régie par le SIARCE.

**Coût annuel :** Le coût annuel de fonctionnement sur l'ensemble de ces opérations représente environ 41 400 € HT.



### Opérations relevant de l'investissement

#### Étude de maîtrise d'œuvre de consolidation de berges au Coudray-Montceaux

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Opération de consolidation d'un tronçon de 30m de berges. Action sur 60m<sup>2</sup> de berge au Coudray-Montceaux. En début de courbure d'une boucle de la Seine, en rive gauche, sur le bief dit du « Coudray ». Etude de maîtrise d'œuvre en interne. Ce tronçon étant fortement

érodé et déstabilisant la voirie, le SIARCE a réalisé en interne une étude de maîtrise d'œuvre avec préconisation de pose d'enrochements, plantation d'hélophytes et plantes herbacées. Le dossier de déclaration Loi sur l'Eau a également été préparé.

**Coût de l'opération :** Le montant estimé des travaux s'élève à 25 800 € TTC, cette opération n'est par ailleurs pas éligible aux politiques de subvention.



Érosion de berge.

**Planning de réalisation :** Les travaux pourront débuter dès le retour du service instructeur (DDT 91), vraisemblablement à l'automne 2021. La durée des travaux sera de 2 semaines.

#### Étude de maîtrise d'œuvre de consolidation et renaturation de berges au Coudray-Montceaux

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Opération de consolidation et de renaturation de 250 mètres linéaires de berge en rive gauche de la Seine, à quelques centaines de mètres en amont du barrage du Coudray. Approximativement entre les n° 98 et 104 rue des berges de Seine. Erosion importante et multifactorielle de la berge, menaçant la sécurité de la voirie communautaire parallèle au fleuve. L'opération de consolidation sera également l'occasion de renaturer la rive, actuellement dépourvue de ripisylve. L'étude a été confiée à la société BIOTEC pour la maîtrise d'œuvre conception et réalisation.

**Coût de l'opération :** Pour l'étude de maîtrise d'œuvre, 37 000 € TTC subventionnés à 40% par l'AESN et à 40% par le CD91. Les travaux sont estimés à 370 000 € € TTC. Les demandes de subvention sont en cours.

**Planning de réalisation :** AVP, PRO et Dossier Réglementaire fait en 2020. Délai d'instruction de 6 mois en 2021 puis travaux.



### Étude de maîtrise d'œuvre de restauration des systèmes d'endiguement de Corbeil-Essonnes

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Les ouvrages hydrauliques de protection des inondations (murettes anti-crue) au droit de Corbeil-Essonnes sont des ouvrages anciens, bâtis à la fin des années 70. Elles n'ont depuis pas été restaurées et quelques points de fragilité sont apparus au fil du temps : fissures, épaufrures, dégradation des joints de dilatation, des garde-corps. L'étude de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société SCE ENVIRONNEMENT et porte sur 530 mètres de digue quai de l'Apport Paris, en rive gauche de la Seine et 550 mètres de digue quai Maurice Riquiez, en rive droite de la Seine.



Digues Quai Maurice Riquiez et Quai de l'Apport Paris.



**Coût de l'opération :** Pour l'étude de maîtrise d'œuvre, 34 000 € TTC, avec une estimation des travaux à hauteur de 340 000 € TTC dont 40 % de subventions auprès du Fonds Barnier et 40 % auprès du Conseil Départemental de l'Essonne.

**Planning de réalisation :** Lancement d'une consultation et choix du prestataire agréé « digues et barrages » pour les missions de maîtrise d'œuvre en 2020 et lancement de la consultation travaux en juillet 2021 pour un démarrage des travaux en septembre 2021.

### Étude schéma directeur d'aménagement des berges de Seine sur la communauté d'agglomération Melun Val de Seine

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** L'étude a été réalisée par la société MERLIN en groupement avec CIAE et AEI sur 11 communes riveraines de la Seine de la CAMVS : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammary-lès-Lys, La Rochette, La Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-Port, Vaux-le-Pénil. Cette étude a permis de réaliser un diagnostic du territoire (Phase 1) qui a permis d'identifier 42 secteurs (tronçons) et de préciser leur nature, morphologie, état.

Il a été constaté que les linéaires de berges naturelles représentent sur le linéaire un total de 27,5 km soit environ 60% du linéaire étudié. Les linéaires de berges totalement artificialisés représentent environ 10 % du linéaire total de berge. L'étude a ensuite permis de réaliser une définition des enjeux et partis pris d'aménagement (Phase 2). Les propositions d'aménagement tiennent compte du SDAGE, du SRCE notamment et portent sur des aspects écologiques, paysagers, touristiques, cheminements notamment.

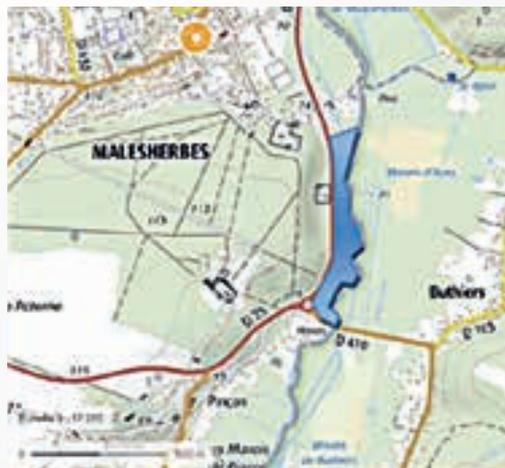
**Planning de réalisation :** Démarrage de la Phase 3, Proposition d'actions et fiches tronçon en septembre 2021.

**Coût de l'opération :** Pour l'étude de maîtrise d'œuvre, 95 000 € TTC dont 40 % de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 40 % auprès du Conseil Départemental de l'Essonne.

### Étude de maîtrise d'œuvre restauration et aménagement de la zone humide communale du marais du Château de Malesherbes

#### Description activité, missions, prestataire, organisation :

L'étude consiste à définir des aménagements de restauration des fonctionnalités écologiques de la Zone Humide du Malesherbois, parcelle communale. Cette zone humide est un espace alluvial de l'Essonne de 4,5 ha parcouru par une noue classée cours d'eau. Elle présente un fort potentiel écologique, drainé depuis une trentaine d'années par la plantation d'une peupleraie. L'étude a été confiée à la société HYDROSPHERE pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre de conception et réalisation ainsi que les missions complémentaires. La Phase 1 (Etude préliminaire, AVP) a permis de proposer des scénarii d'aménagement sur la zone, notamment la conversion de la peupleraie, la suppression des remblais et des massifs de Renouées du Japon, l'installation de haies constituées d'espèces locales et la gestion de l'exutoire du marais.



Zone Humide du Château de Malesherbes.



**Coût de l'opération :** Pour l'étude de maîtrise d'œuvre, 34 500 € TTC et travaux estimés à 453 000 € TTC dont 80 % de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**Planning de réalisation :** AVP en 2020, réalisation du PRO et des dossiers réglementaires (Dossier Loi sur l'Eau et Autorisation de défrichement notamment).

## Travaux d'aménagement du ru des Prés Hauts et des espaces naturels connexes sur la ZAC de la Clé de Saint-Pierre du Perray

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** La ZAC de la Clé de Saint Pierre à Saint-Pierre-du-Perray est située sur un plateau agricole entre le golf, le centre commercial de Carré Sénart et la partie urbanisée de la commune. D'une surface de 62 ha, elle compte 13 ha pour les espaces verts, y compris le canal le long de la RD 947, les Rus des Prés Hauts et du Buisson Ribaud, des mares et des boisements. Une convention de maîtrise d'ouvrage unique (MOU) a été signée, confiant au SIARCE l'aménagement du Ru des Prés Hauts et à la valorisation des espaces naturels connexes, projet à la fois écologique et paysager sur cet espace. Les travaux ont été confiés aux sociétés IDVERDE et PARENAGE en groupement avec EUROVERT. Ils ont consisté en aménagement hydromorphologique du ru des Prés Hauts, du bassin du Trou Grillon au canal longeant la RD 947 : extension de canal, création de corridors hydro-écologiques, création de noues, plantation d'arbres, arbustes, plantes semi-aquatiques et aménagements paysagers et de transition (passerelles, chemins...)



Réception des travaux secteur 3 et 1.

Réception des travaux secteur 4 et 2.



Réception des travaux secteur 2 et 3.

**Planning de réalisation :**  
Réception en 2020.

**Coût de l'opération :** **LOT 1 :** Terrassement, Génie civil et Voirie et réseaux divers 1 230 122.24 € HT, **LOT 2 :** Espaces verts et Végétalisation 275 403.69 € HT, soit montant total travaux 1 505 525,8 € HT. Subventions à hauteur de 354 560 € HT par le Conseil Régional d'Ile-de-France, de 94 454 € HT par le Conseil Départemental de l'Essonne et 95 771 € HT par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

### Étude de maîtrise d'œuvre pour la préservation et la valorisation de la zone humide du cirque de l'Essonne

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Le SIARCE a mandaté la société SETEC/HYDRATEC en groupement avec l'ATELIER DE L'OURS pour la réalisation de cette étude de maîtrise d'œuvre, en vue de la restauration et valorisation de la zone humide sur la commune de Corbeil-Essonnes. L'étude a permis de proposer 3 scénarii d'aménagement en phase Etudes

Préliminaires et AVP. A l'issue de cette phase et en COTECH/COPIL, le scénario 4 a été retenu permettant une fréquentation mesurée de la zone humide tout en conservant une zone de tranquillité plus importante au cœur de l'Espace Naturel Sensible. Ce scénario a ensuite été retenu comme parti d'aménagement, développé et optimisé en phase Avant-Projet.

#### Coût de l'opération :

29 780,12 € HT.

**Planning de réalisation :** En 2021, finalisation du PRO et des dossiers réglementaires (Dossier Loi sur l'Eau, Dossier Déclaration Espace Boisé Classé...) puis lancement d'une consultation travaux.

### Étude de maîtrise d'œuvre de renaturation du ru du Ponteau, affluent de l'Essonne

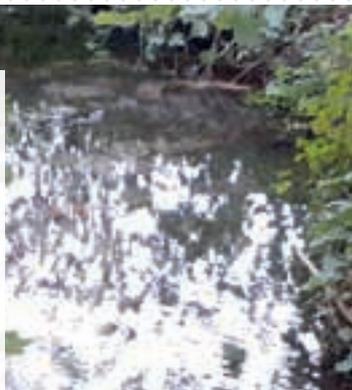
**Description activité, missions, prestataire, organisation :** le SIARCE a confié l'étude de maîtrise d'œuvre à BIOTEC ainsi qu'une mission d'AMO à SAULES ET EAUX dans le cadre de cette étude. Il s'agit d'un projet de renaturation du Ru du Ponteau, petit affluent de l'Essonne sur la commune du Malesherbois afin de maintenir et protéger la population d'Ecrevisses à Pattes Blanches. En 2020 ont été réalisés les inventaires nocturnes d'écrevisses ainsi que les Etudes Préliminaires et des COTECH élargis à l'échelle du bassin versant de l'Essonne, réunissant les autres acteurs et syndicats de rivière (SMORE, SIARCE, SIARJA, SAGE Nappe de Beauce, FDDPPMA, CEN Centre Val de Loire, OFB, Agence de l'Eau Seine Normandie, Bureaux d'Etudes).

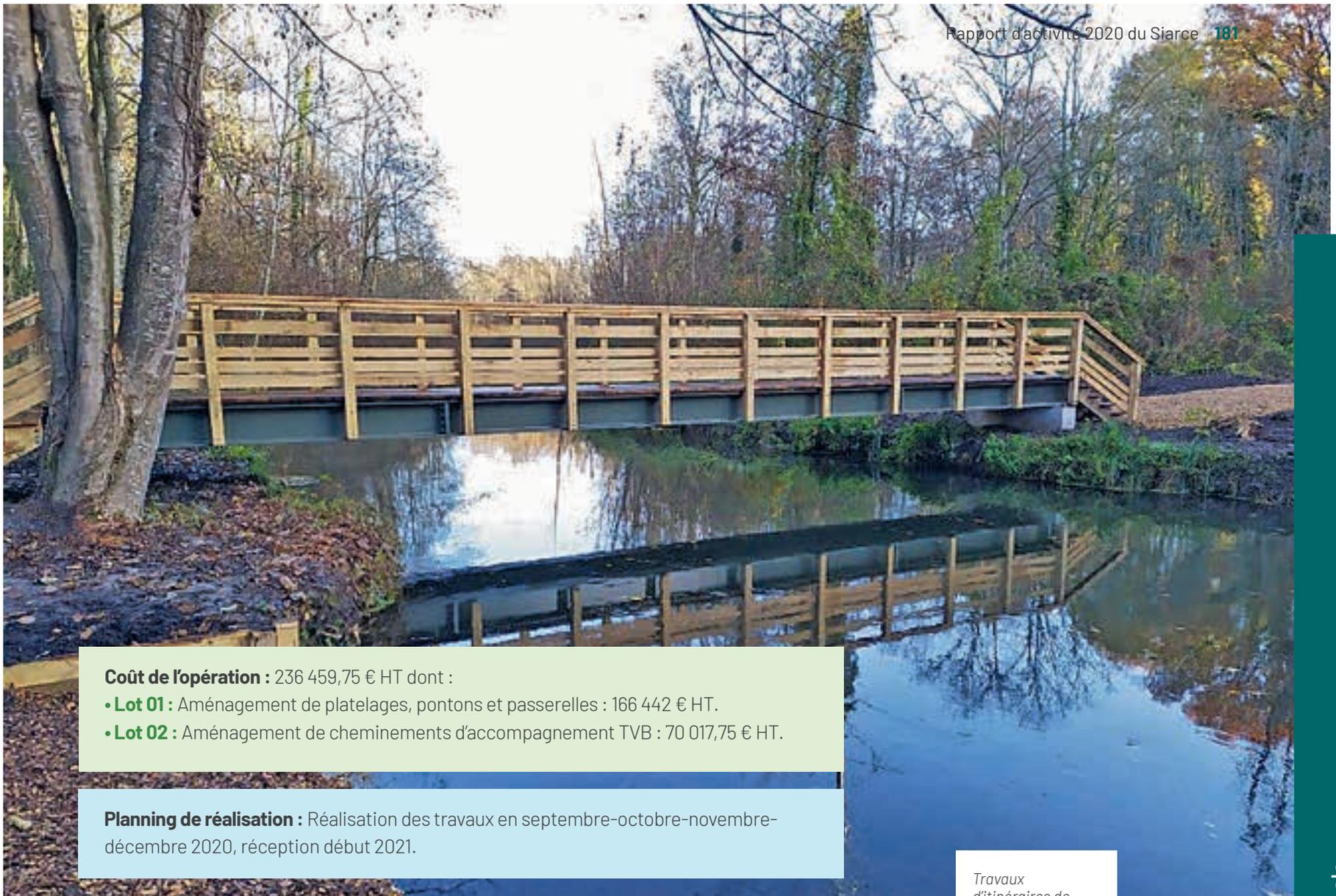
**Coût de l'opération :** Environ 7000 € HT en 2020. Le projet en phase étude est subventionné à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à hauteur de 20 % par le Conseil Départemental du Loiret.

**Planning de réalisation :** En 2021, finalisation de l'AVP, réalisation de missions complémentaires d'inventaire, modélisation hydraulique de la redirection du Ru, PRO et dossiers réglementaires (Dossier Loi sur l'Eau, Dérogation Espèces Protégées...).

*Ru du Ponteau, affluent de l'Essonne – Le Malesherbois.*

*Ecrevisse à pattes blanches sur le Ru du Ponteau.*





**Coût de l'opération :** 236 459,75 € HT dont :

- **Lot 01 :** Aménagement de platelages, pontons et passerelles : 166 442 € HT.
- **Lot 02 :** Aménagement de cheminements d'accompagnement TVB : 70 017,75 € HT.

**Planning de réalisation :** Réalisation des travaux en septembre-octobre-novembre-décembre 2020, réception début 2021.

Travaux d'itinéraires de promenade en lien avec la trame verte et bleue.

### Travaux de réalisation d'itinéraires de promenade entre Vayres-sur-Essonne et Boutigny-sur-Essonne

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Travaux réalisés dans le cadre du marché d'accord-cadre à bons de commande avec la société SMAE. Plusieurs opérations ont été réalisées pour assurer la continuité du cheminement piétons Vayres-

Boutigny (boucle) incluant la pose d'une grande passerelle sur l'Essonne, pose d'une passerelle secondaire en bois, création de cheminements, création de pontons et suppression d'une station d'espèce exotique envahissante.



### Travaux de réalisation d'itinéraires de promenade à Vert-le-Petit

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Travaux réalisés dans le cadre du marché d'accord-cadre à bons de commande avec la société SMAE. Plusieurs opérations ont été réalisées pour la création d'aménagements complémentaires dans le fond de vallée autour des étangs de Vert-le-Petit dans les secteurs « Coté Essonne », « Fontaine Lavau » et « Etang fleuri ». Reprise et réfection d'un stationnement en terre-pierre, suppression d'un cheminement en grave et renaturation, mise en défens de secteurs de berges (végétation milieu aquatique) par pose de ganivelles, création



Travaux d'itinéraires de promenade en lien avec la trame verte et bleue.

d'un ponton sur pilotis, reprise d'un affaissement sur la digue de l'Etang Fleuri par création d'une coulisse et pose d'une passerelle sur pilotis.



#### Coût de l'opération :

73335,50 euros HT.

**Planning de réalisation :** Réalisation des travaux en juillet-novembre-décembre 2020, réception début 2021.



### Travaux de nettoyage, démantèlement, démolition dans la zone humide du Cirque de l'Essonne

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Il s'agit d'une phase préalable avant les travaux principaux de réhabilitation et restauration écologique de la zone humide qui sont le cœur du projet (prévus à compter de 2022). Les travaux ont été confiés à la société BIOGENIE en groupement avec BINET TP. Phase préalable de résorption du mitage, démantèlement des occupations illégales, nettoyage des parcelles et de retrait des déchets. Tri des déchets effectué sur le site avant évacuation vers les centres de

traitement agréés et adaptés. Nettoyement portant sur 21 hectares de zone humide mais les occupations et donc les déchets sont principalement concentrés sur 10 hectares (occupations illégales). Les travaux ont compris le retrait des déchets au sein des « puits sauvages » et des travaux de mise en sécurité d'urgence de ces puits. La zone humide a été découpée en treize zones de travaux de nettoyage. Mise en œuvre d'un phasage de travaux spécifique tenant compte des secteurs inondables et prévoyant le traitement en priorité des zones les plus basses topographiquement.

**Coût de l'opération :** 575 843,05 € HT dont 50 % de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et 7,17 % de subvention auprès de la Région Ile-de-France (montant maximum de 100 000 euros TTC au titre du Fond Propreté).

**Planning de réalisation :** Réalisation des travaux en octobre-novembre-décembre 2020, réception début 2021.

## Étude de maîtrise d'œuvre restauration de la continuité écologique sur le bief du Moulin Saint-Éloi

### Description activité, missions, prestataire, organisation :

TEtude de maîtrise d'œuvre complète confiée à la société SEGI sur le Moulin Saint-Éloi, ouvrage hydraulique, propriété du SIARCE, sur la commune de Maisse. L'étude prévoit pour la restauration de la continuité écologique, un scénario d'effacement de l'ouvrage : suppression des équipements hydrauliques du moulin Saint-Éloi (vannes, clapet, déversoir, passe à poisson, passe à canoës), le maintien de la passerelle

**Coût de l'opération :** Le coût de la phase 1 « AVP, PRO et dossiers administratifs » de la MOE est de : 135 728 € HT dont 80 % de subventions auprès de AESN et CD91. Travaux estimés à 1 221 000 € HT.

de franchissement au droit du moulin, ainsi que des dispositifs de suivi des niveaux d'eau, la restauration du lit mineur en amont immédiat du moulin et le maintien du bras usinier réhabilité en zone humide, la réhabilitation écologique du marais de la Bichetterie (4,5 ha), situé en rive droite en amont du moulin et le confortement des fondations de deux ouvrages privés de franchissement (passerelles).

**Planning de réalisation :** AVP et conventions de servitude avec les propriétaires réalisées en 2020. Finalisation des conventions en 2021 puis PRO et dossier réglementaire (Dossier Loi sur l'Eau, DIG...) ainsi que test d'ouverture de l'ouvrage.



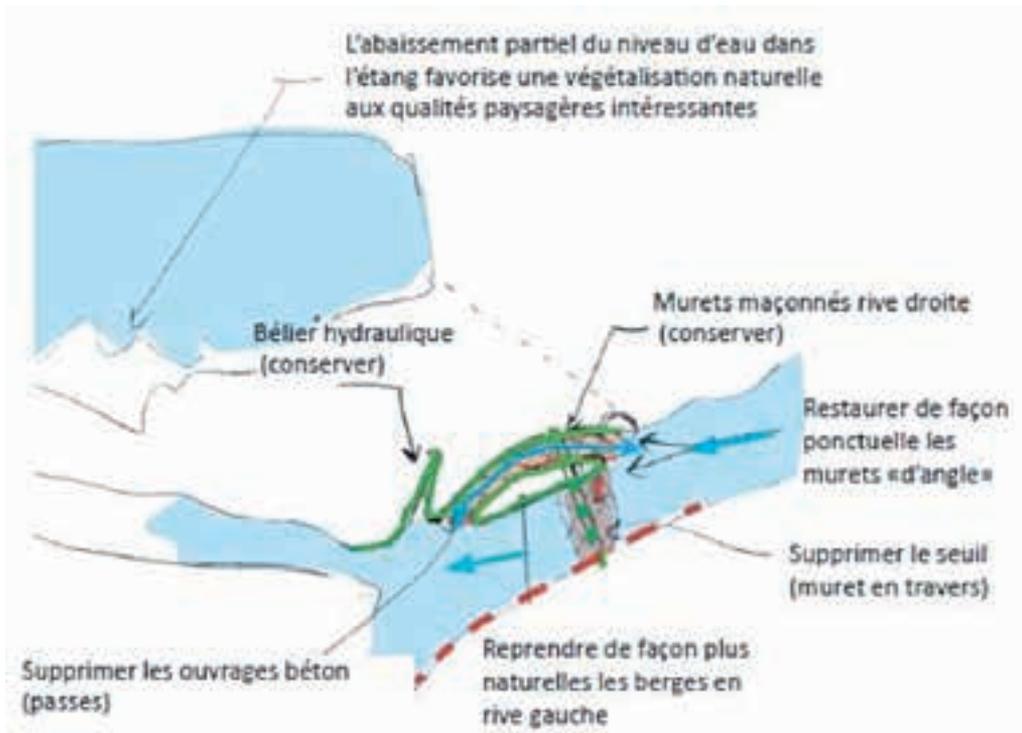
Aménagement proposé au droit du moulin Saint-Éloi pour le rétablissement de la continuité écologique à l'issue de l'étude de faisabilité (SEGI/Urban-Eco, 2016).



Esquisse du projet d'aménagement du marais de la Bichetterie, pour rétablir les continuités latérales entre la rivière et les zones humides du secteur (Hydrosphère, 2017).

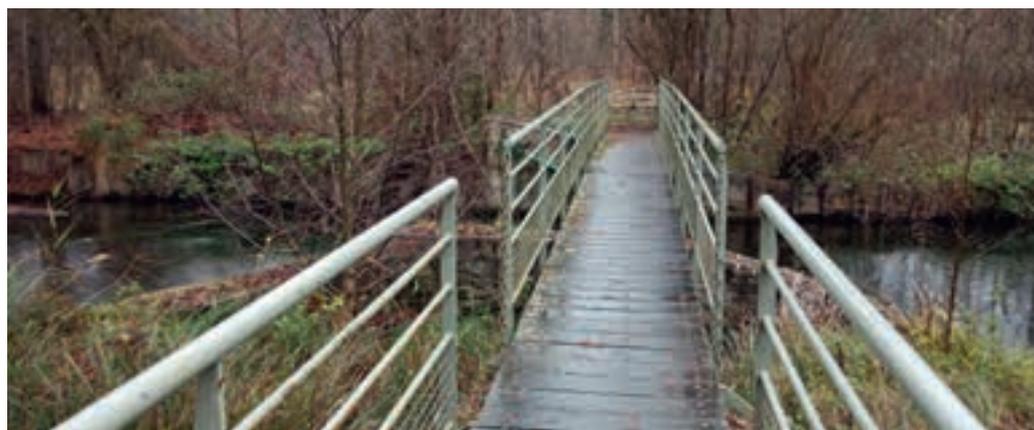
### Étude de maîtrise d'œuvre restauration de la continuité écologique sur le bief du barrage Trouseau

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Etude de maîtrise d'œuvre complète confiée à la société HYDROSPHERE. L'ouvrage est ouvert depuis octobre 2012. L'étude prévoit pour la restauration de la continuité écologique, un scénario d'effacement de l'ouvrage : la dépose et la mise en stock de la passerelle métallique piétonne, du câblage électrique, la dépose et l'évacuation du clapet, du vérin et du système hydraulique, la démolition du déversoir maçonné et de son radier, l'arasement des palplanches à la cote 60.80 mNGF, la démolition de la passe à poissons, la démolition de la passe à canoës, l'arasement du radier à la cote 61.50 mNGF, et la dépose et l'évacuation des tunages.



**Coût de l'opération :** Le coût de la phase 1 « AVP, PRO et missions complémentaires » de la MOE est de 26 854.55 €HT dont 80 € % de subventions auprès de la AESN et CD91. Travaux estimés à 181 817€ HT.

**Planning de réalisation :** AVP et conventions de servitude avec les propriétaires réalisées en 2020. Finalisation des conventions en 2021 puis PRO et dossier réglementaire (Dossier Loi sur l'Eau, DIG...).



Détruire le seuil et le muret de retenue (palplanche). Conserver le franchissement vers les anciennes cressonnières.



## Étude de faisabilité de restauration de la capacité hydraulique de l'Étang de la Patte d'Oie

**Description activité, missions, prestataire, organisation :** Etude de faisabilité confiée à la société INGETEC. Le projet prévoit d'étudier la faisabilité relative à la restauration de la capacité et la préservation des écosystèmes de l'étang de la Patte d'Oie, et lutter contre l'envasement du plan d'eau d'une surface d'environ 20 000 m<sup>2</sup>.

Le scénario retenu au stade de cette étude de faisabilité est l'extraction mécanique de la vase par rotation, afin de ne pas nuire aux habitats.

**Coût de l'opération :** Etude de faisabilité à 21 300 € HT et Travaux estimés à 400 000 € HT.



**Planning de réalisation :** Diagnostic du site, relevés de terrain, réalisation de 2 campagnes de mesure de débit, exploitation des données, analyses physico-chimiques sur les sédiments et rédaction d'un CCTP bathymétrie en 2020.

## Présentation des perspectives d'évolution à court et moyen terme

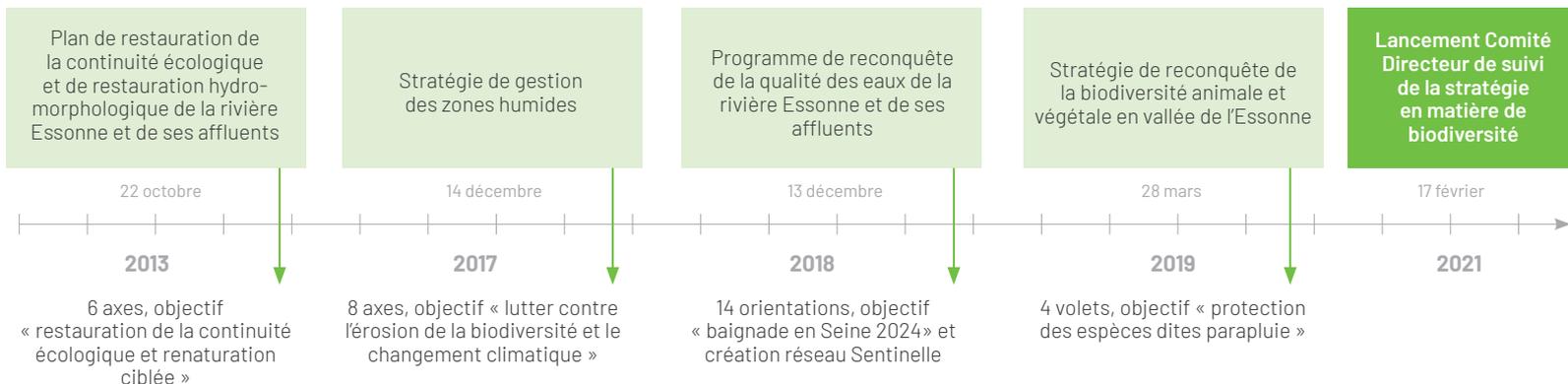
Les perspectives d'évolution de l'activité sont nombreuses. D'une manière générale, le SIARCE poursuit au travers de la DICEMA une amélioration constante du niveau de service rendu aux collectivités en matière de GEMAPI. Il s'agit de poursuivre l'exécution des stratégies déjà entamées et de développer de nouvelles actions y répondant. L'innovation, la consolidation de partenariats et la clarification de la gouvernance sont les 3 axes principaux de développement de la DICEMA.

On retrouve parmi les perspectives d'évolution pour 2021 :

### La création d'un Comité Directeur Biodiversité

Suite à la délibération du Comité Syndical du SIARCE en date du 2 décembre 2020, les élus ont confirmé leur objectif de reconquête de la biodiversité en vallée de l'Essonne par la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel de la Reconquête de la Biodiversité (PPRB). Un Comité Directeur a été élu, en charge de la

validation des contenus du projet de PPRB et de la coordination des actions et des partenariats. Ce Comité se réunit trimestriellement pour planifier les actions en matière de biodiversité dans les différents projets du SIARCE et d'en assurer la cohérence. Le Comité veille au respect des engagements et à l'avancement et la coordination des différentes stratégies de renaturation des cours d'eau, restauration de la continuité écologique, restauration hydromorphologique et des zones humides, reconquête de la qualité des eaux etc.



### **La création d'un Comité Directeur Itinéraires de promenade**

Il est prévu en 2021 d'élire un Comité Directeur en charge de la mise en œuvre de la stratégie de création d'itinéraires de promenade, de la priorisation des différents projets et de la définition d'une identité en vallée de l'Essonne. L'objectif est notamment d'assurer la continuité du schéma directeur des itinéraires de promenade réalisé en 2012 et de donner une cohérence et une liaison à des cheminements existants ou à créer en bordure de l'Essonne.

### **La mise en œuvre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Essonne Ecole Juine entre 2021 et 2023**

Cette opération commencera par le démarrage des actions suivantes en 2021 : harmonisation des protocoles de gestion de crise pour la mise en place d'un protocole de gestion de crise unique sur le bassin versant IF5, modélisation hydrologique et hydraulique du bassin versant, pose de repères de crue pour cultiver la mémoire du risque, réalisation d'un bilan de l'outil métrologique SEMAFORE du SIARCE. La plupart de ces actions seront menées en concertation avec le SEMEA, SIARJA et SMORE, syndicats co-signataires du PAPI, et animées par le Conseil Départemental, coordinateur.

### **La mise en œuvre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne Francilienne**

Suite au bilan du précédent PAPI 2013-2020, et au groupe de travail fin 2020, le SIARCE proposera d'inscrire plusieurs actions au PAPI 2022-2028 afin de consolider sa mission de protection des berges de Seine et de mise en œuvre de zones d'expansion de crues sur le bassin versant IF11. L'EPTB Seine Grands Lacs animera ce PAPI avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

### **La réactualisation de la Déclaration d'Intérêt Général pour l'entretien de la rivière**

Le SIARCE aura pour objectif de renouveler la DIG arrivant à terme au 31 décembre 2021 pour l'entretien de la rivière Essonne. En effet, ce dispositif obligatoire permet au SIARCE d'intervenir en terrain privé et également le dépenser des deniers publics sur des parcelles privées. Ce dispositif légal essentiel sera renouvelé pour 5 ans, sur la période 2022-2026.

### **La création et l'actualisation de programmes d'animation et de sensibilisation des publics scolaires et riverains à la préservation des milieux aquatiques**

La DICEMA recevra un stagiaire à l'été 2021 dont l'objet du stage sera de proposer la création de supports d'animation autour de la préservation des cours d'eau et milieux aquatiques pour différents publics, notamment scolaires. Il s'agira de réaliser une étude de marché permettant de comparer les animations proposées en Essonne autour de ces thèmes et d'en proposer une synthèse, puis de formuler des propositions. Ces propositions seront travaillées avec les partenaires du SIARCE déjà actifs en la matière, notamment le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR), la Fédération de Pêche de l'Essonne, la Fédération de Kayak de l'Essonne... Plusieurs types de dispositifs innovants et accessibles (maquette 3D, pêches de reconnaissance, jeux de sept famille...) seront mis en place autour du cycle de l'eau. L'objectif sera de pouvoir proposer ces animations aux collectivités adhérentes dès 2022.

### La mise en place du dispositif Sentinelles de la Rivière



Le SIARCE testera en 2021 la création du dispositif Sentinelles de la Rivière. Il sera proposé de retenir quelques communes pour tester le dispositif.

Il s'agira dans un premier temps de lancer un appel à candidatures dans les collectivités sélectionnées auprès des citoyens se portant volontaires pour être bénévoles « Sentinelles ». Les Sentinelles auront pour objectif principal de signaler des problématiques rencontrées à proximité des cours d'eau et milieux aquatiques sur parcelles publiques et de sensibiliser les riverains et administrés à la préservation de ces milieux. Les appels à candidature seront lancés à l'été 2021.

### La mise en place de systèmes de reporting trimestriels auprès des collectivités adhérentes

La DICEMA enverra à partir de l'année 2021 des compte-rendus trimestriels à chaque collectivité adhérente (commune, EPCI-FP) des actions menées en matière de GEMAPI/ Grand cycle de l'Eau sur son territoire. Ce bilan présentera les actions, leurs caractéristiques, leur état d'avancement, ainsi que leur coût. Seront également indiqués les points d'actualité et points d'attention sur le territoire. L'objectif est d'informer et de fournir aux collectivités adhérentes une lisibilité sur l'ensemble des compétences exercées par le SIARCE sur leur territoire.



# Chantiers citoyens

## Le dispositif

Le dispositif « chantiers citoyens » proposé par le Siarce à ses collectivités adhérentes, permet à des jeunes étudiants, âgés de 16 à 25 ans (garçons et filles), de consacrer une partie de leur temps libre (pendant les petites et grandes vacances) à la préservation du cadre de vie de leur commune, mais il constitue également un bon moyen de découverte pédagogique de l'environnement et leur permet d'appréhender le monde du travail et plus particulièrement les métiers liés à l'entretien des espaces naturels. **Encadrés par des agents diplômés d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et expérimentés dans l'utilisation du matériel d'espaces verts, les jeunes :**

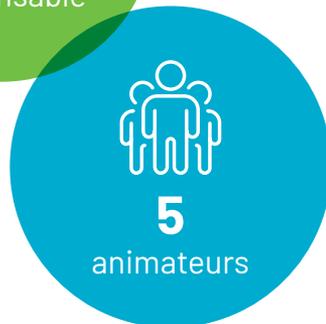
- > Découvrent les métiers de l'environnement et les travaux spécifiques en bord de rivière (fauchage, débardage, fascinage, création de cheminement etc.)
- > Sont sensibilisés sur le fonctionnement des écosystèmes (rivières, zones humides, etc.)
- > Apprennent en sécurité (EPI) l'usage des matériels mécanisés de jardinage (tailles-haies, débroussailleuse, coupe bordures etc.)

## L'objectif des Chantiers Citoyens est

- > D'impliquer les jeunes dans la vie locale, de les rendre acteurs de leurs loisirs, de développer leur autonomie et leur prise de responsabilités mais aussi de favoriser le vivre ensemble.
- > De fédérer des jeunes issus d'environnements sociaux différents autour d'une expérience valorisante et valorisable.

- > D'instaurer une «culture» du respect de l'environnement et plus particulièrement des milieux naturels, des écosystèmes et des rivières.
- > De valoriser le territoire des communes membres du SIARCE.

### L'équipe animation est constituée



**63 jeunes**

ont participé au cours  
de ces vacances  
d'hiver à un chantier

### Les participants

Les équipages sont composés d'un animateur et de 8 jeunes au plus. Les chantiers se déroulent sur une semaine. Les jeunes sont dans un premier temps équipés de protections individuelles (treillis, gants, casques et lunettes) et initiés au maniement en toute sécurité du matériel, puis réalisent les travaux d'entretien définis en coordination par les animateurs et les services techniques des communes. La semaine se conclut par le nettoyage du matériel et par une remise de diplôme.

### Le contexte sanitaire

Début janvier 2020, la découverte du coronavirus (COVID-19) en lien avec des cas groupés de pneumopathies a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS. A compter du 17 mars 2020 à 12 heures, un confinement total est décrété sur le territoire national afin de limiter les déplacements et la propagation du virus.

Le 23 mars 2020 est promulguée la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la covid-19 ; cette loi d'urgence est toujours en vigueur.

C'est dans ce contexte de pandémie et de crise sanitaire que les chantiers programmés en été, à la Toussaint et aux vacances de Noël ont été successivement annulés. En effet, les enjeux de la situation pandémique mettaient au premier plan les exigences en termes de santé et de sécurité, les mesures à

adopter pour anticiper les risques d'exposition potentielle. Le SIARCE ne pouvait garantir une totale sécurité sanitaire aux participants des chantiers citoyens et ne souhaitait faire prendre aucuns risques à ces derniers.



### Bilan

- 1 LE MALESHERBOIS
- 2 BOISSY LE CUTTE
- 3 CORBEIL-ESSONNES
- 4 LARDY
- 5 MENNECY
- 6 BOURAY SUR JUINE
- 7 BALLACOURT SUR ESSONNE
- 8 SAINT GERMAIN LES CORBEIL

Chantier de  
**Mennecy**



Chantier de  
**Saint-Germain-  
les-Corbeil**

Chantier de  
**Lardy**



Chantier de  
**Malesherbois**



**La programmation  
des chantiers 2021**

Les chantiers 2021 reprendront si la situation sanitaire s'améliore afin de ne faire prendre aucun risque ni aux jeunes ni à l'équipe d'animation.

Hors vacances scolaires les équipes des chantiers citoyens interviennent sur les sites du SIARCE et sur les communes adhérentes.



**Siège du Siarce :** entretien des espaces verts, entretien du bassin de rétention.



**EXONA :** entretien station d'épuration.



**Intervention à la demande d'une commune adhérente :** abattage d'un arbre menaçant de tomber.



Création d'un îlot de détente pour les agents

58/60 Rue Fernand Laguide  
91100 Corbeil-Essonnes

Tél. : 01 60 89 82 20  
Fax : 01 64 96 41 42

[www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)



**Syndicat Intercommunal**  
d'Aménagement, de Rivières  
et du Cycle de l'Eau